



CENTRE DE RECHERCHE EN FINANCE, INFORMATIQUE ET MANAGEMENT

## **Mémoire de Recherche**

**Thème** : Finances Publiques et Corruption

**Sujet** : Causes et Conséquences de la corruption dans la gestion des  
finances publiques haïtiennes de 2008 à 2018.

**« Cas du fonds Petrocaribe »**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*

\*\*

\*

Présenté par l'étudiant : Amos **EUGENE**

Pour l'obtention de grade de licencié en finance.

Matricule : LFI-FC-1103AL3-2017-746

Sous la direction du professeur : Yvenel **ST JOAS**

Mai 2021

## Remerciements

Au terme de l'étude, clôturée par ce travail de recherche, j'adresse mes remerciements à tous ceux et toutes celles qui ont contribué d'une manière ou d'une autre me permettant d'arriver jusque-là.

Je tiens à remercier le professeur Yvenel ST JOAS qui, malgré son emploi du temps chargé, m'a accompagné dans le travail. Je lui remercie pour ses critiques et suggestions.

Mes remerciements s'adressent également au professeur Enel VIL qui a mis un peu de son temps à ma disposition. Je tiens à lui dire que ses conseils et suggestions m'ont été très précieux.

A mes parents, mes sœurs et frères pour leur attention incontestable, je leur dis chapeau ! Je n'y arriverais pas sans leur support.

A mes chers amis : Gilbert Julien, Célinis Siméon et Carlot Duperval pour leur soutien inconditionnel en ce qui a trait aux conseils, aux supports matériels et documentaires, sans quoi je n'aurais pas pu arriver à bout de ce travail.

A mes camarades de l'Université : Bazelais, Anne Flore, Rebecca, Lindsay, Marjorie, Chrystale, Merlain, Madson, Gefité, Sonise, Jadfard etc. Sachant que je n'arriverais pas à citer tous les noms, mais dans mon cœur, ils y sont tous. J'en suis reconnaissant de leur camaraderie et surtout de leur apport.

*A ma maman*

*A mon papa*

*A mes frères et sœurs*

## Résumé du travail

Ce travail de recherche consiste à élucider les causes et les conséquences de la corruption dans la gestion des finances publiques haïtiennes de 2008 à 2018, se référant au « Cas du fond Petrocaribe ». Ce travail est inscrit dans un cadre théorique développé par Gunnar Myrdal, Samuel Huntington, Sylvie Matelly, T. Wolf et Mitchell Seligson dans lequel ils imputent à la corruption la réduction des investissements, réduction de la croissance économique et qui du même coup, alimente l'injustice sociale.

Ce travail est divisé en trois parties, réparti sur six chapitres en dehors de l'introduction et la conclusion. D'abord, la première partie comprend deux chapitres où l'on développe le « cadre théorique et constitution des finances publiques ». Ensuite, la deuxième partie comprend également deux chapitres et met en exergue « la corruption dans la gestion des finances publiques et les structures de contrôle » et enfin la troisième partie qui contient encore deux chapitres qui fait l'objet du « cadre méthodologique et le cadre analytique ».

Pour réaliser ce travail, trois méthodes sont utilisées : d'abord, la méthode qualitative qui consiste à recueillir des données non chiffrées. Ensuite, la méthode documentaire qui consiste à puiser dans la littérature scientifique, c'est-à-dire recueillir des données existantes provenant des travaux déjà réalisés et enfin, la méthode déductive ou approche hypothético-déductive qui a pour but d'expliquer un phénomène en partant d'une hypothèse sur un phénomène. Elle a pour utilité de développer le sens critique et l'esprit scientifique.

A partir des différentes techniques utilisées dans le cadre de ce travail, On peut anticiper comme résultats la compréhension des raisons fondamentales de la corruption et tous ce qu'elle implique en ce qui a trait aux conséquences.

## **Sigles et Abréviations**

|        |                                                                              |
|--------|------------------------------------------------------------------------------|
| ADIH   | Association Des Industries d'Haïti                                           |
| AGD    | Administration Générale des Douanes                                          |
| BM     | Banque Mondiale                                                              |
| BMPAD  | Bureau de Monétisation du Programme d'Aide au Développement                  |
| BNC    | Banque Nationale de Crédit                                                   |
| BRH    | Banque de la République d'Haïti                                              |
| BRIDES | Bureau de Recherche en Informatique et en Développement Economique et Social |
| CNMP   | Commission Nationale des Marchés Publics                                     |
| CSCCA  | Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif                  |
| CSSE   | Commission Sénatoriale Spéciale d'Enquête                                    |
| CSTD   | Compte Spécial du Trésor pour le Développement                               |
| DGB    | Direction Générale du Budget                                                 |
| DGI    | Direction Générale des Impôts                                                |
| FMI    | Fond Monétaire International                                                 |
| IBM    | Institut de la Banque Mondiale                                               |
| IGF    | Inspection Générale des Finances                                             |
| MEF    | Ministère de l'Economie et des Finances                                      |
| MPCE   | Ministère de la Planification et de la Coopération Externe                   |
| OCDE   | Organisation de Coopération et de Développement Economique                   |
| ONG    | Organisation Non Gouvernementale                                             |
| OR     | Odd Ratio                                                                    |
| PDVSA  | Petroleos De Venezuela S.A                                                   |
| TI     | Transparency International                                                   |
| TSE    | Traité de Sécurité Energétique                                               |
| UCREF  | Unité Centrale de Renseignement Financier                                    |
| ULCC   | Unité de Lutte Contre la Corruption                                          |

## Synthèse du travail

La corruption dans la gestion du fonds petrocaribe par l'Etat haïtien est considérée comme l'un des plus grands crimes financiers que le pays ait jamais connus. L'objectif de ce travail de recherche est de comprendre les véritables causes et conséquences de la corruption dans la gestion de ce dit fond afin de proposer des solutions adapter à une gestion rationnelle des finances publiques, d'attirer l'attention de l'opinion publiques en ce qui concerne les causes et de s'élever publiquement contre l'obstacle que représente la corruption au développement socioéconomique.

Etant un obstacle de taille au développement socioéconomique, la corruption représente un fléau mondial qui doit être combattu à tout prix. Enfreindre les règles et les procédures administratives, voire les lois, aux fins d'enrichissements personnels au détriment de la population, la problématique de notre recherche tourne autour des maux causés par la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe, un fonds qui devrait canaliser vers des projets de développement durable qui, malheureusement prend la voie de développement économique des fonctionnaires tant publics que privés influents.

La méthodologie utilisée pour arriver à la réalisation de ce travail de recherche, quatre méthodes ont été utilisées. Ce sont : d'abord, la méthode qualitative qui consiste à recueillir des données non chiffrées. Ensuite, la méthode documentaire qui consiste à puiser dans la littérature scientifique, c'est-à-dire recueillir des données existantes provenant des travaux déjà réalisés tels : les rapports des institutions étatiques de lutte anticorruption relatifs à la gestion du fonds petrocaribe, et enfin la méthode déductive ou approche hypothético-déductive qui a pour but

d'expliquer un phénomène en partant d'une hypothèse sur un phénomène. Elle a pour utilité de développer le sens critique et l'esprit scientifique.

Ce travail fait l'objet des hypothèses suite aux questionnements autour de la problématique du sujet. Trois hypothèses étant considérées : une première hypothèse soutient que les causes de la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe sont l'irresponsabilité des institutions de contrôle. Une deuxième hypothèse fait l'objet de l'absence de développement socioéconomique qui reflète des principales conséquences et la troisième hypothèse qui met en exergue les différentes formes prises par la corruption dans la gestion des finances publiques.

Il faut se rappeler que tout travail de ce type peut avoir des limites diverses. Les limites de ce travail de recherche le sont aussi mais les véritables limites sont : à cause de la non transparence dans l'administration publique, il nous était difficile d'avoir accès à des dossiers sensibles concernant l'acheminement des dossiers dans le circuit administratif de décaissement et, étant donné que la République Dominicaine faisait partie de ce même programme sur la même période, on voulait avoir des données comparatives sur le mode de gestion mais les moyens nous manquaient pour y déplacer.

## **Sommaire**

|                                                                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Introduction</b> .....                                                                                                                  | 1  |
| <b>1<sup>ère</sup> partie. Cadre théorique et constitution des finances publiques</b> .....                                                | 10 |
| <b>Chapitre I.</b> Cadre théorique.....                                                                                                    | 11 |
| <b>Section I.</b> Cadre conceptuel.....                                                                                                    | 11 |
| <b>Section II.</b> Revue de la littérature.....                                                                                            | 17 |
| <b>Chapitre II.</b> Constitution des finances publiques .....                                                                              | 31 |
| <b>2<sup>ème</sup> partie. Déterminants et persistance de la corruption et Les structures de<br/>contrôle des finances publiques</b> ..... | 42 |
| <b>Chapitre III.</b> Déterminants et persistance de corruption .....                                                                       | 43 |
| <b>Chapitre IV.</b> Les structures de contrôle des finances publiques.....                                                                 | 55 |
| <b>3<sup>ème</sup> partie. Cadre méthodologique et cadre analytique</b> .....                                                              | 61 |
| <b>Chapitre V.</b> Cadre méthodologique.....                                                                                               | 62 |
| Section I. Présentation du cadre de l'enquête.....                                                                                         | 62 |
| Section II. Outils de l'enquête.....                                                                                                       | 66 |
| <b>Chapitre VI.</b> Cadre analytique.....                                                                                                  | 71 |
| <b>Conclusion</b> .....                                                                                                                    | 96 |



## Listes des tableaux

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Tableau I.</b> Le circuit de décaissement .....                                                      | 42 |
| <b>Tableau II.</b> Classement et Indices de perception de la corruption.....                            | 47 |
| <b>Tableau III.</b> Groupes cibles et catégories sociales des enquêtés.....                             | 69 |
| <b>Tableau IV.</b> Effectifs des groupes d'enquêtés.....                                                | 70 |
| <b>Tableau V.</b> Répartitions des enquêtés par catégorie sociale avec leur effectif.....               | 70 |
| <b>Tableau VI.</b> Catégories sociales et leur position dans l'administration publique.....             | 72 |
| <b>Tableau VII.</b> Catégories sociales selon leur sexe.....                                            | 73 |
| <b>Tableau VIII.</b> Indépendance des variables.....                                                    | 75 |
| <b>Tableau IX.</b> Mesures directionnelles.....                                                         | 75 |
| <b>Tableau X.</b> Perception des enquêtés sur la responsabilité.....                                    | 76 |
| <b>Tableau XI.</b> Indépendance entre les variables catégories sociales et institutions impliquées..... | 77 |
| <b>Tableau XII.</b> Indépendance entre forme de corruption et institutions impliquées.....              | 79 |
| <b>Tableau XIII.</b> Importance de la lutte anticorruption.....                                         | 80 |
| <b>Tableau XIV.</b> Indépendance entre les groupes cibles et l'importance de la lutte.....              | 81 |
| <b>Tableau XV.</b> Position des enquêtés par rapport aux causes de la corruption.....                   | 84 |
| <b>Tableau XVI.</b> Codage de la variable dépendante.....                                               | 84 |
| <b>Tableau XVII.</b> Prévision du modèle nul.....                                                       | 85 |
| <b>Tableau XVIII.</b> Significativité du modèle.....                                                    | 85 |
| <b>Tableau XIX.</b> Significativité du modèle de l'étape 1.....                                         | 86 |
| <b>Tableau XX.</b> Coefficient de détermination du modèle.....                                          | 86 |
| <b>Tableau XXI.</b> Prévision du modèle à l'étape 1.....                                                | 87 |
| <b>Tableau XXII.</b> Variables dans l'équation .....                                                    | 87 |
| <b>Tableau XXIII.</b> Causes de la corruption.....                                                      | 94 |
| <b>Tableau XXIV.</b> Conséquences de la corruption.....                                                 | 94 |
| <b>Tableau XXV.</b> Les formes de corruption.....                                                       | 95 |

## Liste des Figures

|                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>FIGURE I.</b> Catégories socioéconomiques selon leur catégorie d'âge.....               | 73 |
| <b>FIGURE II.</b> Perception des enquêtés sur la performance de l'Etat.....                | 74 |
| <b>FIGURE III.</b> Catégories sociales et implication des institutions.....                | 77 |
| <b>FIGURE IV.</b> Différentes formes de corruption selon les institutions impliquées.....  | 79 |
| <b>FIGURE V.</b> Groupes cibles et raisons de l'importance de la lutte anticorruption..... | 81 |

## **Liste des Annexes**

|                                                                                                   |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Annexe I.</b> Recettes publiques comparatives, Haïti et les pays de l'Amérique Latine.....     | I   |
| <b>Annexe II.</b> Clause de confidentialité.....                                                  | II  |
| <b>Annexe III.</b> Questionnaire de l'enquête.....                                                | III |
| <b>Annexe IV.</b> Questionnaire de l'entrevue.....                                                | IV  |
| <b>Annexe V.</b> Résultats globaux du dépouillement.....                                          | V   |
| <b>Annexe VI.</b> Evolution des montants engagés et dépensés selon les résolutions (en \$US)..... | VI  |



# 1. Introduction

---

## 1.1 Généralités

La corruption est un phénomène complexe, multidimensionnel et difficile à définir pour ne pas être trop large ou trop restreint. Deux catégories d'agents y sont généralement impliquées : les agents publics représentés par l'Etat et les agents privés liés au secteur privé. La corruption pose un problème de mesure car elle est un phénomène perfide et non observable, c'est pourquoi des efforts de quantifier ce phénomène offusque à cet obstacle. La corruption au sens large représente une paralysie au bon fonctionnement quant au retour de services à qui ils sont dus.

Dès les années 1980, le phénomène de la corruption fait partie des grandes préoccupations de développement et de politique internationale. Des organismes internationaux et non gouvernementaux tels : le FMI et Transparency International ont pris diverses initiatives afin d'éradiquer la corruption. Kaufman et Wei (1999) montrent que la corruption est un élément endogène à la fixation des règles et des procédures administratives<sup>1</sup> car selon cette théorie, les agents publics créent des lenteurs ou des tracasseries administratives uniquement dans le but de percevoir des pots-de-vin qui diffèrent de l'aspect exogène qui met en exergue la vision positive de corruption.

Il est vrai qu'une thèse a été évoquée autour de l'effet positif de la corruption sur le développement et la croissance mais qui ne prend pas en compte par des grandes institutions à travers le monde. Une revue de la Banque Mondiale publiée par De Boeck université a fait savoir que la corruption est l'un des éléments constitutifs étroitement imbriqués dans la gouvernance,

---

<sup>1</sup> [www.cairn.info](http://www.cairn.info), La critique empirique des théories fonctionnalistes.

elle est un élément qui sape la croissance et le développement car elle en a un effet pernicieux<sup>2</sup>. La gouvernance suppose de redéfinir le rôle de l'Etat dans la gestion efficace des ressources disponibles car les finances de l'Etat dans un pays à un autre fait l'objet des vastes opérations de corruption tant dans la mobilisation des recettes publiques que dans les dépenses publiques.

Il serait imprudent de douter que la corruption à tous les niveaux des administrations soit très courante et qu'elle s'est en général accrue. Dans le concept de «l'Etat Mou» de Myrdal, la corruption a des effets préjudiciables à de nombreux points de vue et contrecarre les efforts d'intégration de nouveaux Etats et les efforts pour introduire dans les structures communautaires<sup>3</sup>.

Un courant de pensée soutient que la corruption est une conséquence de la modernisation qui ne devrait pas avoir de conséquences majeures sur le développement<sup>4</sup>, **Huntington** (1968) tandis que d'autre, a un point de vue différent qui avance que la corruption constitue un obstacle de taille pour le développement des sociétés<sup>5</sup>, **Myrdal** (1971). Ce dernier est beaucoup plus plausible compte tenu du fait que beaucoup plus de données empiriques le montre et, c'est pourquoi qu'une lutte acharnée contre la corruption fait partie des principales préoccupations mondiales.

La corruption a un effet pervers sur le développement, ce qui engendre un faible niveau de développement en Haïti. On peut donc se référer à ce qu'on appelle le triangle d'incompatibilité en ce qui concerne la corruption, les finances publiques et la croissance, c'est-à-dire que l'existence de la corruption dans la gestion des finances publiques comme celle

---

<sup>2</sup> Banque Mondiale (2002), qualité de la croissance, De Boeck université.

<sup>3</sup> [www.persee.fr](http://www.persee.fr), Gunnar Myrdal: l'Etat "Mou" dans les pays sous-développés.

<sup>4</sup> Samuel P. Huntington (1968), Modernization and corruption; in political order in changing societies.

<sup>5</sup> G. Myrdal (1971), Asian Drama; An inquiry into the poverty of nations, Allen Lane the Penguin Press, London

d'Haïti représente un frein au développement socioéconomique car la corruption dans la gestion des finances publiques va non seulement à empêcher d'élargir l'assiette fiscale mais aussi de détourner ce qui devait faire partie des recettes et plus encore dans les opérations impliquant les dépenses publiques.

La gestion des finances publiques est quelque chose de complexe, cela demande de rigueur. La bonne gouvernance suppose des dispositions mises en place impliquant des retombées positives en matière de développement et de la croissance économique résultant des dispositifs de contrôle administratives et juridiques. La corruption dans la gestion des finances publiques est un élément important dans l'inégalité sociale, la pauvreté des peuples car des fonds publics destinés au développement ont généralement emprunté la voie de la corruption en lieu place des investissements sur le plan économique et social.

Un rapport de Transparency International en 1998 souligne que parmi les pays les plus corrompus se trouvent les pays les moins développés. La corruption est considérée comme un véritable casse-tête, un fléau, lorsque pour avoir accès au moindre service public, il faut soit connaître un fonctionnaire bien placé, soit prévoir une enveloppe pour assurer le succès d'une démarche administrative. C'est donc un véritable instrument d'injustice sociale<sup>6</sup>, **Matelly et Gomez** (2018).

Des actions de Transparency International s'inscrivent pour influencer les politiques étatiques. Le défi consiste à mettre en place un système de transparence et de responsabilité avec un double objectif : prévenir la fraude en faisant de la corruption une entreprise à haut risque et à

---

<sup>6</sup> Sylvie Matelly et Carole Gomez (2018), Argent sale ; A qui profite le crime, ed. Eyrolles, pp. 58-59.

petits profits<sup>7</sup>. Les gouvernements doivent avoir une politique publique en matière de lutte contre la corruption afin de l'éradiquer en la réduisant à sa plus simple expression. La réforme de la gouvernance semblait inéluctable et indispensable à la sauvegarde des systèmes nationaux<sup>8</sup>, **Enguéléguélé** (2015).

## **1.2 Justification du sujet**

La lutte anti-corruption dès le début des années 1980 est d'une envergure exceptionnelle et augmente d'années en année de façon exponentielle tant dans la gestion des finances publiques que des organes indépendants dans divers pays de la planète. S'il est vrai que les pays sous-développés subissent de plein fouet les lois de la corruption mais les pays développés ne sont pas épargnés car la corruption représente un fléau mondial, un handicap majeur au développement socioéconomique des sociétés, elle est le pilier de l'inégalité sociale à travers le monde.

Tenant compte des rapports annuels publiés par l'institution internationale qu'est « Transparency International » sur les indices de perception de la corruption des pays, on comprendra le niveau de gravité de cette réalité. En ce qui a trait à Haïti, il y a une perception que la corruption constitue une des normes de fonctionnement du pays. Il n'y a visiblement pas d'efforts pour combattre ce phénomène du quotidien de l'administration publique haïtienne.

Comprendre les causes et conséquences de la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe qui est considérée comme l'un des grands crimes financiers qu'Haïti a connus, ce scandale a fait couler beaucoup d'encre dans la société, il paraît plus qu'important et nécessaire de comprendre de quoi il en est.

---

<sup>7</sup> TI, (2002), Combattre la corruption, enjeux et perspectives, Paris, Karthala, p. 64.

<sup>8</sup> Stéphane B. Enguéléguélé, (2015), États, corruption et blanchiment, l'Harmattan, p. 269.

En tant que sujet non seulement d'actualité mais surtout un sujet d'importance capitale qui suscite beaucoup d'intérêts, en tant que chercheur et éventuel cadre de l'administration publique, la lutte contre la corruption attire mon attention et mérite une compréhension si l'on veut colmater les brèches.

### **1.3 Problématique**

La corruption en générale est perçue comme un fléau mondial et impossible à éradiquer totalement peu importe les moyens utilisés. Les causes de la corruption sont en générale l'objet de diverses catégories distinctives. La caractéristique institutionnelle qui concerne l'administration publique et les facteurs d'intervention publique qui sont des sources de comportement de rente ; une autre catégorie qui concerne les politiques publiques en matière d'économie et leur processus de mise en œuvre, spécifiquement les politiques commerciales et de décentralisation ; un troisième groupe de facteurs met en exergue les caractéristiques socioculturelles qui jouent un rôle important dans des cas de corruption dans un pays donné à travers la religion et les traditions coloniales. La problématique autour de notre travail s'inscrit dans la catégorie institutionnelle des facteurs d'intervention publique en ce qui concerne la gestion du fonds petrocaribe qui s'apparente à une vaste opération de corruption dont on doit à tout prix poser le problème au niveau des causes afin d'arriver à des propositions pour l'orientation des mesures de colmatage des brèches. Toutes causes entraînent des conséquences, de ce fait, on arrive à deux théories qui s'opposent sur les conséquences de la corruption. La théorie la plus ancienne mais optimiste considère que la corruption « lubrifie le mécanisme économique » ou « engraisse la roue économique<sup>9</sup> » et rend les économies plus efficaces. A l'opposé d'un tel argument, la thèse pessimiste incrimine la corruption et voit en elle un facteur

---

<sup>9</sup> Gbewopo Attila, (2007) Corruption, fiscalité et croissance économique dans les pays en développement. Université d'Auvergne-Clermont-Ferrand I. p. 9



de ralentissement de l'activité économique. Presque toutes les réformes de gouvernance ont été bâties sur cette théorie qui, en retour, a influencé considérablement les études théoriques et empiriques. Cependant, on peut s'interroger sur les conditions de validité d'une telle hypothèse pour expliquer la performance économique des pays. Tous les pays corrompus ne connaissent pas nécessairement un retard de croissance. Logiquement, un faible niveau de corruption favorise des investissements à tous les niveaux car la corruption agit comme un impôt sur les entreprises, elle accroît le coût des investissements et incite moins à investir<sup>10</sup>, **Wolf et Gurgun**.

L'OCDE, en 2014, dans son rapport sur la corruption transnationale intitulé : « Prévention de la corruption dans les marchés publics » explique que la passation des marchés publics est l'une des activités gouvernementales les plus vulnérables à la corruption non seulement par le volume de transaction et les intérêts financiers en jeu mais surtout par la complexité du processus<sup>11</sup>. Les finances publiques ont connu parfois des déficits budgétaires résultant de la corruption liée aux recettes fiscales qui implique du même coup la réduction des dépenses publiques véritables.

Des économistes ont longuement averti des impacts pernicieux de la corruption, ils argumentent pour dire que la corruption réduit l'incitation à l'investissement et la croissance économique<sup>12</sup> car elle diminue considérablement les dépenses d'investissement public et aussi les investissements privés qui devraient à tout prix créer de la richesse. La corruption est perçue à deux niveaux dans les administrations publiques : la petite corruption que l'on trouve dans toutes la chaîne du plus bas niveau des administrations. Il s'agit de la corruption qui lie des

---

<sup>10</sup> Thomas Wolf et Emine Gurgun; publication du FMI, gestion des affaires publiques et lutte contre la corruption dans les Etats Baltes et les pays de la CEI. p. 8

<sup>11</sup> [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org), (2014), Prévention de la corruption dans les marchés publics, p,5

<sup>12</sup> Mitchell A. Seligson : The impact of corruption on regime legitimacy ; A comparative study of four Latin American countries, Cambridge University Press, p. 409.

agents qui se livrent à des opérations d'échange de services à des pots-de-vin afin de faciliter aux citoyens des services publics auxquels ils en ont droit. La grande corruption qui émane des pouvoirs politiques et des fonctionnaires haut placés qui utilisent leur influence ou leur position d'ordonnateur ou de comptable publique et souvent en collaboration avec des gens du secteur privé pour orchestrer des actes de corruption à grande échelle.

Les finances publiques sont d'importance capitale quant au développement socioéconomique des Etats. **Maurice H.** (1927) eut à déclarer : « *les finances publiques sont l'élément le plus important de la chose publique, non seulement parce que le gouvernement et l'administration s'obtiennent aujourd'hui à prix d'argent, mais parce que le régime d'Etat lui-même est intimement lié à cet ordre économique qui se caractérise par l'abondance de l'argent et la prédominance du commerce de change* »<sup>13</sup>.

La corruption est une proie dans toutes les administrations publiques, ce qui rend difficile la gestion des finances publiques surtout quand des mesures drastiques n'ont pas été prises en vue de la prévention à la punition des corrupteurs et corrompus. C'est à priori le cas d'Haïti en ce qui a trait à la gestion des finances publiques et, spécialement le cas de la gestion du fonds petrocaribe qui a connu des irrégularités graves ayant causé des préjudices aux projets et à la communauté, des irrégularités au cadre réglementaire de gestion et des irrégularités de natures administratives<sup>14</sup>. Une telle somme d'argent sous forme d'emprunt que les générations futures auront à payer et malheureusement qui ne sert pas à grand-chose la population car la gestion de ce fond le canalise vers la voie de la corruption.

---

<sup>13</sup> Maurice Hauriou (1927) Précis de droit administratif et de droit public, 2<sup>ème</sup> ed. Sirey, Paris, p. 863

<sup>14</sup> CSCCA, rapport I (2019) Audit spécifique de gestion du fond petrocaribe, pp. 3,4

Des débats publics autour de ce sujet, des résultats visiblement affaiblis, des rapports de gestion à posteriori de diverses institutions de contrôle faisant l'objet des cas avérés de corruption mais qui n'expliquent pas ce qui sont à la base de ces cas de corruption et les conséquences qui en résultent. Un sujet d'actualité, un phénomène qui impacte négativement la vie socioéconomique de la population, qui nécessite une meilleure compréhension, d'où le contexte et la problématique autour du sujet qui nécessite un travail de recherche.

#### **1.4 Questionnement autour de cette problématique**

De cette problématique, des interrogations jusqu'ici sans réponses méritent d'être élucidées permettant de mieux cerner le mystère dans la gestion du fonds petrocaribe. Ce sont :

##### 1.4.1 Question de la recherche

- ✓ Quelles sont les causes de la corruption dans la gestion du fond petrocaribe ?

##### 1.4.2 Questions spécifiques

- ✓ Quelles sont les conséquences de la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe ?
- ✓ Existe-il diverses formes de corruption dans la gestion du fond petrocaribe ?

#### **1.5 Les objectifs de la recherche et les théories de support**

Notre travail de recherche s'articule autour des objectifs comme tout travail scientifique car la stratégie mise en place est fonction des objectifs fixés.

##### 1.5.1 Objectif général

- ❖ Comprendre les causes et les conséquences de la corruption dans la gestion du fond petrocaribe.

##### 1.5.2 Objectifs spécifiques

- ❖ Attirer l'attention de l'opinion publique sur les causes de la corruption

- ❖ S'élever publiquement contre l'obstacle que représente la corruption dans l'égalité sociale.
- ❖ Démontrer à quel point la lutte contre la corruption revêt d'une importance capitale pour le développement socioéconomique et la croissance.

### 1.5.3 Les théories de support

La théorie de support stipule que tout objet technique est l'inscription matérielle d'une connaissance, et, que toute connaissance est d'origine technique, **Bachimont** (2004). Pour lui, une connaissance est la capacité d'exercer une action pour atteindre un but, bien qu'elle se rapporte au final à l'action. Des théories sur la corruption ont vu le jour :

**Huntington** : la corruption est issue de la modernisation, qui ne devrait pas avoir des conséquences majeures sur le développement.

**Myrdal** : la corruption constitue un obstacle majeur pour le développement et a des effets qui causent des préjudices à la société.

**Matelly** : la corruption est un outil, une arme de destruction, un véritable instrument d'injustice social.

Sur le plan global, ces auteurs ont trouvé des fondements théoriques à la corruption bien qu'elles se diffèrent l'une des autres. La théorie de Samuel Huntington est beaucoup moins évoquée car une lutte acharnée est en train de se mener à travers le monde contre la corruption. En plus des théories de Myrdal et Matelly, en Haïti, le président de la République, son excellence M. Jovenel MOISE eu à évoquer la fameuse formule cinq en un, qui stipule que : « *Haïti a cinq problèmes* » qui se résument en un ; « *la corruption* ». De ce fait, ces trois théories et bien plus encore servent de support à ce travail de recherche pour pouvoir mieux l'orienter.

## **1.6 Elaboration des hypothèses de travail**

Avant même d'arriver à la fin de notre recherche pour avoir des réponses à nos questions, nous avons élaboré trois hypothèses de travail dont une hypothèse générale et deux hypothèses spécifiques.

**H<sub>1</sub>** : Les causes de la corruption résultent du fait que les institutions de contrôle ne jouent pas leur rôle.

**H<sub>2</sub>** : Les conséquences sont l'absence de progrès socioéconomiques.

**H<sub>3</sub>** : la corruption prend diverses formes dans la gestion du fonds petrocaribe.

## **PREMIERE PARTIE**

### **CADRE THEORIQUE ET CONSTITUTION DES FINANCES PUBLIQUES**

## **2. Chapitre I- Cadre théorique**

---

Outre les théories de support sur lesquelles inscrit ce travail, le cadre de référence de ce travail fait appel aux travaux des autres auteurs tels :

**T. Wolf et Gurgun** qui croient que la corruption agit comme un impôt sur les entreprises car elle accroît le coût des investissements et incite moins à investir.

**M. A. Seligson** avance que la corruption réduit la croissance économique car elle diminue les dépenses d'investissement public.

En fonction du cadre théorique dans lequel inscrit ce travail, il est clair que la théorie optimiste qui stipule que « la corruption engraisse la roue économique et rend les économie plus efficiente » est rejetée pour faire place à la théorie pessimiste évoquée par ces différents auteurs qui voient « la corruption comme un facteur de ralentissement de l'activité économique ».

### **2.1 Section I. Cadre conceptuel**

De tout travail, il existe des concepts liés au thème de recherche et dont leur définition représente un début de compréhension du travail. Le terme général du travail peut faire l'objet des travaux de divers auteurs et dont ce travail doit inscrire dans un cadre théorique lié aux travaux effectués ou un courant de pensée. C'est dans cette optique que nous allons conceptualiser ce travail.

#### **2.1.1 Corruption**

La corruption est l'utilisation abusive d'un pouvoir reçu par délégation à des fins privées comme l'enrichissement personnel. Elle consiste pour un agent public, de s'abstenir de faire, de faciliter quelque chose du fait de sa fonction en échange d'une promesse, d'un cadeau, d'une somme d'argent ou d'avantages divers.

Pour **la Banque Mondiale**, la corruption c'est le fait d'utiliser sa position de responsable d'un service public à son bénéfice personnel.

Pour **la Convention civile sur la corruption**, la corruption c'est le fait de solliciter, d'offrir, de donner ou d'accepter, directement ou indirectement une commission illicite ou un autre avantage indu ou la promesse d'un tel avantage indu qui affecte l'exercice normal d'une fonction ou le comportement requis du bénéficiaire.

Pour **la convention des Nations-Unies**, c'est le fait pour un agent public de solliciter, d'exiger, d'accepter ou de recevoir directement ou indirectement des fonds, présents ou autres avantages à titre de rémunération abusive pour s'abstenir ou accomplir ses fonctions.

Pour **Transparency International**, la corruption est l'abus de pouvoir au profit de l'enrichissement personnel.

Pour **la commission des communautés européennes** : la corruption est liée à tout abus de pouvoir ou de toute irrégularité commis dans un processus de décision en échange d'une incitation ou d'un avantage indu.

Pour **le conseil de l'OCDE** : la corruption consiste à offrir ou à octroyer directement ou indirectement un avantage excessif, payant ou autre à un agent public étranger ou pour son compte, en violation des obligations légales de ce dernier, afin d'obtenir ou conserver un marché.

Pour **le Groupe d'Experts d'Interpole sur la Corruption** : la corruption est tout accomplissement ou abstention d'un acte par un individu ou une organisation, publique ou privée, en violation de la loi, ou d'une charge afin d'en retirer un avantage quelconque.



Pour **Daniel Kaufmann** : la corruption est définie comme étant un abus de positions publiques à des fins d'enrichissements personnels.

Pour l'**Organisation Anti-Corruption** : la corruption est tout abus de pouvoir ou toute irrégularité commise dans un acte de sa fonction, de son emploi ou de sa mission en échange des offres, dons ou avantage personnel indu.

Pour **Ramon Diaz** : la corruption est l'art de transférer les ressources réelles des mains du grand public à celles des amis politiques de l'homme au pouvoir.

Pour **Robert Klitgaard** : la corruption est l'abus d'une fonction publique ou privée à des fins personnelles. Lorsqu'un individu abuse de la confiance publique dont il est dépositaire pour servir ses intérêts propres ou ceux du groupe auquel il appartient.

Au regard de ces différentes théories sur le phénomène de la corruption, on peut dire que c'est un terme qui suscite beaucoup l'attention de plus d'un. S'il est vrai que le concept fait l'objet de diverses définitions, on comprend que l'idée fondamentale du concept reste la même à l'intérieur de ces différentes définitions car cette idée dite fondamentale tourne autour de l'usage du pouvoir par un responsable dont il est dépositaire au profit de l'intérêt personnel.

Dans le cadre de ce travail de recherche, le cadre conceptuel dont il est inscrit est celui de la Banque Mondiale, Robert Klitgaard, Ramon Diaz et de Daniel Kaufmann qui se réfère directement aux abus de pouvoir causés par des agents publics au profit de l'enrichissement personnel. Il faut aussi souligner que dans le cadre de ce travail, tous les autres concepts y trouvent son essence.

### 2.1.2 Le Pot de vin

Paiement donné ou reçu dans les relations de corruption. Payer ou recevoir des pots-de-vin est en soi de la corruption et elle devrait être comprise comme son essence. Le pot de vin est une somme fixée ou un certain pourcentage d'un contrat généralement payé à un fonctionnaire d'Etat qui fait des contrats au nom de l'Etat ou qui accorde des avantages aux entreprises ou individus, aux hommes d'affaires ou aux clients.

### 2.1.3 Le détournement de fonds

Le détournement de fonds est le vol des ressources par les individus qui sont supposés les gérer au nom du peuple. Les détournements de fonds ne sont pas considérés comme de la corruption au sens légal du terme mais peuvent être inclus au sens large.

### 2.1.4 La fraude

La fraude est un crime économique qui implique quelques sortes de ruse, d'escroquerie ou de tromperie. La fraude implique une manipulation ou une distorsion de l'information, des faits et de l'expertise, par les fonctionnaires positionnés entre les politiciens et les citoyens et qui cherchent à tirer leur profit personnel.

### 2.1.5 Le favoritisme

Le favoritisme est la propension naturelle de l'homme à favoriser ses amis, sa famille et toute personne proche ou fiable. Le favoritisme est intimement relié à la corruption dans la mesure où il implique une distribution corrompue de ressources. En d'autres termes, il est l'autre face de la pièce où la corruption est une accumulation de ressources.

### 2.1.6 Le népotisme

Le népotisme est une forme particulière du favoritisme dans lequel une autorité préfère donner l'autorité à ses propres relations et aux membres de sa famille (épouse, frères et sœurs, enfants, neveux, cousins, belle famille, etc.) dans le but de préserver sa position politique précaire.

#### 2.1.7 La concussion

La concussion désigne le fait par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, de recevoir, exiger ou ordonner de percevoir à titre de droits ou contributions, impôts ou taxes publics, une somme qu'elle sait ne pas être due ou d'excéder ce qui est dû.

#### 2.1.8 Le trafic d'influence

Le trafic d'influence désigne le fait pour une personne de recevoir ou de solliciter des dons dans le but d'abuser de son influence, réelle ou supposée sur un tiers afin qu'il prenne une décision favorable.

#### 2.1.9 La Surfacturation

La surfacturation est le fait de facturer un bien ou un service plus élevé que le prix de facturation normale.

#### 2.1.10 L'extorsion

L'extorsion est de l'argent ou d'autres ressources extraites par l'usage de la coercition, violence ou des menaces de force. Le chantage et l'extorsion sont des transactions où l'argent est violemment extrait par ceux qui ont le pouvoir de le faire, mais où très peu sont retournés aux "clients". La corruption sous la forme de l'extorsion est généralement comprise comme une forme d'extraction d'en bas" par les mafias et les criminelles ou d'en "haut" par l'Etat organisée en une grande mafia.

#### 2.1.11 Le Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent désigne l'action visant à dissimuler la provenance d'argent acquis de manière illégale afin de le réinvestir dans des activités légales.

#### 2.1.12 Dépenses publiques

Elles sont l'ensemble des dépenses de l'ensemble des administrations publiques, c'est-à-dire l'Etat, les collectivités locales ainsi que d'autres organismes publics. Selon Richard Musgrave, les dépenses publiques répondent à trois fonctions suivantes : d'abord, l'allocation des ressources, pour financer les biens et les services publics. Ensuite, la redistribution, pour limiter les inégalités et enfin la stabilité économique, pour limiter les variations cycliques de l'activité.

#### 2.1.13 Recettes publiques

Elles sont l'ensemble des recettes perçues par les administrations publiques qui constituent essentiellement des impôts, des taxes et des cotisations sociales et quelque part, ajoutées des emprunts afin de favoriser les dépenses publiques.

#### 2.1.14 Finances publiques

Selon Jonh Maynard Keynes, les finances publiques sont l'étude des moyens par lesquels, l'Etat cherche à réaliser en même temps que la couverture des dépenses publiques par les ressources publiques, des interventions dans les domaines économique et social.

Théophile A. N., dans son livre « Manuel des Finances Publiques » définit les finances publiques comme la science qui traite les problèmes financiers de l'Etat, des collectivités locales, des organismes de sécurité sociale et des établissements publics nationaux.

#### 2.1.15 L'Etat

Personne morale territoriale de droit public personnifiant juridiquement la nation, titulaire de la souveraineté interne et internationale et du monopole de la contrainte organisée.

#### 2.1.16 Budget de l'Etat

Ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile, toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat, des autres collectivités publiques et des établissements publics. En générale,

les ressources de l'Etat proviennent des impôts, taxes, cotisation professionnelle et autres, encadré par ce qu'on appelle la fiscalité.

#### 2.1.17 Fiscalité

La fiscalité est un arsenal de mesure juridique ayant comme priorité absolue le drainage des recettes au trésor public. Autrement dit, c'est la pratique utilisée pour un Etat ou une collectivité pour percevoir des impôts et autres prélèvements obligatoires qui constituent les recettes publiques.

#### 2.1.18 Impôts

L'impôt est une prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie en vue de la couverture des charges publiques.

#### 2.1.19 Taxe

La taxe est une somme d'argent exigée en contrepartie des prestations par un service public ou de la possibilité d'utiliser un service public destinée à financer les dépenses publiques.

#### 2.1.20 Développement socioéconomique

Il désigne les évolutions positives dans les changements structurels, mentaux, sociaux, politiques et qui crée les conditions de croissance cumulative et durable. De tels changements engendrent l'enrichissement de la population et l'amélioration des conditions de vie. C'est pourquoi le développement est associé au progrès.

## 2.2 Section II. Revue de la littérature

Dans son ouvrage paru en 2015 intitulé : « Etats, corruption et blanchiment »<sup>15</sup>, Enguéluéguélé fait savoir que la corruption ne peut pas se dissocier de la politique. Il croit que la corruption a dénaturé la relation entre les institutions là où le pouvoir peut se monnayer et que la cachette de la corruption se trouve au niveau des zones d'applications de la loi entre les

---

<sup>15</sup> Stéphane B. Enguéluéguélé (2015), Etats, corruption et blanchiment, l'Harmattan.

représentant de l'autorité et les citoyens. Il retient que le blanchiment est l'une des formes les plus fréquentes de la corruption en Afrique et que l'application des recommandations dans la lutte contre le blanchiment et de promouvoir les politiques de gestions de risques pour approfondir des cadres existant est d'importance capitale.

Il met en exergue les formes de corruption au Sénégal et au Cameroun et met l'accent sur la politique de lutte contre la corruption qui est mis en place au fur et à mesure que s'établissent des interactions formelles et informelles au sein d'un système d'actions complexes qui ne se composent pas de seuls acteurs investis d'un rôle institutionnel dans l'appareil politique et administratif.

De nombreuses contraintes étant identifiées à travers un double contenu fonctionnel et tactique dans l'agenda de la lutte contre la corruption. La lutte contre la corruption est devenue une composante structurelle de la modernisation de la gouvernance. Il précise que la lutte contre la corruption au Sénégal et au Cameroun a connu une expansion avec la conditionnalité de l'aide économique. Cela doit inéluctablement aller à la réforme de la gouvernance et sauvegarder des systèmes nationaux.

Le pouvoir législative en général supposerait être un obstacle au phénomène de la corruption. Imbeau Louis dans son livre « Le contrôle parlementaire des finances publiques dans la francophonie » met l'emphase sur le contrôle parlementaire dans la lutte contre la corruption dans la gestion des finances publiques. Le contrôle parlementaire doit assurer l'efficacité et l'intégrité des finances publiques. C'est un contrôle qui s'effectue à priori et à posteriori c'est-à-dire qui assure la surveillance dans l'élaboration dans la politique budgétaire et l'approbation et ensuite supervise l'exécution et la mise en œuvre de ces politiques.

Les rapports entre le législatif et l'exécutif ont été conceptualisés permettant la formulation de quatre hypothèses soumises à un test empirique du fait que l'assemblée législative jouant le rôle du principal qui délègue son pouvoir à un agent et le gouvernement et que l'agent a tendance à servir ses propres intérêts plutôt que ceux du principal. La première hypothèse veut que toutes les assemblées législatives conçoivent et utilisent des outils pour contrôler l'exécutif. Cette hypothèse a été confirmée aux assemblées législatives du Commonwealth et celles de la Francophonie. La deuxième hypothèse montre la variation d'un pays à l'autre de la capacité de contrôle parlementaire selon les statuts, les pratiques et les ressources qui varient sensiblement d'un pays à l'autre. La troisième hypothèse a rapport avec la tradition administrative civiliste ou de droit coutumier et enfin la quatrième hypothèse montre que le niveau de corruption est plus faible dans les pays où la capacité de contrôle parlementaire est plus grande car elle a un effet direct sur la corruption et intensifie l'effet du développement économique et la croissance, des libertés des citoyens et la stabilité politique<sup>16</sup>.

Frédérique Farouz-Chopin, dans son livre, « La lutte contre la corruption », montre dans la pratique, la corruption lors de l'exécution des marchés se présente en trois cas, même si la procédure d'attribution peut s'être déroulée dans la transparence et la régularité, ceci n'exclut pas que les décideurs exigent par la suite une commission. L'attributaire du marché doit alors dégager des marges invisibles et non imposable pour payer cette commission<sup>17</sup>. Ces trois cas sont : soit l'entreprise l'avait prévue dans le prix, il y avait donc surfacturation ; soit, l'entreprise ne s'y attendait pas, et pour y arriver, avoir recours à des moyens délictueux ou encore soit

---

<sup>16</sup> Imbeau Louis (2019), Le contrôle parlementaire des finances publiques de la Francophonie. Presses de l'Université Laval, 1<sup>ère</sup> ed.

<sup>17</sup> Frédérique Farouz-Chopin, la lutte contre la corruption, presses universitaire de Perpignan.

l'entreprise était d'accord dès le départ et grâce à la collaboration du décideur, elle obtiendra des majorations de prix pour imprévus.

Cette thèse est confirmée à travers un rapport de l'OCDE en 2014 sur la corruption transnationale titré : « Prévention de la corruption dans les marchés publics », il explique que la passation des marchés publics est l'une des activités gouvernementales les plus vulnérables à la corruption non seulement par le volume de transaction et les intérêts financiers en jeu mais surtout par la complexité du processus<sup>18</sup>.

Dans le numéro 10 de la revue d'économie publique en 2003, Ventelou met l'accent sur le concept de corruption politique qui s'est distinguée de la corruption au sens large. Il a proposé un cadre formel qui se divise en « microéconomie de la corruption » qui montre l'optimisation des flux de détournement de fonds qui est très sensible à l'instabilité associée à la charge d'un agent de la force publique et en des conséquences spécifiques « macroéconomique de la corruption » qui affecte le taux de croissance. L'article fait apparaître deux équilibres du jeu politico-économique : un équilibre « haut » qui se caractérise par la forte croissance, la stabilité politique et la faible corruption et un équilibre « bas » qui se caractérise par une forte corruption, une faible croissance et le sous-développement. Dans ce contexte, il est important d'envisager un contrôle politique de la corruption.

La corruption est effectuée à deux niveaux : au niveau des agents subalternes qui profitent de leur poste pour s'enrichir au détriment d'un centre dont les objectifs sont supposés raisonnables et bien définis. A l'autre niveau, est celle du centre lui-même qui pose beaucoup plus de problèmes et, en même temps s'est plus désinvestie par une analyse économique. La

---

<sup>18</sup> [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org), Prévention de la corruption dans les marchés publics.



corruption est statistiquement accompagnée des dysfonctionnements institutionnels tels : « l'inefficacité bureaucratique » du système juridique et l'instabilité politique. La corruption se révèle un phénomène de grande ampleur, socialement coûteux, dont les effets se font ressentir au résultat de la croissance économique<sup>19</sup>.

Robert Klitgaard, a publié un article en 1998 intitulé « Fighting corruption worldwide », il suppose que si les pays rencontrent des difficultés à combattre la corruption c'est peut-être en raison de manque de volonté ou de capacité suffisante sur le plan stratégique. Il estime que dans tous les cas, ce sont à cause des contraintes de coût et de savoir-faire et plus encore l'insuffisance des stratégies de répression. Il parle de l'universalité de la corruption qui est un mal pour les pays en développement que pour des pays développés. La corruption occupe une place de choix devant la scène politique.

Les pays industrialisés jouent un rôle important dans beaucoup de cas de corruption dans des pays sous-développés. Il se réfère aux travaux de Transparency International soulignant que beaucoup de pots-de-vin versés dans des pays du tiers monde proviennent des pays riches. L'existence de la corruption se fait remarquer partout à travers le monde, dans les secteurs publics ou privés. Klitgaard met en garde contre toute éventuelle compréhension que toutes les formes et tous les cas de corruption ne sont pas nuisibles. La plupart des cas de corruption de l'Etat trouve l'implication du secteur privé. La corruption anéantit le développement économique et politique quand elle sape le système judiciaire, les droits de propriétés ou les activités bancaires. Elle a des effets paralysants quand elle devient la norme.

---

<sup>19</sup> Bruno Ventelou (2003), La corruption dans un modèle de croissance : partis, réputation et choc ; Revue d'économie publique, n° 10.

Des régions du monde restent sous-développés car la corruption en quelque sorte qui est un mal systémique devient impossible d'établir et de conserver les règles de jeu acceptables au niveau international. Il croit que les stratégies de lutte contre la corruption à adopter pour réussir doit commencer par la condamnation d'un certains nombres de hauts personnages corrompus pour arriver à un concours anticorruption en passant par la volonté politique. Beaucoup d'observateurs soutiennent que les pots-de-vin peuvent avoir d'effets positifs dans certaines circonstances, en procurant aux entreprises et aux individus un moyen d'éviter une réglementation pesante et un système juridique inefficace<sup>20</sup>.

La description des différentes facettes de la corruption c'est-à-dire les transactions corruptrices entre les différents agents du secteur public, entre les agents du secteur public et privé, les agents du secteur public et les bailleurs de fond internationaux et entre les agents du secteur public et les consommateurs.

Les cas pratiques de corruption dans le secteur public évoluent avec l'interaction des acteurs publics, il arrive rarement que les actes de corruption se font par un acteur unique. Ces interactions peuvent être décrites comme horizontale quand ceux-là impliquent une ligne variante des départements et agences à un niveau similaire du gouvernement. La corruption est quelque chose d'opaque et de complexe au niveau du gouvernement. Dans cette édition de la Banque Mondiale, elle souligne que la corruption dans les gouvernements concerne aussi la gestion du personnel qui est payé pour favoriser des promotions, des rémunérations ou des transferts. La corruption dans le secteur public pourrait aussi inclure la collusion entre les officiels des gouvernements et les représentants des donateurs internationaux.

---

<sup>20</sup> Robert Klitgaard, (1998). Fighting corruption worldwide, un article publié sur le thème : finance et développement.

La face la plus publique de la corruption est l'interaction du secteur public et le secteur privé. Il y a aussi l'interaction de la corruption entre les officiels du secteur public et les consommateurs qui est très fréquente et systémique ; le consommateur paie pour pouvoir bénéficier le plus basic des services qu'il a besoin. Cette interaction commune concerne la corruption administrative dans un système de paiement, une pratique pour éviter ou mitiger les paiements des biens ou services. Les agents et les responsables d'institutions créent un marché de corruption au point de délivrance des services<sup>21</sup>.

Les travaux de Rose-Ackerman soulignent que la corruption peut affecter significativement l'efficacité et la légitimité des activités de l'Etat. Dans des cas extrêmes, un niveau modéré de la corruption peut être toléré. Il y a des pays qui connaissent de haut niveau de corruption mais qui a expérimenté un haut niveau de croissance économique, ce qui justifie la thèse optimiste de la corruption qui avance que la corruption lubrifie le moteur de développement. Il se pourrait que ces pays acceptent la diversion des fonds comme normal.

La demande des services corrompus est l'accessoire de soudoiment qui dépend de la mesure et la structure de l'Etat. Le soudoiment est payé pour deux raisons : soit pour obtenir des bénéfices du gouvernement ou pour éviter des couts. La stratégie anticorruption pourrait réduire en même temps les bénéfices et l'évitement des coûts sous le contrôle des agents publics et limite la discrétion à allouer des gains.

Le niveau de la corruption est fonction du niveau d'honnêteté et d'intégrité en même temps des officiels du secteur public et des gens du secteur privé. La dimension et l'incidence des soudoiments sont déterminées par le niveau des bénéfices disponibles, la puissance

---

<sup>21</sup> BM (2007). The many face of corruption. Éd. J. Edgardo Campos

discrétionnaire des officiels, le non risque des affaires corrompus etc. Il fait remarquer que plus haut est la probabilité de détection et punition de la corruption, plus bas est le bénéfice disponible. La demande de soudoiment peut tomber à zéro ou plus proche de zéro quand la possibilité de détection et la punition de la corruption est élevée. La corruption représente un symptôme, pas la maladie en soi. La stratégie anticorruption devrait améliorer l'efficacité du gouvernement. Des arguments que les soudoiments aident les entreprises et les individus à travers des agents les délais de régulation et de taxes<sup>22</sup>.

Théophile AHOUA N'Doli dans son « Manuel des Finances Publiques » révèle les différentes caractéristiques du budget de l'Etat. Pour commencer, il définit le budget classique comme étant un acte de prévision et d'autorisation annuelle de perceptions des impôts et de deniers publics. Il fait apparaître trois points de cette définition. D'abord, un acte d'autorisation qui implique que le parlement représentatif des citoyens, autorise l'exécutif à percevoir les recettes et autorise les dépenses. Ensuite, il explique l'aspect prévision budgétaire et l'aspect juridique de la question et met en exergue la succession du budget moderne au budget classique et enfin le budget moderne qui est l'expression financière du programme d'action du gouvernement.

La conception du budget moderne a modifié la technique de mobilisation et de gestion de fonds. Diverses formes de politique inscrites dans le budget moderne contraignent l'Etat à faire des choix stratégiques de gestion et d'opérationnalisation permettant d'atteindre les objectifs dans le respect des grands principes budgétaires.

---

<sup>22</sup> Susan Rose-Ackerman (1996). "Democracy and 'Grand' Corruption"; International Social Science Journal ; vol.48, n° 149

Les finances publiques résument en deux composantes : les dépenses publiques qui se divisent en dépenses de fonctionnement qui ont pour but d'assurer l'entretien et la bonne marche des services de l'Etat et les dépenses d'investissement qui ont pour objet d'accroître le patrimoine de la nation. Les recettes publiques permettant de faire face aux dépenses publiques à travers les impôts et taxes. Il a fait remarquer qu'en dehors des recettes fiscales qui sont les impôts directs et taxes assimilées et les impôts indirects, il y a aussi des recettes non fiscales et les emprunts et dons.

Dans la structure des lois des finances, on trouve la loi des finances de l'année ou loi des finances initiale qui est la loi qui autorise pour chaque année civile l'ensemble des ressources et charges de l'Etat. La loi des finances rectificatives qui sert à réviser la loi des finances votée initialement et la loi des règlements qui est le texte législatif constatant les résultats financiers de l'exercice.

Le Manuel des Finances Publiques de Théophile Ahoua fait mention des six grands principes budgétaires qui influencent aussi les règles de bonne gouvernance. La transparence des finances publiques qui veut que les informations soient claires sur la structure et les fonctions des administrations publiques. Un code a été établi par le FMI « Code de transparence des finances publiques » qui résumant les différents critères d'une politique de transparence.

Dans l'exécution budgétaire, des principes et des procédures ont été mis en œuvre comme le principe de séparation entre les administrateurs, les ordonnateurs et les comptables. Dans l'Exécution des recettes, il y a des procédures de recouvrement et les procédures d'exécution. Le contrôle est incontournable dans l'exécution du budget. Il existe le contrôle administratif qui est un contrôle interne sur les agents qui est exercé sous la forme hiérarchique. Il y a le contrôle à

priori sur la loi des finances qui s'exerce à travers un contrôle du contrôleur financier et un contrôle à postériori qui est mené par les structures de contrôle interne de l'administration qui opère sur toutes les activités liées à l'exécution du budget de l'Etat. Le contrôle de l'inspection générale des finances qui est chargée de contrôler toutes les structures sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances. Le contrôle à priori et à postériori de la CSC/CA qui peut prendre des arrêts ; soit un arrêt provisoire quand elle estime que le compte examiné est irrégulier avant de donner des arrêts définitifs qui sont au nombre de quatre : l'arrêt de décharge, de débet, de quitus et l'arrêt d'avance<sup>23</sup>.

Dans l'exécution du budget public, on en trouve deux acteurs clés : d'abord, l'ordonnateur qui a un pouvoir financier en matière de dépenses puisqu'il est l'autorité administrative habilitée à engager les finances publiques, ce sont en quelque sorte ; les ministres, les directeurs d'établissements publics ou tout administrateur doté par délégation ou en qualité de suppléant de ce pouvoir financier et ensuite, les comptables publics qui tiennent la comptabilité des deniers de la caisse publique. Chaque année, le comptable public est tenu d'adresser aux juges des comptes la comptabilité dont il relève<sup>24</sup>.

Dès sa naissance, les finances publiques font face à de nombreux problèmes de corruption de diverses formes, les formes de corruption qui sont liées non seulement aux dépenses publiques mais aussi aux recettes publiques. La corruption dans la gestion des finances publiques représente un frein au développement social et économique des peuples.

La gestion des finances publiques découle du rôle central que jouent les finances publiques dans un Etat démocratique désireux de se développer. Stefan L. dans : « Public financial

---

<sup>23</sup> Ahoua, Théophile N'Doli. Manuel des Finances Publiques, Ed. l'Harmattan

<sup>24</sup> Stéphanie Damarey. L'Essentiel des Finances Publiques, 8ème ed. Gualino,

management als Beitrag zu Good financial governance » fait allusion au principe de bonne gouvernance appliquée aux finances publiques qui sont : la légitimité qui désigne la légitimation des décisions de politique financière. L'obligation de rendre compte, qui comprend la responsabilité et l'obligation des instances étatiques de rendre compte de leurs actes aux citoyens et passe par la transparence sur les activités de l'Etat. La légalité, qui oblige la politique et l'administration financière publique à respecter un cadre légal valable pour tous, équitable et impartial. L'efficacité, qui décrit la volonté et la capacité des organes et institutions publiques d'accomplir leurs tâches et l'action de l'Etat axée sur le développement, qui se réfère aux valeurs fondamentales qui régissent l'activité étatique. Ces valeurs sont : justice sociale, durabilité écologique et économie de marché<sup>25</sup>. La gestion des dépenses budgétaires se concentre sur les instances et les procédures permettant de garantir la transparence, l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques.

Le Bureau de Recherche en Informatique et en Développement Economique et Social, en 2007, basé sur des données empiriques provenant d'une enquête auprès des ménages, des fonctionnaires du secteur public, d'Organisation Non Gouvernementale et des entreprises privées. Une évaluation générale de la situation et des problèmes du pays montre en générale le niveau de pessimisme des groupes. La non performance de l'Etat dans divers secteurs résulte du niveau élevé de la corruption qui affecte négativement la croissance et le développement. Le niveau élevé du chômage, le cout élevé de la vie et des services comme la santé et l'éducation occupent l'esprit des gens.

---

<sup>25</sup> Stefan Leiderer et P.Wolff. (2007). Public financial management als Beitrag zu Good financial governance. Deutsches institute fur Entwicklungspolitik.

Ces groupes n'ont aucune confiance dans les institutions de l'Etat tant nationales que locales, que ce soit les pouvoirs de l'Etat et les partis politiques. Les prestations de service des institutions étatiques sont de mauvaise qualité et ne permet pas à la population de bénéficier des services qui leurs sont dus. Cette enquête relate que les fonctionnaires pensent que les mauvais services sont dus au fait que le mérite joue un rôle important dans la gestion du personnel, il est évident que les relations personnelles à l'embauche ont pris trop de place au sein du service public, les pots-de-vin et les pratiques illégales de paiement aident à obtenir une promotion, ce qui affecte le moral du personnel.

Le phénomène de la corruption est souvent dans le déni chez les employés du secteur public alors que les agents et les fonctionnaires reconnaissent l'existence de ce problème. Malheureusement, la majorité des gens sondés n'était pas disposée à admettre l'existence de la corruption dans son propre service. Des opinions exprimées des groupes cibles, une affirmation de mauvaise gouvernance des affaires de l'Etat inductrice de la corruption généralisée impactant négativement la vie sociale de la population<sup>26</sup>.

Y. Latortue, dans son livre relatif à la gestion du fond petrocaribe souligne que c'est une catastrophe financière à travers des contrats qui font la part du lion à des gens, des abus de dérèglements, de gaspillage etc. cette gestion se répercute socialement et économiquement sur la population. La corruption dans la gestion de ces fonds passe à travers diverses formes : le favoritisme, le détournement et autres, créent des situations d'injustice sociale au sein de la population. Il a fait savoir que cette vaste opération de corruption ne s'est pas réalisée de manière

---

<sup>26</sup> BRIDES (2007). Enquête diagnostic sur la gouvernance et corruption en Haïti. Commandée par l'ULCC, sous la supervision de l'IBM.



isolée et aléatoire. Il s'agit d'un forfait avec préméditation et préparé avec soins en bande organisée

L'auteur qualifie de complot financier qui trouve son dispositif le plus important dans « la loi d'urgence » qui donne le champ libre de passer outre certaines règles ou franchir certaines balises légales. Cette loi d'urgence allège les étapes et permet une procédure célère. Les résolutions gouvernementales qui permettent de passer à côté la ratification parlementaire, la passation des marchés publics en dépit du fait que la loi d'urgence n'annule pas la loi sur la passation des marchés publics. La gestion des finances publiques fait l'objet d'opacité administrative. Il estime qu'il y a cinq grandes lignes à retenir dans la gestion du fond petrocaribe : premièrement, le système ; le MEF qui doit appliquer le budget de manière rigoureuse mais pourtant, tout le montant du fond petrocaribe peut être désaffecté qu'avec une résolution du conseil des ministres. Deuxièmement, le contrôle ; ce facteur qui ne se réalise pas à temps ou pas du tout, donnant droit aux gestionnaires de tout faire. Troisièmement, la conformité aux lois ; les lois sont enfreintes dans le processus de décaissement ou dans les passations de marché. Quatrièmement, les résultats ; en matière de gestion et de reddition des comptes, il n'y a pas de culture de résultats, ce n'est pas forcément que les fonctionnaires soient de mauvaise foi mais des coutumes ne leur offrent pas de cadre où ils peuvent maintenir un code de conduite rigoureux et cinquièmement, l'impact ; cette gestion ne fait pas d'impact positif car les choix économiques ne sont pas intégrés, des conséquences d'exécution mal anticipés, des surcouts effrénés etc. et, aucun souci pour le transfert de technologie, de compétences ou pour le renforcement de l'industrie locale<sup>27</sup>.

---

<sup>27</sup> Youri Latortue (2018). Petrocaribe : Mon combat pour la reddition des comptes. C3 éditions.

Dans son rôle de contrôleur, dans son contrôle à postériori, la CSC/CA dans son rapport en date du 12 aout 2020 relative à la gestion des fonds petroc aribe par l'Etat haïtien<sup>28</sup>. La cour a révélé des irrégularités graves proviennent des cas de corruption, des irrégularités constatées en trois catégories : les irrégularités administratives, celles ayant causé préjudice au projet et à la communauté et les irrégularités aux cadres règlementaires et aux bonnes pratiques de gestion. Le fond petroc aribe font l'objet de vote au conseil des ministres pour chaque résolution prise en vue de l'allocation des ressources à différentes institutions publiques. Des irrégularités flagrantes ont été constatées au niveau de toutes les institutions ayant bénéficié des allocations soit dans l'octroi des contrats sans appel d'offres, des contrats conclus en situation d'urgence sans justification pertinente, le non-respect des directives prévues par la réglementation, l'absence de procédures de contrôle et bien plus encore.

La cour incombe des niveaux de responsabilité aux responsables de l'administration publique impliqués dans la mise en œuvre d'un projet, aux responsables de l'administration régionale impliqués directement dans la mise en œuvre d'un projet et les responsables des entreprises d'exécution et de surveillance impliqués directement dans la mise en œuvre d'un projet. Dans cette gabegie administrative, les ordonnateurs et les comptables publiques sont en première ligne car ils devraient censé protéger les intérêts de l'Etat au profit du bien-être de la population.

Après avoir puiser dans la littérature scientifique les travaux des différents auteurs relatifs au thème de ce travail de recherche chacun des deux termes, on finit par comprendre le lien existant entre la corruption et la gestion des finances publiques haïtiennes. Il est vrai que certains

---

<sup>28</sup> CSCCA (2020). Audit spécifique de gestion du fonds petroc aribe. Gestion des projets financés par le fonds PetroCaribe, Rapport 3.

auteurs priorisent la thèse optimiste de la corruption mais, nombreux sont ceux qui priorisent la thèse pessimiste de la corruption permettant de conclure que les diverses formes de corruption représentent un frein au développement et à la croissance économique.

Tenant compte du mode de gestion fait du fonds petrocaribe, il n'est pas étonnant qu'elle ne facilite pas la croissance et le développement et nous amène à maintenir notre hypothèse de travail car à un niveau tellement élevé de la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe, la population haïtienne ne pourrait rien espérer en terme de projet de développement pouvant nous conduire à la croissance.

### **3. Chapitre II. Constitution des finances publiques**

Les finances publiques étant l'élément le plus important des choses publiques, il est important de comprendre ce qui les constitue véritablement et leur évolution. Vu la complexité des finances publiques, c'est quelque chose qui exige une gestion rationnelle pour permettre aux représentants des gouvernements de répondre aux besoins de leur population. Les finances de l'Etat ont une grande affinité pour la corruption à travers les agents du gouvernement. C'est pourquoi la lutte contre la corruption y trouve son essence car à force que le niveau de corruption est haut, la pauvreté trouve sa place.

Les règles des finances publiques font l'objet d'un budget qu'on appelle budget de l'Etat à travers ses deux grandes composantes : les recettes publiques et les dépenses publiques faisant objet de prévision dans un document qu'on appelle budget de l'Etat. Le budget doit être soumis par le pouvoir exécutif au parlement pour être voté avant d'être effectif. Ce budget est caractérisé par six grands principes qui sont : le principe d'annualité budgétaire, d'unité, d'universalité, de spécialité, de sincérité et d'équilibre budgétaire. Le budget de l'Etat est géré par des ordonnateurs qui, en matière de recettes ordonnent de procéder à l'encaissement et au décaissement à travers des institutions spécialisées, et, par des comptables publics qui sont habilités à manipuler les deniers publics.

Les finances publiques sont constituées d'un acte juridico-administrative qu'est le budget de l'Etat qui couvre divers secteurs de l'ensemble des administrations publiques tels : l'Etat, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. Elles font l'objet de quatre composantes : les recettes, les dépenses, le solde et la dette.

### **3.1 Les recettes publiques**

Les recettes publiques sont l'ensemble des recettes que les administrations publiques perçoivent. Les prélèvements obligatoires qui sont les principales sources de financement des administrations et les autres recettes sont les deux catégories des recettes publiques.

#### **3.1.1 Les prélèvements obligatoires**

Ils sont tous les versements effectués par des personnes physiques ou morales aux administrations publiques permettant de financer leurs dépenses. Ce sont : les impôts, les taxes et les cotisations sociales.

##### **3.1.1.1 Les impôts**

Ils sont prélevés sur l'ensemble des contribuables, c'est un versement obligatoire et sans contrepartie. Ils permettent de réguler l'activité économique et financer les dépenses publiques. Les impôts se divisent en : impôts directs qui sont payés et supportés par la même personne, et les impôts indirects, lorsque le redevable se distingue du contribuable.

##### **3.1.1.2 Les taxes**

Elles sont perçues au profit de l'Etat, des établissements publics et des collectivités locales en contrepartie plus ou moins proportionnelle au versement du contribuable à l'occasion de la fourniture de service.

##### **3.1.1.3 Les cotisations sociales**

Le prélèvement des cotisations sociales permet de couvrir des charges spécifiques de l'Etat car elles sont destinées directement aux organismes de protection sociale.

Outre les prélèvements obligatoires, il y a aussi d'autres recettes publiques permettant de couvrir les charges publiques. Elles sont :

#### **3.1.1.4 Les recettes non fiscales**

Elles constituent des revenus du patrimoine tels : les revenus du domaine de l'Etat, des revenus des activités industrielles et commerciales et des rémunérations pour des services rendus.

#### **3.1.1.5 Les Fonds de concours**

Ils sont des dons et des legs versés à l'Etat par des personnes publiques ou privées pour concourir à certaines dépenses conformément aux intentions de la partie versante.

#### **3.1.1.6 L'emprunt**

L'emprunt constitue l'une des ressources majeures de l'Etat. Il est généralement utilisé pour financer des dettes arrivées à échéance ou pour financer le déficit budgétaire ou encore pour financer des projets de développement.

Certains pays de l'Amérique Latine adoptent des politiques de finances publiques sur des bases institutionnelles avancées, alors qu'Haïti opère sur des bases institutionnelles simples. La soutenabilité des finances publiques étant le pilier des stratégies de développement car elle est au cœur de la pérennité des politiques publiques, c'est-à-dire la capacité de l'Etat à répondre aux exigences de la dette publique. Une partie des recettes publiques servent à acquitter de la dette publique qui doit utiliser afin d'entraîner des investissements publics qui, de son côté, influencent des activités économiques, ayant pour résultat l'élargissement de l'assiette fiscale, et, du même coup, rend effectif la solvabilité des finances publiques et incite l'investissement public. Cette opération en chaîne décrit l'opportunité issue de la dette, mais malheureusement, la dette effective provenant du fonds petrocaribe n'a pas suivi ce schéma. Le produit intérieur brut du pays sur cette période n'atteignaient jamais les huit cents (800) dollars américains comparativement aux pays de l'Amérique Latine et les caraïbes qui atteignaient plus de huit (8000) milles dollars sur cette même période, soit de 2008 à 2018.

La Banque de la République d'Haïti et le Ministère de l'Economie et des Finances sont les deux principales institutions du pays qui sont responsables des finances de l'Etat. La BRH est responsable de la politique monétaire, réguler le marché, elle sert du rôle de trésorier de l'Etat haïtien. Elle est aussi le principal créancier interne de l'Etat car généralement elle en couvre les déficits budgétaires enregistrés. Le MEF est responsable de la politique fiscale du gouvernement et travaille en relation avec la BRH car en ce qui a trait au marché monétaire, chacune d'elle à son rôle à jouer afin d'arriver à mettre en place de bonne politique pour pouvoir éviter que le marché s'écroule.

La conception des régimes fiscaux, c'est-à-dire le niveau et la structure et l'efficacité des dépenses publiques doivent faire partie des politiques de finances publiques afin d'arriver à des résultats favorisant le développement. La moyenne des recettes publiques des pays de la zone représente de 2008 à 2018 environ 18% du PIB alors qu'Haïti n'allait jamais au-delà de 15.5%<sup>29</sup>. La recherche de la soutenabilité des finances publiques doit avant tout met en évidence la pression fiscale alors que le pays est, comparativement aux autres pays de la région en dessous de la moyenne en dépit du fait que les recettes fiscales haïtiennes ont atteint jusqu'à plus de 80% des recettes publiques mais, restent fragile et exigent des mesures visant à augmenter la pression fiscale de manière continue. Les recettes publiques en pourcentage du PIB d'Haïti comparées aux pays de l'Amérique latine sont nettement inférieures (voir annexe), c'est pourquoi le renforcement de la structure fiscale haïtienne s'avère nécessaire.

---

<sup>29</sup> Alberto Arenas de Mesa (2019). Document de projets. Finances publiques et Budget, Renforcement institutionnel de la Direction Générale du Budget et modernisation de la gestion budgétaire en Haïti. P 29

### **3.2 La structure fiscale haïtienne**

En Haïti, les recettes de l'Etat sont collectées par une structure fiscale mise en place par le gouvernement à travers des institutions préposées à cet effet. Ce sont : le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) qui élabore la politique fiscale, la secrétairerie d'Etat aux finances qui est là pour surveiller et contrôler la politique mise en place par le MEF, la direction du budget qui établit le projet de budget de recettes à la prévision de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de l'Administration Générale des Douanes (AGD), la Direction de l'Inspection Fiscale (DIF) qui doit vérifier et contre vérifier les états financiers et contrôler la DGI et l'AGD. La DGI est là pour percevoir les recettes fiscales ; impôts, taxes etc. l'AGD pour percevoir les recettes douanières ; à l'import et à l'export. La direction du trésor pour enregistrer les recettes et produire des rapports des recettes et des dépenses et enfin la BRH pour l'encaissement des recettes. Les recettes de l'Etat sont prévues annuellement à travers un budget qui doit être voté au parlement permettant de couvrir les dépenses de l'Etat.

### **3.3 Les dépenses publiques**

Elles sont prévues dans le budget de l'Etat tous les ans. Les dépenses publiques sont les dépenses effectuées par les administrations de l'Etat, les administrations de sécurité sociale et les collectivités territoriales. Elles font l'objet du poids de l'Etat dans l'économie selon l'orientation des dépenses publiques. De 2010 à 2017, on a enregistré un recul du poids de l'Etat dans l'économie du fait de la diminution des dépenses en capital. Les dépenses publiques ont augmenté de plus de 64.7% du PIB réel en 2018<sup>30</sup>.

---

<sup>30</sup> Alberto Arenas de Mesa (2019). Document de projets. Finances publiques et Budget, Renforcement institutionnel de la Direction Générale du Budget et modernisation de la gestion budgétaire en Haïti. P 40



Elles sont divisées en dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement et les dépenses de redistribution.

### 3.3.1 Les dépenses de fonctionnement

Elles servent en générale à permettre le bon fonctionnement des services de l'Etat car le fonctionnement de l'Etat nécessite des ressources qui soient des ressources humaines, matérielles, technologiques ou autres. Tenant compte de cette période, les dépenses de fonctionnement augmentent de façon régulière par rapport aux dépenses publiques en terme de pourcentage. Les dépenses courantes ont augmenté d'environ 1.6% durant cette période. Une comparaison entre les budgets de l'Etat fait ressortir une augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2014. L'augmentation régulière des dépenses de fonctionnement est due généralement à l'augmentation ou ajustement salariale des employés de l'Etat, l'augmentation du nombre d'employés, les dépenses pour les achats des biens et services car il n'y a jamais de mesures d'austérité au niveau des dépenses de fonctionnement. Les budgets des dépenses de fonctionnement représentaient plus que 65% du budget total de l'Etat.

### 3.3.2 Les dépenses d'investissement

Elles sont des dépenses qui visent à accroître le capital productif public c'est-à-dire des investissements permettant d'avoir des retombées positives sur le plan socioéconomique de la population. Ce sont par exemple des dépenses de construction de bâtiments de logements sociaux, des infrastructures routières, électriques ou autres. Les dépenses d'investissement ont des retombées positives sur la croissance et le développement socioéconomique. Elles proviennent généralement des recettes fiscales et des emprunts internes ou externes. Il n'existe

pas de politique de finances publiques adéquate que ce soit en matière de fiscalité et en investissements publics, c'est pourquoi visiblement les résultats ne sont pas palpables.

### 3.3.3 Les dépenses de redistribution

Etant donné que l'Etat a aussi le rôle d'assister directement les populations les plus vulnérables à travers des administrations de sécurité sociale. Les dépenses de redistribution sont des prestations versées aux ménages telles : les pensions de retraite, des allocations familiales et aussi des subventions versées aux entreprises et aux ménages. Comme les recettes publiques et les dépenses publiques, elles sont prévues dans un budget voté annuellement au niveau du parlement.

### 3.3.4 Le solde budgétaire et de la dette

Les recettes publiques et les dépenses publiques doivent être prévues équivalentes dans le budget. A la fin de l'année fiscale, on utilise les expressions budget équilibré pour désigner un budget où les dépenses égalent les recettes, ce qui veut dire que le solde budgétaire est égal à zéro, ou budget excédentaire lorsque les recettes publiques sont supérieures aux dépenses c'est-à-dire un solde positif ou encore l'expression budget déficitaire lorsque les dépenses publiques sont supérieures aux recettes, donc, un solde négatif. Depuis plusieurs décennies, le solde budgétaire et de la dette constitue une des préoccupations majeures. Sur la période de notre étude, on a observé des déficits publics plus élevés. L'évolution de la dette publique est caractérisée par le solde budgétaire hors don. A force d'enregistrer des déficits budgétaires, le pays se trouve dans l'incapacité de répondre à ses obligations envers ses créanciers.

Dans un pays où les recettes domestiques sont maigres, il devrait y avoir des mesures d'austérité au niveau des dépenses de fonctionnement pouvant libérer les dépenses

d'investissement à travers des politiques de finances publiques. Les prévisions budgétaires prévoient que les dépenses doivent être équivalentes aux recettes, outre les faiblesses de la structure fiscale, les événements politiques et environnementaux et surtout la mauvaise gestion de l'Etat conduisent très souvent à des déficits budgétaires qui, sont comblés par des dettes internes provenant de la Banque Centrale. Les dettes publiques devraient contribuer en apport au capital, ce qui veut dire augmenter les investissements, malheureusement elles sont utilisées à d'autres fins, ce qui n'encourage pas la croissance et engendre l'augmentation du taux d'inflation. A noter que la hausse ou la baisse de la dette peut être de l'excédent ou de déficit budgétaire, malheureusement le pays a connu beaucoup plus de déficit que d'excédent budgétaire durant ces dernières années, ce qui explique l'insolvabilité des finances publiques.

### **3.4 Procédures administratives de décaissement dans la gestion des finances publiques**

La gestion des finances publiques est complexe. Cette complexité ouvre la voie à des cas de corruption entre le fait même des faiblesses administratives et l'irresponsabilité des acteurs potentiels de la corruption et les organes de lutte anticorruption. En générale, le circuit des dépenses publiques implique moins d'institutions par rapport au cas spécifique des dépenses liées au fonds petrocaribe. Après l'adoption du budget, le circuit normal des dépenses publiques lie l'institution dépensière, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) pour des contrats nécessitant des appels d'offre, la Cours Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Il faudrait attendre qu'il y ait un budget rectifié donnant droit à des désaffectations/réaffectations.

Dans le cas de la gestion du fonds petrocaribe, ce sont censés les mêmes procédures mais beaucoup plus longues avec implication de plus d'institution de l'Etat. S'il est vrai que les procédures sont plus longues mais elles devraient donner l'avantage à une réduction maximum de la corruption mais, il y a au moins deux procédures légales permettant aux décideurs de contourner le circuit afin de pouvoir mener à bien leur combine qu'on appelle corruption. La première est qu'il y ait eu beaucoup de désaffectations effectuées<sup>31</sup>. Contrairement aux règles générales des finances publiques interdisant les désaffectations en dehors d'un budget rectifié, les désaffectations dans le cadre de la gestion du fonds petrocaribe peuvent prendre effet à partir d'une simple résolution en conseil des ministres. La deuxième est par l'existence de la loi d'urgence, ils ont profité pour faire passer des projets de toutes sortes sous l'étiquette de la loi d'urgence afin d'éviter les procédures de contrôle de la CNMP et de la CSCCA et du cout brisé certaines règles administratives. A travers les procédures de décaissement, chaque étape nécessite plus ou moins des tests de contrôle<sup>32</sup> qui devraient servir à protéger les intérêts de l'Etat. Le tableau suivant représente le circuit des dépenses du fonds petrocaribe, cela aidera à comprendre comment il a été conçu pour éviter des cas de corruption à grande échelle et comprendre tout au long du processus comment ils procèdent pour enfreindre les règles.

---

<sup>31</sup> [www.youtube.com/](http://www.youtube.com/) Laurent S. Lamothe, conférence de presse du 14 juillet 2017.

<sup>32</sup> Wilson Laleau (2019). Haiti, Petro-caribe est ses déraisons. Manifeste pour une éthique de responsabilité. P 36-39

Tableau I. Le circuit de décaissement

| Étapes | Institutions                      | Tests de contrôle                                        | Tâches                                                | Acheminement                                   |
|--------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 1      | Inst. En charge du projet et MPCE | S'assurer que le projet soit aligné avec le prog. d'inv. | Validation la liste des projets                       | Conseil des ministres pour voter la résolution |
| 2      | Parlement                         |                                                          | Vote du budget                                        | Moniteur                                       |
| 3      | Instit. dépensière                |                                                          | Démarche pour recruter une firme                      |                                                |
| 4      | CMMP                              |                                                          | Interaction avec les firmes en vue d'en recruter une. | CNMP                                           |
| 5      | CNMP                              | Vérifier si les procédures sont respectées               | Certificat de non objection                           | CSCCA                                          |
| 6      | CSCCA                             | Vérifier si les procédures sont respectées               | Approbation                                           | CNMP                                           |
| 7      | CNMP                              |                                                          | Enregistrer et transmettre                            | Org. Dépensier pour exécution                  |
| 8      | Org. Dépensier                    |                                                          | Soumission du dossier avec l'approbation de la CSCCA  | MPCE                                           |
| 9      | MPCE                              | Test de conformité                                       | Transmission de correspondance                        | MEF                                            |
| 10     | MEF                               | Test de conformité                                       | Autorisation de décaissement                          | BMPAD/Direct. Gle. Budget (à partir de 2013)   |
| 11     | DGB                               | Analyse sur pièces                                       | Retransmission de dossier                             | MEF                                            |
| 12     | MEF                               |                                                          | Ordre de décaissement                                 | BMPAD                                          |
| 13     | BMPAD                             | Analyse de dossier                                       | Transmission de dossier pour décaissement             | BRH                                            |
| 14     | BRH                               |                                                          | Virement                                              | Compte Spécial du Trésor pour le Dév. (CSTD)   |
| 15     | CSTD                              | Analyse de dossier                                       | Paie ment                                             | Firme d'exécution                              |

En dépit du fait qu'il existe non seulement un système de contrôle dans le processus d'octroi des contrats pour arriver au décaissement de fonds mais cela n'empêche pas aux agents de contourner les règles leur facilitant à rendre effectifs les cas de corruption. En analysant le circuit normal, on pouvait attendre à une réduction des cas de corruption mais de préférence c'est un parcours corrompu instauré par le gouvernement de René Préal<sup>33</sup>. La structure administrative de l'Etat, que ce soit à travers les procédures administratives mises en place mais aussi à travers les lois de la République, a tout prévu en matière de bonne gouvernance. Les lois sont enfreintes au

<sup>33</sup> Leslie Péan (2016). Pour débusquer la corruption dans l'utilisation des fonds Petrocaribe (2 de 2)

jour le jour car les institutions de l'Etat, tant à travers les institutions de gestion que dans les organes de contrôle représentées par des fonctionnaires corrompus n'arrivent pas à jouer leur rôle comme prévu et, soutenu par un appareil judiciaire corrompu.

Il est probablement vrai que les procédures administratives aient connu des faiblesses mais, aucune procédure ne se résistera à l'assaut des vastes opérations de corruption avec ce degré d'impunité qui règne dans le pays car sait-on que sans de véritables forces contraignantes, il n'y a aucune chance que des fonctionnaires agissent dans le sens des intérêts du pays. Aussi belle que serait un texte de lois, aussi solide que pourraient les procédures administratives, s'il n'y a personne pour les faire respecter, alors elles ne serviront vraiment à rien.

En gros, la problématique des finances publiques en Haïti de cette période a été caractérisée par une structure fragile étant donné l'instabilité dans les recettes que dans les dépenses publiques, en dépit de tout, le pays a enregistré un excédent budgétaire entre 2015 et 2017, ce qui a permis de freiner en 2016 le mouvement à la hausse des dettes publiques. Les dettes publiques deviennent un fardeau à porter par la population car elles n'étaient pas destinées à des grands projets d'investissement qui pourraient donner d'élan économique à la population.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **DETERMINANTS ET PERSISTANCE DE LA CORRUPTION ET LES STRUCTURES DE CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **4. Chapitre III. Déterminants et persistance de la corruption**

### **4.1 Section I. Perception de la corruption**

Divers travaux sur la corruption en Haïti nous permettent d'accorder une attention particulière à ce phénomène en raison de son caractère visible et général. On se réfère à une culture de la corruption car elle est non seulement généralisée dans tous les secteurs mais surtout systémique. Le pays a une caractéristique socioculturelle particulière généralement relevée par des acteurs qui influencent le processus de développement économique du pays. Des experts internationaux pointent des indicateurs de corruption au regard des travaux empiriques sur les indicateurs de la corruption, il est impératif de prendre en compte l'opinion de la population à travers des enquêtes de terrain en dehors du fait que la perception des gens orientée dans des débats publics, aille dans le sens que la corruption soit un handicap majeur.

Les déterminants de la corruption proviennent de plusieurs aspects : une personne qui est un employé croit qu'on ne lui paie pas assez et qu'elle veut être stable financièrement sous prétexte qu'elle mérite mieux, selon sa position, elle peut soit détourner des fonds, soit accepter des pots-de-vin de la part des entrepreneurs ou de simples citoyens en échange des services. Le lieu de résidence d'une personne peut aussi influencer sa perception de la corruption selon si cet individu habite d'une grande ville ou une petite agglomération où les activités économiques sont monopolisées ou peut orienter une grande part de marché à partir des pots-de-vin versés par des hommes d'affaires. Les médias aussi peuvent orienter la perception des gens à travers des débats sur les cas de corruption enregistrés et surtout l'expérience faite par un individu, c'est-à-dire plus un individu qui fréquente les bureaux de l'Etat pour des services, plus sa perception est précise car très souvent il peut confronter à une situation qu'il verse de pots-de-vin pour pouvoir



bénéficiaire d'un service. Dans notre enquête, des questions précises sont adressées aux enquêtés sur la perception de la corruption.

## **4.2 Section II. Déterminants de la corruption et performances publiques**

### 4.2.1 L'intervention de l'Etat

L'Etat devrait avoir un rôle de bienfaiteur en fournissant des services exclusifs à la population, mais on doit de toute manière comprendre comment les interventions de l'Etat dégagent des comportements de rente et de corruption. Pour mieux cerner le phénomène de corruption, il est important de se situer dans le contexte institutionnel afin de comprendre les motivations des différents acteurs qui sont supposés intervenir de façon régulière et efficace dans la gestion publique.

### 4.2.2 L'influence des structures politiques

Dans un système politique démocratique, la corruption devrait connaître un effet réducteur car les institutions établies, les groupes de pression qui existent dans toutes les couches de la société devaient servir de forces persuasives pour permettre aux agents publics de travailler pour le bien-être de la population mais, les finances publiques représentent la vache à lait que ce soit des élus ou des autres fonctionnaires au niveau de l'administration publique. Les parlementaires, issus des structures politiques, en dépit de leur rôle dans le contrôle des finances publiques usent de leur pouvoir pour mettre la pression sur des agents publics afin de bénéficier des faveurs soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs structures politiques respectives.

#### 4.2.3 Le comportement de prédateur

Le gouvernement devrait être bienveillant dans son intervention pour fustiger les défaillances des transactions qui requièrent l'utilisation de bons fonctionnaires pour prendre des décisions. La corruption entraîne une mauvaise allocation des subventions ou une réduction des recettes publiques. Elle a par conséquent, des influences négatives sur l'objectif du gouvernement. L'Etat doit alors établir des mécanismes pour combattre ce mal. On peut remonter à des dizaines d'années pour voir des véritables projets de développement dans ce pays. Les représentants de l'Etat s'organisent pour effectuer des petits projets bidons qui n'ont rien à voir au développement. Des petits projets qui sont sources de corruption, généralement ne se terminent jamais, exécutés dans le cadre du populisme politique. Dans le cas de la gestion du fonds petrocariibe, on constate que les projets plus ou moins ambitieux ne sont pas terminés et subissent des désaffectations. D'où le comportement destructeur de l'Etat.

#### 4.2.4 Les prétextes légaux

Le système judiciaire, en fonction de son productivité, est un facteur important d'explication de la corruption. Il suppose garantir la plénitude et le respect des lois par une application effective des sanctions contre les individus qui dérogent aux normes établies. Trois éléments sont à considérer à ce niveau : 1) le degré de séparation de pouvoir entre l'exécutif et le judiciaire 2) l'efficacité des fonctionnaires dans la mise en œuvre des lois et de la sécurité 3) l'intégrité de l'assurance et l'application des lois par les fonctionnaires eux-mêmes.

La performance publique suppose le résultat des investissements de l'Etat sur la vie socioéconomique de la population. Il serait imprudent de ne pas se focaliser sur les résultats dans tous les domaines d'intervention de l'Etat pour comprendre la négativité dans la performance de l'Etat au service public.

Dans la gestion des recettes publiques comme dans la gestion des dépenses publiques, il y a diverses formes de corruption découlant des typologies existantes. Des termes généraux sont utilisés pour parler de la corruption comme c'est le cas de « Noel Pons » qui fait allusion à qu'on appelle : « La petite et moyenne corruption » qui est en quelque sorte plus présent dans les pays peu structurés ou dans lesquels le niveau de criminalité est fort. Ce type de corruption est connu longtemps en France avec la création par Philippe le Bel de l'une des plus remarquables organisation les plus corrompues « La ferme générale<sup>34</sup> ». A l'évidence, la petite et moyenne corruption joue un grand rôle dans la perception de l'image de ces pays qui se trouvent en général au plus bas du classement de Transparency International.

Ce type de corruption cause des préjudices aux citoyens car elle limite l'accès au service public pour ces gens et du coup constitue un impôt supplémentaire entraînant la pénalisation des gens. Elle existe pourtant dans les pays plus structurés mais de manière sectorielle, plus discrète et fonctionne en une bonne organisation en réseaux. Il y a aussi la grande corruption ou corruption professionnalisée qui sert comme source d'enrichissement des élites et de leurs intermédiaires, son développement est facilité par l'asymétrie d'informations, le pouvoir discrétionnaire et la recherche de situation de rente.

La grande corruption a des variantes telles : la corruption politique qui affecte le monde politique. Les marchés publics qui constituent un support privilégié à la corruption dans tous les domaines et dans tous les hémisphères. Des stratégies se sont installées en amont de la passation de marché c'est-à-dire lors de la préparation, au moment de l'évaluation des offres et la

---

<sup>34</sup> [www.caim.info](http://www.caim.info) (2013), Article No 66, publié sur les travaux de Noel Pons : Corruption, mode d'emploi., Edition Choiseul.

désignation du bénéficiaire, au cours de l'exécution et en fin de parcours en validant des avenants sans justification.

#### 4.2.5 Indice de perception de la corruption

L'indice de perception de la corruption est un indicateur de performance établi par Transparency Internationale pour mesurer le niveau de corruption au niveau mondial. Etablit sur une échelle de 1 à 100, le pays qui a obtenu la plus forte note signifie que c'est le pays où le niveau de corruption est le plus bas, c'est-à-dire mieux classé et inversement. De 2008 à 2018, Haïti n'a jamais eu une note supérieure à 22 sur 100, ce qui explique la prise en otage du pays par la corruption.

Tableau II. Classement et d'indices de perception de la corruption de 2008 à 2018

| Haïti - Indice de perception de la corruption |                             |                      |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Date                                          | Classement de la corruption | Indice de corruption |
| 2018                                          | 161°                        | 20                   |
| 2017                                          | 157°                        | 22                   |
| 2016                                          | 159°                        | 20                   |
| 2015                                          | 158°                        | 17                   |
| 2014                                          | 161°                        | 19                   |
| 2013                                          | 163°                        | 19                   |
| 2012                                          | 165°                        | 19                   |
| 2011                                          | 175°                        | 18                   |
| 2010                                          | 146°                        | 22                   |
| 2009                                          | 168°                        | 18                   |
| 2008                                          | 177°                        | 10                   |

Source : Transparency International

### **4.3 Typologie de la corruption**

Au niveau des différents types de ressources transférées, on distingue ce qu'on appelle « la corruption économique » qui se situe dans les situations de marché et entraîne un échange d'argent ou de biens matériels<sup>35</sup>. « La corruption sociale<sup>36</sup> » ont des variantes comme : les abus de pouvoir, le détournement de fond, le délit d'initié ou toutes autres formes de fraudes.

#### **4.3.1 Section I. La corruption liée aux recettes publiques**

Les formes de corruption liées aux recettes publiques ne se limitent pas à une étape du prélèvement fiscal. Elle est sans limite que ce soit quant à la détermination de l'assiette de l'impôt, dans le processus de la liquidation que dans le processus de recouvrement.

Etant considérée comme la dissimulation de la valeur réelle des transactions économiques légales dans le but d'éviter l'impôt, la fraude fiscale peut être la conséquence d'un accroissement de la pression fiscale dans la mesure où les contribuables vont réagir en modifiant le montant des revenus ou de la transaction économique déclarée. Son effet est de transférer des ressources publiques vers des agents privés qui affecte automatiquement la redistribution à la population. Hindriks, en 1999 qualifie de deux formes distinctes de malhonnêteté la corruption et la fraude fiscale mais elles sont toutefois étroitement liées même si la nature de la relation reste encore non éclairée. Les recettes publiques font l'objet de trois formes de corruption les plus fréquentes parmi les diverses formes de corruption existante.

---

<sup>35</sup> Amundsen Inge (2000), Ressearch on corruption, A policy oriented survey, Bergen: Chr. Michelsen Institute and Norwegian institute of intemational affairs.

<sup>36</sup> Olivier de Sardan Jean Pierre (1999), A moral economy of corruption in Africa. Journal of modem african studies, vol 37 No 1.

#### **4.3.1.1 Les pots-de-vin liés aux recettes publiques**

La détection de fraude pourrait résulter un accroissement des recettes de l'Etat, mais, dans un environnement corrompu, la détection de la fraude par le contrôleur augmente et, cependant, ce n'est pas aux fins d'accroître les recettes de l'Etat mais pour pouvoir bénéficier plus de pots-de-vin. En dissimulant la valeur réelle des transactions économiques à travers des fausses déclarations dans l'unique but d'éviter l'impôt, les vérificateurs, en les découvrant, négocient avec les contribuables et séparent le montant ou une partie du montant qui reviendrait au fisc, ce qui veut dire que les contribuables versent une partie en pot-de-vin et gardent l'autre partie qui leur sert de bénéfice.

La corruption détruit le civisme fiscal et constitue un facteur négatif de la mobilisation des ressources. La fraude favorisée par la corruption d'agent public décourage les contribuables honnêtes car dans ces genres de cas, ils subissent une hausse fiscale discriminatoire, ce qui implique qu'ils finiront par imiter les fraudeurs pour pouvoir s'y échapper, bénéficier d'un allègement de leurs impôts. Dans tous les cas, la corruption a des conséquences néfastes sur l'efficacité du gouvernement à produire des biens et services publics qui décourage les citoyens à leurs exigences fiscales, c'est un effet cyclique.

#### **4.3.1.2 Le trafic d'influence lié aux recettes publiques**

Des contribuables, pour payer moins d'impôts ou ne rien payer utilisent leurs relations avec des fonctionnaires de l'administration publique qui, utilisent eux même leurs influences auprès des autres responsables des institutions en charge des recettes publiques afin de permettre au contribuable de bénéficier des avantages fiscaux et, en échange, le contribuable accorde des dons à ces fonctionnaires. Dans l'établissement de l'assiette de l'impôt, le travail du fonctionnaire corrompu est d'influencer l'agent en charge ou un plus haut responsable afin de

dissimuler certaines informations pour la réduction dans la détermination de la base imposable. Dans la liquidation de l'impôt, il importe au fonctionnaire influent de réduire ou de faire réduire le montant de la dette fiscale permettant au processus de recouvrement d'encaisser un montant nettement inférieur. Cette forme de corruption arrive aussi jusqu'à l'affaiblissement des recettes douanières.

Malheureusement, les recettes fiscales haïtiennes n'ont pas connu des investigations pouvant permettre des estimations plus ou moins rapprochées de la réalité à partir des données chiffrées que l'on pouvait se référer pour parler du montant des pertes fiscales sur une période donnée.

#### *4.3.1.3 La contrebande liée aux recettes douanières*

Les recettes douanières représentent plus de 60% des recettes de l'Etat. S'il est vrai que les pots-de-vin et le trafic d'influence ou toute autre forme de corruption impliquent aussi les recettes douanières, il n'en demeure pas moins que la contrebande représente la forme de la corruption la plus répandue à travers les douanes et qui réduit considérablement les recettes en Haïti. Une étude de l'Association Des Industries d'Haïti (ADIH) montre que la perte des recettes douanières par la contrebande sur la frontière haïtiano-dominicaine fait état entre cent quatre-vingt-quatre (184) millions et quatre cents (400) millions de dollars américains durant ces dernières années. Selon Daniel Dorsainvil, un ancien ministre de l'économie et des finances, il retient l'hypothèse que la perte en contrebande s'élève à deux cent cinquante (250) millions de dollars américains chaque année, ce qui aurait pu augmenter le PIB du pays de 1,85% par l'investissements de ces ressources<sup>37</sup>.

---

<sup>37</sup> Le nouveliste, article titré : tout le mal que nous a causé la contrebande de la République dominicaine.

Outre ces trois formes de corruption, la gestion des recettes publiques haïtienne a fait l'objet des actes de corruption sur d'autres formes. C'est la résultante du laxisme des gouvernements qui ne prennent aucune disposition dans l'objectif d'assainir la gestion des finances publiques à travers des mesures drastiques et incitatives qui auraient au fur et à mesure renforcé la structure de l'Etat pour la fourniture des biens et des services afin de créer des conditions propices qui devraient inciter le développement et la croissance et du même coup réduiraient l'inégalité sociale.

#### 4.3.2 Section II. Les formes de corruption liées aux dépenses publiques

Si les recettes publiques ont fait l'objet de différentes formes de corruption, il en est de même pour les dépenses publiques. Les formes de corruption existantes sont tellement vastes, on ne va pas toutes les énumérer, on va identifier à priori les formes les plus fréquentes et comprendre les liens d'interdépendances existant. Ce travail ne prend pas en compte tous les aspects dans toutes les facettes de la gestion des finances publiques impliquant les dépenses mais l'aspect spécifique de la corruption dans la gestion du fond petrocaribe de 2008 à 2018. La gestion des finances publiques haïtiennes plus précisément des dépenses publiques est effectuée par le Ministère de l'Economie et des Finances mais, pour ce qui est du fond petrocaribe, le MEF est partie prenante mais c'est le BMPAD qui en est le principal.

La gestion du fond petrocaribe fait l'objet de vastes opérations de corruption plus précisément de la corruption professionnalisée ou la grande corruption. La méthode de décaissement habituelle dans la gestion des finances publiques est un peu différente quant aux décaissements ayant rapport au fonds petrocaribe. Il suffit d'une résolution en conseil des ministres pour rendre effectif des décaissements liés à des projets précis. En ce qui a trait à



l'exécution des projets, il y a tout un processus de contrôle mis en œuvre du lancement des appels d'offre jusqu'à l'achèvement des travaux mais malheureusement en grande partie qui ne respecte pas ce processus.

Dans le processus d'octroi de contrats pour la réalisation des projets, la gestion des finances publiques exige le respect des règles de passation de marché. Les marchés publics représentent le point le plus susceptibles d'attirer de la corruption dans la gestion des finances publiques que ce soit à travers le trafic d'influence, des pots-de-vin, de la surfacturation et autres. Pour éviter les règles de passation de marchés, les dirigeants ont exploité une faille juridique provient de la loi d'urgence existante, cette loi donne la possibilité d'éviter certaines règles de passation de marchés en cas d'urgence dans le pays, ils en profitent pour passer des contrats dans de mauvaises conditions afin de nourrir les actes de corruption.

Pour ce qui est des actes de corruption sous forme de pots-de-vin, trafic d'influence, surfacturation, escroquerie et toutes autres formes de corruption sont présent dans tous les circuits, à tous les niveaux, si l'on croit le rapport de la commission sénatoriale d'enquête<sup>38</sup>. Beaucoup de contrats sont signés sans passer par un appel d'offre, ils signent des contrats de gré à gré avec des entreprises qui ne respectent pas les principes auxquels une entreprise doit répondre pour avoir un contrat avec l'Etat, des contrats avec des firmes qui n'existent même pas au moment de la signature du contrat.

#### 4.3.3 Les formes de corruption liées à la gestion du fond petrocariibe

Il existe certaine différence entre le pot-de-vin et le trafic d'influence mais dans ce cas on peut comprendre qu'ils se rencontrent à un certain niveau. Pour recevoir des pots-de-vin, les

---

<sup>38</sup> Sénat de la République (2017). Rapport final de la CSSE sur le fond petrocariibe, pp. 520-522.

autorités utilisent leurs influences pour permettre à certaines entreprises de bénéficier des contrats juteux, c'est pourquoi ils ne tiennent pas compte des règles de passation de marchés. Dans certain cas ils ont lancé des appels d'offre restreint mais qui n'a subi pas de contrôle afin de contraindre les cas de corruption.

#### **4.3.3.1 La surfacturation**

L'une des formes la plus évidente dans le cas de la gestion du fond petrocaribe est la surfacturation. Pour répondre aux exigences des personnalités corrompues par des pots-de-vin en échange des contrats, les firmes ont tendance à surfacturer les travaux à réaliser car après le versement des pots-de-vin, ils doivent pouvoir en tirer leurs bénéfices, ce qui veut dire qu'il y a un lien fort d'interdépendance entre les autres formes de corruption et la surfacturation. Il y a des contrats qui n'offrent pas de grande possibilité à surfacturer, les firmes et les maitres d'ouvrages s'entendent pour ramener la surfacturation à des avenants<sup>39</sup> en générale au-dessus de la marge exigée par la loi et les règlements.

Les autorités ont utilisé leurs influences pour empêcher même à l'Etat d'encaisser ce qui lui est dû car dans tous contrats avec l'Etat, les firmes doivent payer 2% du montant à l'Etat sous forme d'acompte provisionnel, malheureusement dans la majorité des cas les firmes n'ont rien payé selon ce même rapport de la commission sénatoriale.

Selon les rapports produit à cet effet, les formes de corruption les plus répandues sont : le favoritisme, qui s'explique par la favorisation des contrats à des firmes en dépit du fait qu'elle ne soit pas qualifiée. Les pots-de-vin qui se caractérisent par le versement des sommes d'argent de manière irrégulière suite à des contrats bénéficiés. La concussion, réception ou exigence de

---

<sup>39</sup> Dans le domaine juridique, il désigne une convention écrite permettant de modifier un contrat antérieur toujours en vigueur. La modification peut porter au niveau du cout du contrat, du délai de livraison etc. en Haïti, le montant de l'avenant ne doit pas aller au-delà de 35% du cout initial du projet.

réceptionner des sommes indues par les fonctionnaires. Le trafic d'influence, les fonctionnaires usent de leurs influences permettant à des entreprises de bénéficier des contrats. Le détournement, les fonctionnaires utilisent des sommes pour faire des choses auxquelles ces sommes ne se sont pas destinées.

Dans tous les administrations publiques, toutes ces formes de corruption tiennent leur place. Le problème qui nous concerne ne réside pas dans le fait qu'il existe plusieurs formes de corruption mais dans le fait que les agents de l'Etat ont dû trouver la voie libre pour dilapider les deniers publics en toute impunité. Aucune gestion ne sera rationnelle s'il n'existe pas des moyens qui pourraient contraindre les fonctionnaires. Même les pays avec les règles les plus strictes qu'elles soient, connaissent des cas de corruption, c'est pourquoi qu'on dit que la corruption ne peut pas être éradiquée totalement peu importe les moyens utilisés, mais de pouvoir la réduire à sa plus simple expression.

## **5. Chapitre IV. La structure de contrôle des finances publiques**

---

La gestion des finances publiques par les instances concernées est exercée sous le regard des institutions de contrôle qui devraient permettre d'arriver à une gestion rationnelle des deniers publics. Partout à travers le monde, la gestion des finances publiques est attirée par la corruption, c'est pourquoi il existe des structures de contrôle qui sont là, permettant de réduire au minimum les possibilités de corruption afin d'éviter des effets pervers résultant des cas de corruption de toutes sortes. Sans une structure de contrôle efficace, on ne peut y avoir de l'efficacité dans la gestion des affaires de l'Etat, ce qui engendre l'inefficacité des services publics.

Aucune forme de gestion ne sera efficace sans des dispositifs de contrôle efficace, c'est pourquoi la gestion des finances publiques n'est pas aussi efficace d'un pays à l'autre, la structure de contrôle mise en place en est pour beaucoup. En Haïti, la loi sur l'administration publique notamment en ce qui a trait à l'engagement de fonds publics définit les règles y relatives. La structure de contrôle des finances publiques est là pour s'assurer que les règles ne sont pas enfreintes afin de protéger les intérêts de l'Etat contre toutes formes de corruption.

### **5.1 Textes légaux autour de la corruption en Haïti**

La constitution de la République d'Haïti, sur la fonction publique<sup>40</sup> parle de l'administration haïtienne, elle parle peu de la corruption mais elle est la base de toutes les lois et conventions relatives à la répression de la corruption. S'il est vrai qu'elle ne définit pas toutes les formes de corruption mais elle sert de guide aux textes de lois y afférentes. La convention des nations-Unies contre la corruption signée par la République d'Haïti en 2003 et ratifiée en 2007 qui a pour objectif de promouvoir et renforcer les mesures visant à prévenir et combattre la

---

<sup>40</sup> Constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987. Titre III (articles 234 à 244).

corruption de manière plus efficace. La loi de 2013 sanctionnant le Blanchiment de Capitaux et le financement du terrorisme qui établit l'ensembles des mesures visant la détection et le découragement du Blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et la facilitation des enquêtes et poursuites y relatives. La loi portant déclaration du patrimoine qui oblige certains fonctionnaires et agents de la fonction publique de déclarer l'état de son patrimoine dès son entrée et sortie en fonction. La loi portant prévention et répression de la corruption de 2014 qui fixe les règles relatives à la prévention et répression de la corruption tout en harmonisant à la législation haïtienne et les conventions internationales en la matière auxquelles Haïti fait partie.

A côté de ces différents textes de loi qui doivent être appliqués afin de favoriser une gestion rationnelle des affaires de l'Etat, il y a des organes de contrôle mis en place afin d'appliquer et de faire respecter ces lois. En dépit du fait qu'il existe un arsenal de mesures juridiques et des institutions de contrôle mise sur pied pour répondre à ces exigences précises, la gestion du fond petroc aribe révèle être catastrophique non seulement dans l'opinion publique de par sa perception de la réalité mais aussi selon les rapports produit sur la gestion de ce fond. Il n'est pas inconcevable de vouloir comprendre les causes de cette gabegie administrative et les conséquences qui en découlent.

## **5.2 Les organismes de contrôle de gestion des finances publiques**

Le rôle des organismes de contrôle de gestion des finances publiques varie selon la mission de l'institution en question. Dans la gestion des finances publiques, le contrôle est effectué à priori, concomitant et à postériori. Les différentes institutions ont pour mission de contrôler mais pas forcément dans les même termes et conditions.

### 5.2.1 Le parlement

L'une des principales missions du parlement est de contrôler le pouvoir exécutif dans la gestion des deniers publics. Le pouvoir législatif a un pouvoir de contrôle : i) à priori car c'est à lui que revient le rôle de contrôler le respect des règles dans l'élaboration du budget avant de pouvoir le voter. Le contrôle : ii) concomitant ou parallèle vient tout au long de l'exécution du budget pour s'assurer que les règles sont respectées en ce qui concerne l'allocation des ressources et le contrôle : iii) à postériori, le parlement a, avant le vote du prochain budget, il doit s'assurer que toutes les dépenses étaient effectuées avec la plus grande rationalité à travers le contrôle de la loi des règlements ou à travers des enquêtes comme celles des deux différentes commission anticorruption du Sénat de la République. Dans le cas de la gestion du fond petrocaribe, il est vrai que l'affectation de chaque montant n'a pas apparu dans le budget car l'allocation de chaque montant fait l'objet des résolutions prises au Conseil des Ministres, mais il est évident que le parlement ait le pouvoir de contrôler l'exécution des projets ou la conformité des marchés.

### 5.2.2 La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

La CSCCA est une juridiction financière et administrative avec aussi des attributions consultatives. Pour la juridiction financière, elle est chargée de juger les comptes des ordonnateurs et comptables publiques et les collectivités territoriales (ref art 200 de la loi créant la CSCCA). Dans ce cas, elle doit faire sortir des arrêts de quitus ou de débet suivant que la gestion est conforme ou non, sauf en ce qui concerne le premier ministre et les ministres où elle se doit d'envoyer le rapport au parlement pour les suites nécessaires. La cour a le droit d'auditer aussi les comptes des organismes de droit privé qui bénéficient des subventions de l'Etat. En matière de contentieux administratif, la cour a le rôle de statuer sur les litiges qui opposent l'Etat,

les collectivités territoriales, l'administration, les fonctionnaires publics, les services publics et les administrés (art 200.1). Les décisions de la cour peuvent faire l'objet de pourvoi en cassation (art 200.2). La fonction consultative de la cour constitue en une obligation d'être consultée sur toutes les questions relatives à la loi sur les finances publiques ainsi que sur tous les contrats, accords et conventions à caractère commercial et financier<sup>41</sup> (200.4).

### 5.2.3 La Commission Nationale des Marchés Publics

Placé sous l'autorité du Premier Ministre, la CNMP a pour mission de garantir la régularisation et le contrôle du système d'approbation des marchés publics et des conventions pour la concession des travaux publics. Les attributions de natures : i) régulation et normes, ce qui signifie qu'elle est là pour élaborer la réglementation en matière de marchés publics et de convention de concession d'ouvrage, proposer au gouvernement une politique en matière de marchés public. ii) contrôle à priori et à postérieur, qui est de veiller au respect des seuils fixés suivant la nature des marchés, veiller au respect des normes prescrites par la loi, faire enregistrer le marché approuvé à la cour supérieur des comptes par l'autorité d'approbation, mener ou faire mener des enquêtes sur des questions intéressant les marchés publics etc. iii) suivi et sanctions ; imposer des sanctions administratives en cas d'irrégularités constatées dans la passation et l'exécution des marchés publics, diffuser chaque trimestre la liste des entreprises ou fournisseurs ayant gravement failli aux clauses des marchés.

### 5.2.4 L'Unité Centrale de Renseignement Financier

Créée et placée sous la tutelle du Comité National pour la Lutte contre le Blanchiment et sous la supervision du Ministère de la justice et de la sécurité Publique, l'UCREF a pour mission

---

<sup>41</sup> Décret du 4 novembre 1983 relatif à la création de la CSCCA. Art. 200, 200.1, 200.2 et 200.4.

de lutter contre le blanchiment des biens provenant de trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves. Il est vrai que la gestion du fonds petrocaribe ne fait pas l'objet de trafic illicite mais la corruption qui en découle pourrait faire l'objet de blanchiment, c'est pourquoi cet organisme de l'Etat a sa part de responsabilité dans la gestion calamiteuse de ce fonds.

#### 5.2.5 L'Unité de Lutte Contre la Corruption

Créer en 2004, l'ULCC est une institution autonome sous l'obédience du Ministère de l'Economie et des Finances. Elle est dotée de l'autonomie administrative et financière avec juridiction sur tout le territoire de la République d'Haïti. Sa mission est de lutter contre toute les formes de corruption dans l'administration publique afin de : 1) protéger les biens publics et collectifs 2) assurer l'efficacité des mesures afin de prévenir, dépister, sanctionner et éliminer les actes de corruption et infractions assimilées. 3) favoriser la transparence dans la gestion de la chose publique 4) établir un climat de confiance pour promouvoir l'investissement privé 5) moraliser l'administration publique et la vie publique en générale<sup>42</sup>.

#### 5.2.6 L'Inspection Générale des Finances

Organisme déconcentré du Ministère de l'Economie et des Finances, l'IGF a pour mission de vérifier, contrôler et garantir l'audit technique, financier et administratif à priori et à postériori<sup>43</sup> de l'ensemble de l'administration publique, étudier toutes les questions, mener toute une mission liée aux finances publiques, à la comptabilité publique, au programme d'investissement public, les marchés publics, le patrimoine de l'Etat etc.

Au regard de la mission principale de chacun des organismes de l'Etat pour la lutte anticorruption, on a le droit de se demander comment est-ce possible que le fond petrocaribe

---

<sup>42</sup> Décret portant création de l'ULCC (2004). Chapitre I, art. 1 et 2

<sup>43</sup> Décret portant création de l'IGF (2006). Art. 2



arrive à disparaître sous le contrôle de toutes ces institutions ? N'est-il pas nécessaire de se demander à quoi servent les institutions de contrôle de gestion des finances publiques ? Contrôle illimité pour certains de ces organismes, à un degré moindre pour d'autres, le problème ne se trouve pas dans la structure de contrôle car tout est prévu, que ce soit à travers les textes légaux qu'à travers la mission confiée à ces différents organismes, mais on comprendra mieux les causes à partir d'enquête que nécessite ce travail de recherche.

## **TROISIEME PARTIE**

### **CADRE METHODOLOGIQUE ET CADRE ANALYTIQUE**

## **6. Chapitre V. Cadre méthodologique**

---

### **6.1 Section I. Présentation du cadre de l'enquête**

Les travaux de sociologie historique comparative renvoient à l'Etat moderne dans « la théorie de l'Etat ». L'Etat moderne est caractérisé par son degré d'institutionnalisation très élevé qui succède à l'Etat absolutiste, plus centralisé et moins institutionnalisé. Un certain nombre de caractéristiques essentielles de l'Etat moderne, tels l'autonomie relative et le monopole de la contrainte physique et de la fiscalité<sup>44</sup>. Le mode de gestion des affaires de l'Etat donne la possibilité de comprendre son degré d'institutionnalisation car il ne peut y avoir de résultat positif sans que les institutions ne jouent leur rôle.

La gestion des finances publiques oriente les résultats économiques et financiers d'un pays, ce qui veut dire, si les résultats sont favorables au bien-être de la population, on peut dire qu'ils résultent de la bonne gestion des finances publiques et inversement. A l'œil nu comme dans les rapports relatifs à la gestion du fonds petroc aribe, on peut estimer les résultats sont catastrophiques car ces investissements n'ont aucun impact important sur la vie de la population.

Le fonds petroc aribe est issu d'une alliance au cours du mois de juin 2005 entre les pays de la Caraïbe et le Venezuela, qu'est mis en place l'accord Petrocaribe. Les fonds Petrocaribe que gère Haïti proviennent de l'accord signé entre la République bolivarienne du Venezuela et la République d'Haïti le 15 mai 2006, ratifié par l'Assemblée Nationale le 29 août 2006. Cet accord, à l'origine, prévoit la fourniture à Haïti d'au moins sept mille (7 000) barils de pétrole par jour ou leur équivalent énergétique destiné à la consommation locale. Ainsi, les ressources provenant de la vente des produits pétroliers en provenance du Venezuela ont constitué un levier

---

<sup>44</sup> Sauveur Pierre Etienne, *l'Enigme haïtienne ; Echec de l'Etat moderne en Haïti*, Presse de l'Université de Montréal, pp. 27, 29

financier non négligeable pour les gouvernements successifs entre 2008 et 2016 et même au-delà. En particulier, elles ont permis de financer différents programmes et projets de développement

L'utilisation de ces ressources a contribué à accroître le niveau d'endettement du pays, puisque la portion de la vente revenant à la partie haïtienne constitue un prêt préférentiel selon les termes de l'accord conclu entre Haïti et le Venezuela qui est le principal créancier du pays sur le plan bilatéral. Il est précisé dans cet accord qu'il reste en vigueur pour une période d'un an et son renouvellement est automatique pour des périodes égales et successives. Le programme a donc démarré le 11 août 2007 lorsqu'Haïti a signé avec le Venezuela et d'autres pays membres le traité de sécurité énergétique (TSE) Petrocaribe.

Selon les dispositions dudit accord, le quota dont il est fait mention plus haut peut être augmenté sur demande du gouvernement haïtien et peut aussi varier par des circonstances obligeant le gouvernement du Venezuela à changer le quota alloué conformément aux spécifications de l'accord dont les termes peuvent varier en fonction du cours du pétrole. Ainsi, suite à la hausse vertigineuse des prix du pétrole en été 2008, le Venezuela décida d'assouplir les modes de tarification du brut afin d'atténuer l'impact de la hausse des cours. Le Président vénézuélien proposa que les membres ne paient plus que 40 % de leurs factures pétrolières dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la livraison et les 60 % restants dans un délai de vingt-cinq (25) ans. C'est fort de cette particularité que la quantité de pétrole importée varie d'en moyenne quatorze mille (14 000) barils par jour à partir de l'année 2008<sup>45</sup>.

---

<sup>45</sup> CSCCA (2019). Audit spécifique de gestion de fond petrocaribe. Rapport 1, pp. 26-30.

Pour rendre opérationnel l'accord Petrocaribe, les États parties s'engagent à créer et à renforcer les sociétés mixtes binationales pour faciliter la gestion du secteur énergétique dans les différents États. Ainsi, Petroleos de Venezuela S.A. (PDVSA) représente les intérêts de la partie vénézuélienne et le (BMPAD) créé en décembre 2007 assure la mise en œuvre de l'accord Petrocaribe du côté haïtien. Le BMPAD sert d'interface entre le fournisseur vénézuélien PDVSA et les compagnies pétrolières locales en Haïti. Il importe du pétrole et le revend aux dites compagnies. Pour chaque livraison, PDVSA facture le BMPAD qui, en retour, facture les compagnies pétrolières locales. Ces dernières doivent payer 100 % des montants facturés dans un délai maximal de 30 jours à partir de la date de chargement des bateaux transportant les produits en Haïti. Ces paiements s'effectuent par transfert de fonds sur le compte Petrocaribe logé à la Banque Nationale de Crédit (BNC). Le produit de la vente d'une cargaison de pétrole est réparti suivant deux modalités distinctes (portion payable immédiatement et portion dont le remboursement est différé et échelonné dans le temps, encore appelée partie financement). Le pourcentage de répartition varie suivant le prix du baril. Plus ce dernier est élevé, plus la fraction allouée à la partie financée est élevée et vice versa.

En résumé, si le prix du baril de pétrole est supérieur ou égal à 150 \$ US, 5 % du produit de la vente vont alimenter les fonds Petrocaribe (payable dans un an), alors que 95 % sont payables immédiatement à PDVSA. À l'opposé, si le prix du baril de pétrole est supérieur ou égal à 150 \$ US, 30 % sont payables immédiatement à la partie vénézuélienne. Le reliquat de 70 % va alimenter les fonds Petrocaribe et sera remboursé dans un délai de vingt-cinq (25) ans. La portion payable au comptant doit être versée au Venezuela dans les quatre-vingt-dix (90) jours conformément au connaissance de la cargaison. Aucun intérêt ne court pendant les trente (30)

premiers jours. Toutefois, un taux d'intérêt annuel de 2 % s'applique sur les soixante (60) jours restants qui constituent ainsi la fraction dette à court terme envers le Venezuela.

En revanche, le paiement du solde constituant la portion restante est différé sur une période comprise entre dix-sept (17) et vingt-cinq (25) ans, dont deux (2) années de grâce avant les premiers remboursements assortis d'un taux d'intérêt annuel de 1 %. Cette portion est un prêt du Venezuela consenti au gouvernement d'Haïti. Elle constitue la dette à long terme. C'est donc cette partie qui sert à alimenter en ressources financières le fonds « Petrocaribe ».

Des données du BMPAD, la principale institution chargée de la gestion du fond petrocaribe, du 5 mars 2008, date de réception de la première cargaison de pétrole, au 14 avril 2018, date de réception de la dernière, au total 219 cargaisons totalisant 43,9 millions de barils de carburant ont été livrés et commercialisés en Haïti. À ceci s'ajoutent six (6) cargaisons d'asphalte et trois (3) cargaisons de mazout, donnant lieu à une accumulation de ressources disponibles de 4,237,598,789. 12 USD répartis comme suit :

♣ Portion comptant à payer au Venezuela dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours : 1,978,802,105.56 USD;

♣ Portion financement disponible pour l'État haïtien et remboursable sur une période comprise entre dix-sept (17) et vingt-cinq (25) ans : 2,258,796,683.56 US. Il faut également mentionner que, suite au séisme de 2010, le Venezuela a annulé officiellement le montant de 395,000,000.00 USD de dette de la République d'Haïti. Cet allègement de dette doit être considéré comme une ressource additionnelle du fonds Petrocaribe. En effet, ces fonds qui auraient dû être payés au Venezuela constituent finalement un apport supplémentaire de

ressources destinées au financement des projets pour lequel une reddition de compte aurait dû être faite.

L'utilisation de fonds Petrocaribe concernent principalement i) le financement des projets, ii) le remboursement de la dette, le financement des centrales électriques et les frais de gestion du BMPAD. Les ressources financières utilisées (2008 à 2016) 1 738 691 909,70 USD. Financement Budget BMPAD (cumul 2008 à 2016) 20 485 789,64 USD. Financement des centrales électriques au 30 septembre 2016 s'élevait à 612 161 711,62 USD. Remboursement dette à long terme au 30 septembre 2016 ; 21 882 502,87 USD, tout ceci donne un total des utilisations 2008 à 2016 de 2 393 221 913,83 USD<sup>46</sup>.

De 2008 à 2016, un total de 409 projets provenant de 14 résolutions prises en Conseil des Ministres des différents gouvernements pour une valeur de 2,238,164,040.74 milliards de dollars américains. Suite à une série de désaffectations et de réaffectations, le budget a été révisé à 1,738,691,909.70 USD. Selon les rapports de décaissement du BMPAD, 1,605,905,287.84 USD ont été décaissés, soit 92,4 % pour le financement des projets<sup>47</sup>.

Après avoir exposé le cadre dans lequel on va procéder pour parvenir à la compréhension des causes et des conséquences qui résultent de la gestion du fond petrocaribe en exposant ce qu'est réellement l'origine dudit fond, on doit proposer la méthodologie utilisée à cette fin.

## **6.2 Section II. Outils de l'enquête**

Pour réaliser cette enquête, deux outils ont été utilisés : i) Google form ; qui est un outil de questionnaire et logiciel d'enquête en ligne gratuit permettant aux utilisateurs la création rapide et facile des enquêtes ; ii) Formulaire sur papier, qui est un outil de questionnaire

---

<sup>46</sup> Données compilées à partir des États financiers du BMPAD (2008 à 2016)

<sup>47</sup> CSCCA (2019). Audit spécifique de gestion de fond petrocaribe. Rapport 1, p. 31.

d'enquête utilisé dans le cadre d'enquête de terrain, soit en le remplissant avec l'individu, soit en le lui laissant de le remplir lui-même. Et, pour le traitement de ces données, le logiciel de traitement de données (SPSS) est utilisé.

### 6.2.1 Opérationnalisation des variables

Dans le cadre de ce travail, nous avons élaboré trois hypothèses de travail :

**H<sub>1</sub>** : Les causes de la corruption résultent du fait que les institutions de contrôle ne jouent pas leur rôle.

Cette hypothèse comprend deux variables : une variable indépendante et une variable dépendante.

Variable dépendante : les causes de la corruption résultent

Variable indépendante : les institutions de contrôle ne jouent pas leur rôle.

Ces variables sont proportionnelles car plus les institutions de contrôle sont irresponsables, plus les causes de la corruption sont profondes.

**H<sub>2</sub>** : Les conséquences sont l'absence de progrès socioéconomiques.

Cette hypothèse comprend une variable dépendante et une variable indépendante.

Variable dépendante : progrès socioéconomiques

Variable indépendante : les conséquences

Ces variables sont proportionnelles car plus les conséquences sont graves, plus il y a absence de progrès socioéconomiques.

**H<sub>3</sub>** : la corruption prend diverses formes dans la gestion du fonds petrocaribe.



Cette hypothèse comprend deux variables.

Variable dépendante : la corruption

Variable indépendante : diverses formes de corruption

Ces deux variables sont proportionnelles car plus les formes de corruption sont grandes, plus la corruption devient grande.

### 6.2.2 Méthodologie

La méthodologie étant un ensemble de méthodes. Pour arriver à la réalisation de ce travail de recherche, trois méthodes ont été utilisées :

- ✚ La méthode qualitative : elle consiste à recueillir des données non chiffrées
- ✚ La méthode documentaire : elle consiste à puiser dans la littérature scientifique, c'est-à-dire recueillir des données existantes provenant des travaux déjà réalisés.
- ✚ La méthode déductive ou approche hypothético-déductive qui a pour but d'expliquer un phénomène en partant d'une hypothèse sur un phénomène. Elle a pour utilité de développer le sens critique et l'esprit scientifique.

### 6.2.3 Techniques d'enquête

Les techniques utilisées dans le cadre de cette enquête afin de mieux cerner la réalité. Ce sont d'abord :

**L'entrevue** : des entrevues ont été réalisées avec des personnalités importantes du secteur, ce qui nous aide à mieux comprendre ce qu'il en est.

**L'enquête de terrain** : permettant de faire aux personnes susceptibles de comprendre la réalité de dire ce qu'ils savent à ce sujet.

**L'analyse des données** : qui nous aide à recueillir des données existantes provenant des rapports produit à ce sujet et les analyser.

#### 6.2.4 Population

La population cible sur laquelle se base notre enquête est celle des groupes cibles tels : les agents potentiels de la corruption, des acteurs de la lutte anti-corruption, et des victimes éventuelles de la corruption.

#### 6.2.5 Echantillon

L'échantillon utilisé est au nombre de cent trente (130) personnes issues des groupes cibles faisant partie de diverses catégories sociales telles : les agents des institutions impliquant dans la gestion du fonds petrocaribe, des opérateurs économiques et contribuables, des membres des organisations de la société civile, des journalistes et des citoyens ordinaires.

#### 6.2.6 Technique d'échantillonnage

La technique d'échantillonnage utilisée est l'échantillonnage stratifié, ce qui veut dire que les individus ont été repartis en groupe. Les tableaux suivants expliquent la répartition par groupe.

**Tableau III. Les groupes cibles et catégories sociales des enquêtés.**

| No. | Groupes cibles                      | Catégories sociales                                                                                             |
|-----|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.  | Agents potentiels de la corruption  | -Fonct. Inst. Impliquant dans les dépenses publiques : MEF, BMPAD, MPCE<br>-Opérateurs économ. Et contribuables |
| 2.  | Acteurs de lutte anti-corruption    | -Membres instit. En charge de lutte anti-corr.<br>-Membres sociétés civiles<br>-Journalistes                    |
| 3.  | Victime éventuelle de la corruption | -Citoyens/contribuables                                                                                         |

**Tableau IV. Groupes des personnes sondées**

| No. | Groupes cibles                      | Effectifs  |
|-----|-------------------------------------|------------|
| 1.  | Agents potentiels de la corruption  | 50         |
| 2.  | Acteurs de lutte anti-corruption    | 40         |
| 3.  | Victime éventuelle de la corruption | 40         |
|     | <b>Total</b>                        | <b>130</b> |

**Tableau V. Répartition des sondés par catégorie sociale**

| No. | Groupes cibles                     | Cat. sociales                           | Effect.    |
|-----|------------------------------------|-----------------------------------------|------------|
| 1.  | Agents potentiels de la corruption | Agents MEF et MPCE                      | 30         |
|     |                                    | Agents BMPAD                            | 10         |
|     |                                    | Opérateurs économiques et contribuables | 10         |
| 2.  | Acteurs de lutte anti-corruption   | Membres inst. Anti-corruption           | 15         |
|     |                                    | Membres Org. Soc. Civiles               | 20         |
|     |                                    | Journaliste                             | 5          |
| 3.  | Victimes éventuelles               | Simple citoyens                         | 30         |
|     |                                    | Op. écon. Et contribuables              | 10         |
|     | <b>Total</b>                       |                                         | <b>130</b> |

## **7. Chapitre VI. Cadre Analytique**

---

### **7.1 Présentation et Analyse des résultats de l'enquête**

Dans le cadre de ce travail scientifique, nous avons dû procéder à la stratification pour mener à la phase empirique que voici. Après avoir passé en revue les différentes théories de la corruption, comprendre les causes et les conséquences de la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe à travers les travaux scientifiques à caractères administratifs menés par les différentes institutions étatiques, il serait inconcevable de ne pas pouvoir chercher à comprendre la perception des gens de diverses catégories sociales provenant de divers groupes cibles qui servent de strate, des gens en partie qui ont des liens directs avec l'administration publique et encore plus, des entrevues avec des gens qui ont des expériences dans la gestion des finances publiques haïtiennes dans le passé. En ce qui a trait à la gestion du fonds petrocaribe principalement, la majorité des questions y fait l'objet car ce sont les causes et les conséquences de la corruption dans la gestion dudit fonds qui nous importe. Notre enquête de terrain et des entrevues avec des personnalités du milieu de l'administration publique haïtienne nous conduira à ces résultats.

### 7.1.1 Caractéristiques socioéconomiques des enquêtés

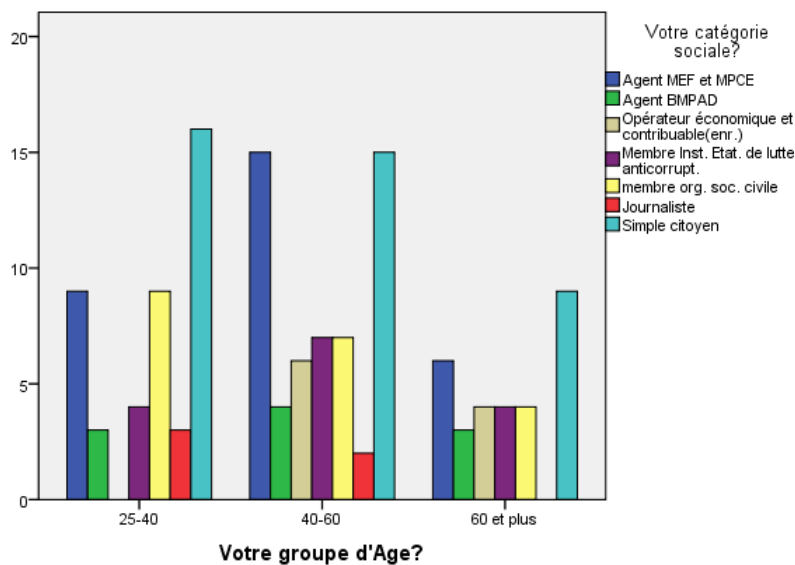
| Tableau VI. Catégorie sociale des enquêtés et leur position ou non dans l'Adm. publique |                                            |                                         |                             |           |               |           |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------|-----------|---------------|-----------|--------|
|                                                                                         |                                            |                                         | Niveau dans l'Adm. publique |           |               |           | Total  |
|                                                                                         |                                            |                                         | ?                           | Inférieur | Intermédiaire | Supérieur |        |
| Catégorie sociale                                                                       | Agent MEF et MPCE                          | Effectif                                | 0                           | 20        | 8             | 2         | 30     |
|                                                                                         |                                            | % compris dans Votre catégorie sociale? | .0%                         | 66.7%     | 26.7%         | 6.7%      | 100.0% |
|                                                                                         | Agent BMPAD                                | Effectif                                | 0                           | 3         | 4             | 3         | 10     |
|                                                                                         |                                            | % compris dans Votre catégorie sociale? | .0%                         | 30.0%     | 40.0%         | 30.0%     | 100.0% |
|                                                                                         | Opérateur économique et contribuable(enr.) | Effectif                                | 10                          | 0         | 0             | 0         | 10     |
|                                                                                         |                                            | % compris dans Votre catégorie sociale? | 100.0%                      | .0%       | .0%           | .0%       | 100.0% |
|                                                                                         | Membre Inst. Etat. de lutte anticorrupt.   | Effectif                                | 0                           | 4         | 7             | 4         | 15     |
|                                                                                         |                                            | % compris dans Votre catégorie sociale? | .0%                         | 26.7%     | 46.7%         | 26.7%     | 100.0% |
|                                                                                         | membre org. soc. civile                    | Effectif                                | 20                          | 0         | 0             | 0         | 20     |
|                                                                                         |                                            | % compris dans Votre catégorie sociale? | 100.0%                      | .0%       | .0%           | .0%       | 100.0% |
|                                                                                         | Journaliste                                | Effectif                                | 5                           | 0         | 0             | 0         | 5      |
|                                                                                         |                                            | % compris dans Votre catégorie sociale? | 100.0%                      | .0%       | .0%           | .0%       | 100.0% |
|                                                                                         | Simple citoyen                             | Effectif                                | 40                          | 0         | 0             | 0         | 40     |
|                                                                                         |                                            | % compris dans Votre catégorie sociale? | 100.0%                      | .0%       | .0%           | .0%       | 100.0% |
|                                                                                         | Total                                      | Effectif                                | 75                          | 27        | 19            | 9         | 130    |
|                                                                                         |                                            | % compris dans Votre catégorie sociale? | 57.7%                       | 20.8%     | 14.6%         | 6.9%      | 100.0% |

**Tableau VII. Les catégories socioéconomiques des enquêtés selon leur sexe**

|        |        | Catégories Socioéconomiques |              |                                                |                                               |                          |              |                 | Total |
|--------|--------|-----------------------------|--------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------|--------------|-----------------|-------|
|        |        | Agents MEF et MPCE          | Agents BMPAD | Opérateurs économiques et contribuables (enr.) | Membres Inst. Etatiques de lutte anticorrupt. | Membres org. soc. civile | Journalistes | Simple citoyens |       |
| Sexe : | Hommes | 11                          | 6            | 7                                              | 9                                             | 10                       | 4            | 22              | 69    |
|        | Femmes | 19                          | 4            | 3                                              | 6                                             | 10                       | 1            | 18              | 61    |
| Total  |        | 30                          | 10           | 10                                             | 15                                            | 20                       | 5            | 40              | 130   |

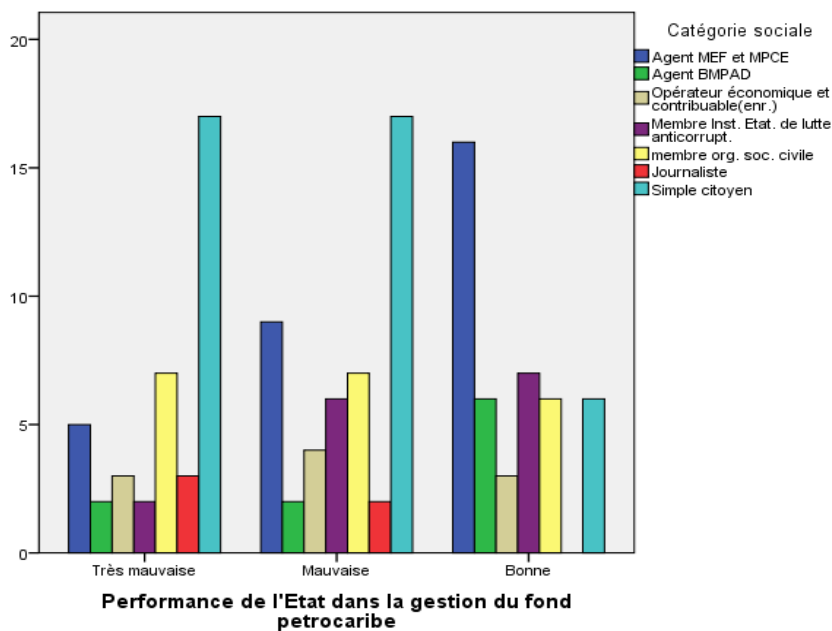
Ce tableau est la représentation des catégories socioéconomiques utilisées dans le cadre de cette enquête de terrain. Les résultats sont repartis selon le sexe de chaque catégorie sur un total de 130 enquêtés. Ces catégories représentent des institutions qui participent à la gestion du fonds petrocaribe, des institutions de contrôle et des citoyens qui sont des victimes de la corruption.

**Figure I. Les catégories socioéconomiques des enquêtés selon leur catégorie d'âge**



Cette figure est l'expression des catégories socioéconomiques des enquêtés en fonction de leur groupe d'âge. Les groupes d'âge sont au nombre de trois. Les catégories sont représentées sur cette graphique par des couleurs différentes. Il faut aussi souligner que la troisième groupe d'âge est moins représenté dans cette enquête.

Figure II. Perception des enquêtés sur la performance de l'Etat dans la gestion du fonds petrocaribe



Ce graphique illustre la perception de toutes les catégories des enquêtés sur la performance de l'Etat par rapport à la gestion du fonds petrocaribe. Les simples citoyens qui doivent être les bénéficiaires directs des effets positifs de la gestion de ce dit fonds, estiment en grande partie que la gestion a été mauvaise ou très mauvaise tandis qu'une grande partie des agents du MEF et MPCE, deux institutions fondamentales dans la gestion estiment que la gestion a été bonne. Au regard des résultats sur ce graphique, des tests d'indépendance s'imposent.

Au seuil de 5%, on doit déterminer le degré de significativité des variables.

Sous l'hypothèse nulle  $H_0 : \alpha > 0,05$  . Les variables sont indépendantes, on accepte  $H_0$

Si non, on accepte l'hypothèse alternative  $H_1$  ; donc, les variables sont dépendantes

Tableau VIII. Indépendance des variables

|                               | Valeur              | ddl | Signification asymptotique<br>(bilatérale) |
|-------------------------------|---------------------|-----|--------------------------------------------|
| Khi-deux de Pearson           | 20.998 <sup>a</sup> | 12  | .050                                       |
| Rapport de vraisemblance      | 23.142              | 12  | .027                                       |
| Nombre d'observations valides | 130                 |     |                                            |

Le test d'indépendance de Chi-deux étant réalisé,  $\alpha$  est égal à 0.5, c'est-à-dire le résultat n'est ni supérieur ni inférieur, donc on fait appel aux mesures directionnelles afin de déterminer le coefficient d'incertitude.

Tableau IX. Mesures directionnelles

|                        |                           |                                                                            | Valeur | Erreur standard<br>asymptotique <sup>a</sup> | T<br>approximé <sup>b</sup> | Signification<br>approximée |
|------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Nominal par<br>Nominal | Coefficient d'incertitude | Symétrique                                                                 | .062   | .023                                         | 2.750                       | .027 <sup>c</sup>           |
|                        |                           | Performance de l'Etat<br>dans la gestion du fond<br>petrocaribe? dépendant | .081   | .030                                         | 2.750                       | .027 <sup>c</sup>           |
|                        |                           | Catégorie sociale?<br>dépendant                                            | .051   | .018                                         | 2.750                       | .027 <sup>c</sup>           |

Au seuil de 5%, le coefficient d'incertitude est non significatif, c'est-à-dire inférieur à 0,05, on peut conclure que l'hypothèse nulle  $H_0$  est rejetée pour accepter l'hypothèse alternative  $H_1$ , ce qui signifie que la perception des enquêtés sur la performance de l'Etat dans la gestion du fonds petrocaribe dépend de la catégorie socioéconomique à laquelle ils appartiennent.

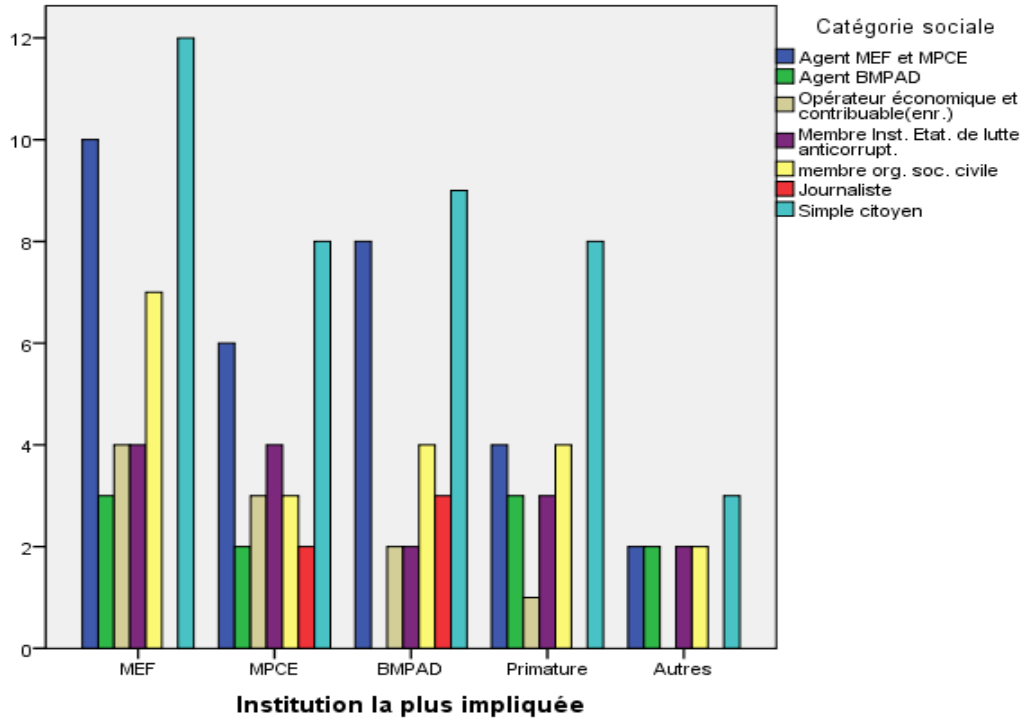


Tableau X. Perception des enquêtés sur la responsabilité dans la gestion du fonds petrocaribe

|                         |                              | Catégorie sociale? |              |                                             |                                           |                          |             |                 | Total |
|-------------------------|------------------------------|--------------------|--------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|-------------|-----------------|-------|
|                         |                              | Agents MEF et MPCE | Agents BMDPA | Opérateur économique et contribuable (enr.) | Membres Inst. Etat. de lutte anticorrupt. | Membres org. soc. civile | Journaliste | Simple citoyens |       |
| Resp. de la corruption. | L'Etat                       | 17                 | 6            | 6                                           | 8                                         | 10                       | 3           | 26              | 76    |
|                         | Le secteur privé             | 12                 | 4            | 4                                           | 3                                         | 5                        | 0           | 12              | 40    |
|                         | Les citoyens                 | 0                  | 0            | 0                                           | 1                                         | 2                        | 0           | 0               | 3     |
|                         | La communauté internationale | 1                  | 0            | 0                                           | 3                                         | 3                        | 2           | 2               | 11    |
| Total                   |                              | 30                 | 10           | 10                                          | 15                                        | 20                       | 5           | 40              | 130   |

Ce tableau est une représentation de la perception des enquêtés de toutes les catégories socioéconomiques par rapport à ce qui est responsable de la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe. Sur les 130 enquêtés, 76, soit plus de la moitié estime que c'est l'Etat qui est responsable. Etant donné que c'est l'Etat, en tant qu'entité qui est chargé de gérer les finances publiques, il est logique que la perception des gens a pointé du doigt la structure étatique. L'Etat et le secteur privé partagent entre eux la responsabilité selon près de 90% des enquêtés. Perception légitime quand on sait que le fonds est géré par l'Etat et le secteur privé a obtenu les contrats.

Figure III. Catégorie sociale et implication des institutions



La conception des enquêtés selon leur catégorie socioéconomique par rapport aux institutions chargées de gérer le fonds petrocaribe. Il s'est avéré vrai que les avis sont partagés et varient d'une institution à l'autre mais pas à de grandes différences. Dans ce cas, un test d'indépendance est nécessaire pour la relation entre les deux variables.

Tableau XI. Test d'indépendances entre les variables catégorie sociale et institution impliquée

|                               | Valeur              | ddl | Signification asymptotique (bilatérale) |
|-------------------------------|---------------------|-----|-----------------------------------------|
| Khi-deux de Pearson           | 16.453 <sup>a</sup> | 24  | .871                                    |
| Rapport de vraisemblance      | 20.466              | 24  | .670                                    |
| Nombre d'observations valides | 130                 |     |                                         |

Ce tableau du test de Chi-deux présente un coefficient de 16,45 et suit une loi de chi-deux avec 24 degré de liberté avec un degré de significativité de 0,87.

Pour un seuil de signification de 5%, on pose l'hypothèse :

$H_0 : \alpha > 0,05$  ; indépendance entre les variables

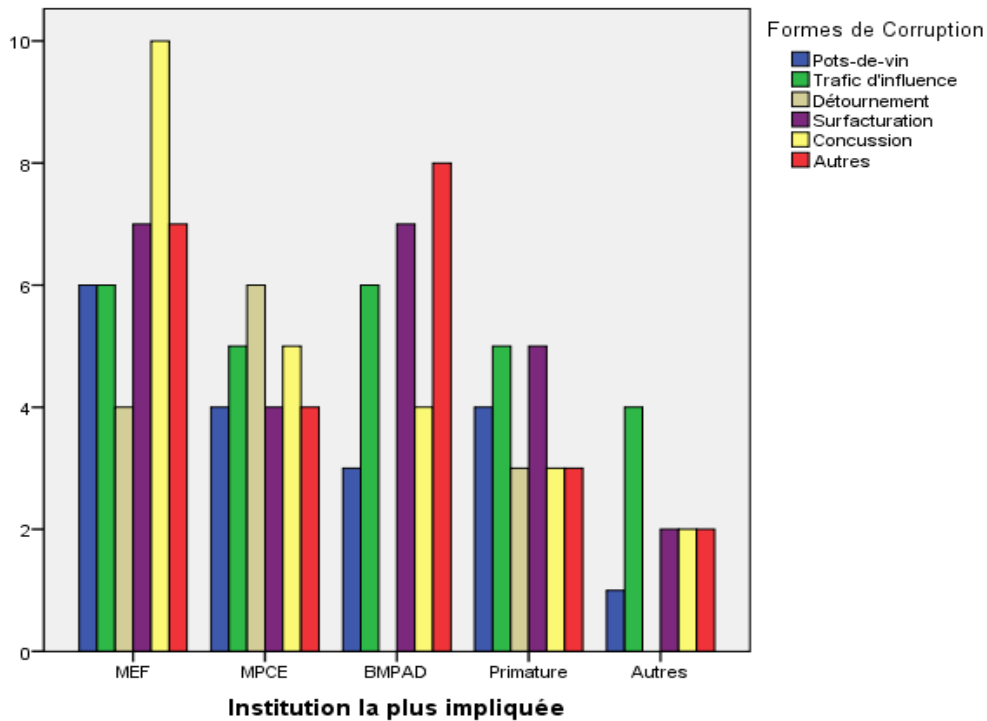
Si non,  $H_1$ .

Etant donné que  $\alpha = 0,87$ , ce qui veut dire le résultat est significatif. Donc, on accepte l'hypothèse nulle  $H_0$ , ce qui veut dire que les variables sont indépendantes. La perception des enquêtés sur l'implication des institutions dans la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe ne dépend pas de leur catégorie socioéconomique.

### **3- Groupes d'enquêtés selon leur catégorie sociale et les différentes formes de corruption.**

Notre technique d'échantillonnage repose sur trois strates (groupes cibles) repartis en sous-groupes (catégories sociales). Ce tableau représente le résultat de l'enquête de ces strates concernant les formes de corruption dans la gestion du fonds petrocaribe. Selon les enquêtés, la forme de corruption répandue est le trafic d'influence, suivi de la surfacturation. La concussion et autres formes de corruption occupent la troisième et quatrième place autres que le pot-de-vin et le détournement qui y jouent aussi un rôle.

Figure IV. Différentes formes de corruption selon les institutions impliquées



Cette figure est la représentation des formes de corruption selon les institutions impliquées dans la gestion du fonds petrocaribe. Les formes de corruption les plus fréquentes varient en fonction d'une institution à l'autre. Un test d'indépendance des variables « Formes de corruption » et « institutions impliquées » nous permet de comprendre le type de liaison y existantes.

Tableau XII. Test d'indépendance entre forme de corruption et les institution impliquées

|                               | Valeur              | ddl | Signification asymptotique (bilatérale) |
|-------------------------------|---------------------|-----|-----------------------------------------|
| Khi-deux de Pearson           | 15.248 <sup>a</sup> | 20  | .762                                    |
| Rapport de vraisemblance      | 17.805              | 20  | .600                                    |
| Nombre d'observations valides | 130                 |     |                                         |

Au seuil de significativité de 5%

Règle de décision :  $H_0$  : si  $\alpha > 0,05$ . Indépendance entre les variables.  $H_1$  si non

Pour un coefficient égal à 15,25, suit une loi de Chi-deux de 20 degré de liberté, le degré de signification est de 0,76, donc supérieur à 0,05. On décide  $H_0$ , ce qui veut dire que les variables « Formes de corruption » et « Institutions impliquées » sont indépendantes l'une de l'autre.

Tableau XIII. Importance ou pas de la lutte anticorruption

|                                |     | Groupes cibles                   |                                 |                    | Total |
|--------------------------------|-----|----------------------------------|---------------------------------|--------------------|-------|
|                                |     | Agent potentiel de la corruption | Acteurs de lutte anticorruption | Victime éventuelle |       |
| Necessite/importance de lutter | Oui | 24                               | 17                              | 39                 | 80    |
|                                | Non | 22                               | 18                              | 10                 | 50    |
| Total                          |     | 46                               | 35                              | 49                 | 130   |

Dans ce tableau, on peut voir comment chaque groupe comprend l'importance de la lutte anticorruption. S'il est vrai que l'écart n'est pas trop grand pour les agents potentiels de la corruption mais, il résulte que 24 sur les 46 personnes interrogées ont répondu OUI qu'il est important de mener la lutte et les autres 22 n'y trouvent pas d'importance. Il faut remarquer que la majorité des acteurs de luttés contre la corruption ne voient pas l'importance de cette lutte. En revanche, les victimes éventuelles de la corruption sont en très grande partie croient en l'importance d'une telle lutte.

Tableau XIV. Test d'indépendance entre les groupes cibles et l'importance de la lutte anticorruption

|                               | Valeur              | ddl | Signification asymptotique (bilatérale) |
|-------------------------------|---------------------|-----|-----------------------------------------|
| Khi-deux de Pearson           | 10.938 <sup>a</sup> | 2   | .004                                    |
| Rapport de vraisemblance      | 11.469              | 2   | .003                                    |
| Nombre d'observations valides | 130                 |     |                                         |

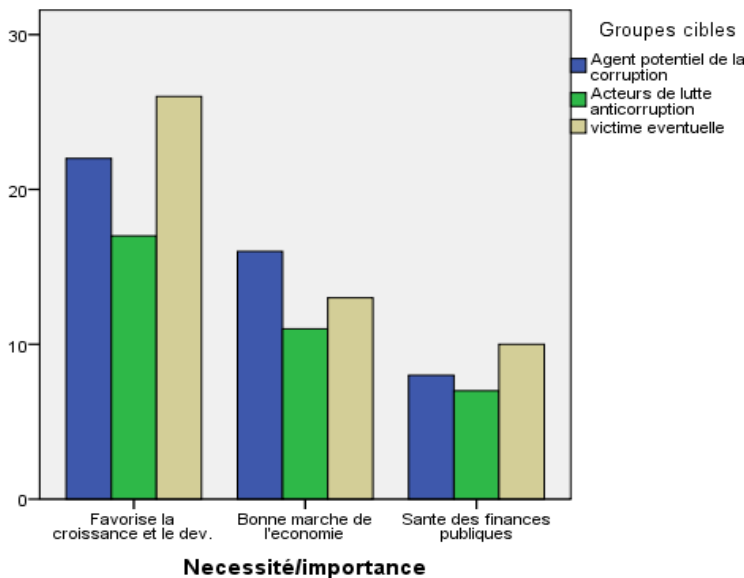
En effectuant un test d'indépendance des variables, on constate le résultat n'est pas significatif.

Au seuil de 5%, on teste l'hypothèse nulle :

Règle de décision ;  $H_0$  : si  $\alpha > 0,05$  : indépendance, si non l'hypothèse alternative.

Etant donné que  $\alpha$  est inférieur à 0,05 on rejette l'hypothèse nulle  $H_0$  et on accepte l'hypothèse alternative  $H_1$ . Ce qui signifie que les variables « Groupes cibles » et « Importance de lutter contre la corruption » sont dépendant l'une de l'autre.

Figure V. Groupes cibles et la raison de l'importance de la lutte anticorruption



S'il est important de lutter contre la corruption, il est tout aussi nécessaire de savoir pourquoi. Les enquêtés selon les groupes nous disent à partir de cette figure que la lutte est importante car elle « favorise la croissance et le développement » comme variable déterminante.

Au regard de ces considérations vis-à-vis de quelques variables les plus importantes de l'étude, les simples citoyens qui sont des victimes de la corruption qui estiment que l'Etat a fait l'objet d'une très mauvaise et mauvaise performance dans la gestion du fonds petrocaribe, il faut aussi souligner que les agents du MEF, une des institutions clés de cette dite gestion y mettent aussi en question la performance de l'Etat, c'est le deuxième groupe qui croit que la gestion était mauvaise. Il est vrai que les journalistes croient que la gestion était mauvaise mais non impliqués dans la gestion. On peut se demander si l'on devrait étonner des résultats par rapport au degré de corruption existant car les institutions étatiques de lutte contre la corruption croient la gestion a été bonne. Une bonne gestion des fonds publics doit passer inévitablement par la responsabilité des organismes de contrôle, ce qui signifie, si ces organes disent que la gestion était bonne, alors quelle que soit le montant que représenterait ce dit fonds il ferait l'objet de vastes opérations de corruption.

La Cours Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, l'institution qui est chargée pour juger les comptes publics et qui a pour rôle de donner des avis dits favorables ou défavorables qui impliquent des quitus si elle estime que le comptable et/ou l'ordonnateur avaient bien géré et des arrêts de débet dans le cas contraire. Il faut noter que durant toute la période d'existence de ce fonds n'émet aucun arrêt de débet, ce qui veut dire de manière implicite les comptables et les ordonnateurs n'ont rien à se reprocher dans leur gestion.

La perception des enquêtés implique l'Etat comme principal responsable de la corruption dans la gestion des finances publiques plus spécialement la gestion du fonds petrocaribe. Des institutions de l'Etat en étaient gestionnaires directs mais il ne peut y avoir de bonne gestion sans des dispositifs de contrôle efficace. Etant donné que la CSCCA est la principale institution de contrôle à deux niveaux (à priori et à postérieur) et que tout cela s'est produit sous son regard passif, la perception des enquêtés est plus qu'évidente.

Cette étude nous aide à avoir une idée des institutions les plus impliquées dans ce crime financier. Le ministère de l'Economie et des finances qui donne l'ordre de décaissement, suivi du Bureau de Monétisation du Programme d'Aide au développement qui sont les principaux gestionnaires du fonds et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe qui est responsable de la planification des projets. Cela constitue ce qu'on pourrait appeler « **le triangle des dilapidateurs de deniers publics** ». Par cette même étude de terrain, les enquêtés nous révèle que le fonds a été dilapidé à travers diverses formes de corruption spécialement le trafic d'influence, la surfacturation et la concussion.

Comment ne pas avoir de la grande corruption dans la gestion des deniers publics lorsque même les institutions de lutte anticorruption ne voient aucune importance d'en lutter ? Malheureusement, la population, éventuelle victime, sur qui reposent les effets pervers de la corruption qui croit qu'il est important de combattre la corruption mais elle attend à ce que les agents de l'Etat prennent leur responsabilité et, au fil du temps plonge dans le sous-développement.



### 7.1.2 Causes de la corruption

|                          |                                                      | Groupes cibles                   |                                 |                      | Total |
|--------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|----------------------|-------|
|                          |                                                      | Agent potentiel de la corruption | Acteurs de lutte anticorruption | Victimes eventuelles |       |
| Causes de la corruption. | Irresponsabilité des Acteurs de lutte anticorruption | 22                               | 18                              | 30                   | 70    |
|                          | Irrégularités administratives                        | 24                               | 17                              | 19                   | 60    |
| Total                    |                                                      | 46                               | 35                              | 49                   | 130   |

Les causes de la corruption en fonction de la compréhension de chaque groupe révèlent être important. La majorité des enquêtés pensent que les causes sont l'objet de l'irresponsabilité des acteurs de lutte anticorruption. Si le niveau de corruption est aussi élevé, c'est de toute évidence ces institutions ont failli à leur rôle. L'autre cause de la corruption provient des irrégularités de natures administratives qui, à priori impliquent les tests de contrôle au niveau du circuit administratif de décaissement.

**Tableau XVI. Codage de la variable dépendante**

| Valeur d'origine                                     | Valeur inteme |
|------------------------------------------------------|---------------|
| Irresponsabilité des Acteurs de lutte anticorruption | 0             |
| Irrégularités administratives                        | 1             |

Dans ce tableau, la variable dépendante « Causes de la corruption » a été codé ainsi : 0 pour l'irresponsabilité de l'Etat et 1 pour les irrégularités de natures administratives. La catégorie de référence est 0, ce qui veut dire qu'elles prennent l'irresponsabilité de l'Etat dans la corruption comme référence.

Les variables exogènes sont codées avec les mêmes types de codes en fonction du volume de modalités. On ne saurait pas dépouiller chaque variable séparément, on a dû trier les variables les plus importantes à l'étude pour présenter et analyser les résultats. Pour accéder au dépouillement global, (Voir l'annexe).

Tableau XVII. Préviation du modèle nul

|         | Observations              |                                                      | Prévisions                                           |                               |                     |
|---------|---------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------|
|         |                           |                                                      | Causes de la corruption.?                            |                               | Pourcentage correct |
|         |                           |                                                      | Irresponsabilité des Acteurs de lutte anticorruption | Irrégularités administratives |                     |
| Etape 0 | Causes de la corruption.? | Irresponsabilité des Acteurs de lutte anticorruption | 70                                                   | 0                             | 100.0               |
|         |                           | Irrégularités administratives                        | 60                                                   | 0                             | .0                  |
|         | Pourcentage global        |                                                      |                                                      |                               | 53.8                |

Ce tableau est un modèle nul qui n'inclut pas les variables à l'étude. Ce modèle cherche à prédire le risque des causes de la corruption en l'absence des facteurs de risque. En prenant aucune des variables liées aux causes de la corruption, le modèle a prédit près de 54% (53.8%) des cas que la cause de la corruption n'est autre que « l'irresponsabilité des acteurs de lutte anticorruption ». Donc le modèle s'est trompé sur 46% des cas.

Tableau XVIII. Significativité du modèle

|                   | A     |      | Wald | ddl | Sig. | Exp(B) |
|-------------------|-------|------|------|-----|------|--------|
| Etape 0 Constante | -.154 | .176 | .768 | 1   | .381 | .857   |

Ce tableau nous donne le degré de significativité du modèle. Au seuil de 5%, la significativité est supérieure à 0.05, c'est-à-dire égal à 0,38. Donc, on peut conclure que le modèle nul n'est pas

significatif. Le « Odd Ratio » associé à ce modèle est de 0.857, donc proche de 1, ce qui signifie la probabilité est une fois plus que la cause soit l'irresponsabilité des acteurs de lutte, donc il y a équiprobabilité.

|         |        | Khi-Chi-deux | ddl | Sig. |
|---------|--------|--------------|-----|------|
| Etape 1 | Etape  | 41.831       | 38  | .308 |
|         | Bloc   | 41.831       | 38  | .308 |
|         | Modèle | 41.831       | 38  | .308 |

Le modèle nul étant non significatif, un test de spécification du modèle est effectué et le modèle passe à un degré de signification de 0,31 qui est supérieur au seuil de 5%, donc encore non significatif. Pour mieux apprécier ce modèle, le coefficient de détermination est important.

| Etape | -2log-<br>vraisemblance | R-deux de Cox &<br>Snell | R-deux de<br>Nagelkerke |
|-------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|
| 1     | 137.617 <sup>a</sup>    | .275                     | .368                    |

Le coefficient de détermination a été calculé. Le  $R^2$  (coefficient de détermination) varie entre ces deux valeurs : 0,257 et 0,368. Ce qui signifie que les variables exogènes du modèle affectent le surcroît de causes de la corruption à raison de 27,5% au minimum et 36,8% au maximum, ce qui signifie que les variables ne déterminent pas trop le modèle. En revanche, dans le cas des prédictions basées sur la perception des gens, un coefficient de détermination faible s'avère être correct. Dans le cas de ce travail, les causes se basent sur la perception des gens, donc le modèle est acceptable avec une prévision du modèle dans plus de 71% des cas selon le tableau suivant.

**Tableau XXI. Préviation du modèle de l'étape 1**

|         | Observations              |                                   | Prévisions                        |                               |                     |
|---------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---------------------|
|         |                           |                                   | Causes de la corruption.?         |                               | Pourcentage correct |
|         |                           |                                   | Rôle des institutions de contrôle | Irrégularités administratives |                     |
| Etape 1 | Causes de la corruption.? | Rôle des institutions de contrôle | 54                                | 16                            | 77.1                |
|         |                           | Irrégularités administratives     | 21                                | 39                            | 65.0                |
|         | Pourcentage global        |                                   |                                   |                               | 71.5                |

Le modèle nul a prédit à près de 54% que la cause majeure est que les institutions de contrôle ne jouent pas leur rôle. En incluant toutes les variables de l'équation, le modèle a prédit dans 71.5% des cas que la cause de la corruption que les institutions de contrôle ne jouent pas leur rôle, donc une amélioration dans la qualité du modèle.

Ce dernier tableau nous donne à la fois les paramètres estimés, la régression logistique, le niveau de signification, les surcroits de causes associés et les intervalles de confiance.

**Tableau XXII. Variables dans l'équation**

|  |       | A      | E.S.      | Wald  | ddl | Sig.  | Exp(B)   | IC pour Exp(B) 95%   |           |
|--|-------|--------|-----------|-------|-----|-------|----------|----------------------|-----------|
|  |       |        |           |       |     |       |          | Inférieur            | Supérieur |
|  |       |        |           |       |     |       |          | Etape 1 <sup>a</sup> | Q1(1)     |
|  | Q3    |        |           | .672  | 2   | .715  |          |                      |           |
|  | Q3(1) | .291   | 2.171     | .018  | 1   | .893  | 1.338    | .019                 | 94.253    |
|  | Q3(2) | .926   | 1.513     | .375  | 1   | .541  | 2.525    | .130                 | 49.024    |
|  | Q4    |        |           | 4.284 | 6   | .638  |          |                      |           |
|  | Q4(1) | .205   | .990      | .043  | 1   | .836  | 1.227    | .176                 | 8.543     |
|  | Q4(2) | 24.404 | 40192.862 | .000  | 1   | 1.000 | 3.968E10 | .000                 | .         |
|  | Q4(3) | 1.351  | 2.251     | .360  | 1   | .549  | 3.860    | .047                 | 318.443   |
|  | Q4(4) | 23.275 | 40192.862 | .000  | 1   | 1.000 | 1.283E10 | .000                 | .         |
|  | Q4(5) | 21.978 | 40192.862 | .000  | 1   | 1.000 | 3.506E9  | .000                 | .         |
|  | Q4(6) | 22.603 | 40192.862 | .000  | 1   | 1.000 | 6.551E9  | .000                 | .         |
|  | Q5    |        |           | 2.326 | 3   | .508  |          |                      |           |

**Variables dans l'équation (suite)**

|           |         |           |       |   |       |          |       |        |
|-----------|---------|-----------|-------|---|-------|----------|-------|--------|
| Q5(1)     | 24.415  | 40192.862 | .000  | 1 | 1.000 | 4.013E10 | .000  | .      |
| Q5(2)     | 23.824  | 40192.862 | .000  | 1 | 1.000 | 2.222E10 | .000  | .      |
| Q5(3)     | 22.592  | 40192.862 | .000  | 1 | 1.000 | 6.482E9  | .000  | .      |
| Q6(1)     | 1.208   | .571      | 4.470 | 1 | .035  | 3.346    | 1.092 | 10.253 |
| Q7        |         |           | 2.059 | 5 | .841  |          |       |        |
| Q7(1)     | .711    | .851      | .698  | 1 | .403  | 2.037    | .384  | 10.798 |
| Q7(2)     | .423    | .971      | .189  | 1 | .663  | 1.526    | .227  | 10.238 |
| Q7(3)     | -.087   | .848      | .011  | 1 | .918  | .916     | .174  | 4.834  |
| Q7(4)     | .180    | .923      | .038  | 1 | .846  | 1.197    | .196  | 7.301  |
| Q7(5)     | .779    | .936      | .694  | 1 | .405  | 2.180    | .348  | 13.643 |
| Q8        |         |           | .101  | 2 | .951  |          |       |        |
| Q8(1)     | .333    | 1.053     | .100  | 1 | .752  | 1.395    | .177  | 10.979 |
| Q8(2)     | .325    | 1.119     | .084  | 1 | .771  | 1.384    | .154  | 12.405 |
| Q10(1)    | .555    | .491      | 1.275 | 1 | .259  | 1.742    | .665  | 4.561  |
| Q11       |         |           | 3.567 | 2 | .168  |          |       |        |
| Q11(1)    | -.795   | .648      | 1.505 | 1 | .220  | .452     | .127  | 1.608  |
| Q11(2)    | -1.300  | .690      | 3.550 | 1 | .060  | .273     | .071  | 1.054  |
| Q12(1)    | -.152   | .551      | .076  | 1 | .783  | .859     | .292  | 2.528  |
| Q13       |         |           | 2.861 | 2 | .239  |          |       |        |
| Q13(1)    | .513    | .577      | .789  | 1 | .375  | 1.670    | .538  | 5.179  |
| Q13(2)    | 1.140   | .681      | 2.807 | 1 | .094  | 3.128    | .824  | 11.875 |
| Q14(1)    | 1.494   | .550      | 7.385 | 1 | .007  | 4.453    | 1.516 | 13.076 |
| Q15(1)    | .435    | .477      | .829  | 1 | .363  | 1.544    | .606  | 3.936  |
| Q16(1)    | .032    | .477      | .004  | 1 | .947  | 1.032    | .405  | 2.627  |
| Q17       |         |           | 2.629 | 3 | .452  |          |       |        |
| Q17(1)    | .866    | .573      | 2.281 | 1 | .131  | 2.378    | .773  | 7.315  |
| Q17(2)    | -.386   | 1.681     | .053  | 1 | .818  | .680     | .025  | 18.349 |
| Q17(3)    | -.160   | .989      | .026  | 1 | .871  | .852     | .123  | 5.919  |
| Q18       |         |           | 2.499 | 2 | .287  |          |       |        |
| Q18(1)    | .852    | .595      | 2.047 | 1 | .153  | 2.344    | .730  | 7.527  |
| Q18(2)    | .054    | .603      | .008  | 1 | .929  | 1.055    | .323  | 3.442  |
| Q19       |         |           | 6.612 | 4 | .158  |          |       |        |
| Q19(1)    | .131    | .690      | .036  | 1 | .849  | 1.140    | .295  | 4.406  |
| Q19(2)    | .775    | .723      | 1.147 | 1 | .284  | 2.170    | .526  | 8.952  |
| Q19(3)    | 1.721   | .764      | 5.070 | 1 | .024  | 5.588    | 1.250 | 24.983 |
| Q19(4)    | -.247   | .975      | .064  | 1 | .800  | .781     | .116  | 5.276  |
| Constante | -27.252 | 40192.862 | .000  | 1 | .999  | .000     |       |        |

a. Variable(s) entrées à l'étape 1 : Q1, Q3, Q4, Q5, Q6, Q7, Q8, Q10, Q11, Q12, Q13, Q14, Q15, Q16, Q17, Q18, Q19.

Après avoir estimé le modèle de régression logistique, sur les dix-huit variables exogènes, il révèle que seulement trois variables qui sont significatives, ce qui signifie que, selon le modèle, il y a trois variables qui expliquent les causes de la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe.

La première variable qui est : Q6- l'existence de la corruption qui expliquent les causes. Elle est significative au seuil de 5% ; avec un coefficient «  $\beta$  » de 1.208, un degré de signification de 0.035, donc inférieur à 0.05, un surcroit de cause (OR) de 3.35 qui signifie que pour 1 reconnaissance de l'existence de la corruption les causes probables se multiplient par 3.35 ou 335%. Pour un intervalle de confiance qui varie entre 1.092 et 10.253, ce qui veut dire pour une reconnaissance, les causes varient à des facteurs compris entre 1 et 10.

La deuxième variable significative est : Q14- le rôle institutions de contrôle. Elle est significative avec un coefficient «  $\beta$  » de 1.494, une significativité de 0.007 qui est inférieur à 0.05 le seuil, un OR de 4.453 qui implique que pour « 1 » institution de contrôle qui ne joue pas son rôle, les actes de corruption se multiplient par 4 ou plus de 400% et pour un intervalle de confiance compris entre 1.516 et 13, ce qui implique pour une institution qui a failli à sa mission de contrôle, les facteurs liés aux actes de corruption sont compris dans un intervalle de confiance de 1 à 13.

La troisième variable significative du modèle est : Q19- implication des institutions. Elle est significative avec un coefficient «  $\beta$  » de 1.721, un degré de signification de 0.024 donc inférieur au seuil, un OR de 5.588 qui veut dire pour 1 institution impliquée dans des cas de corruption, la probabilité que les causes augmentent se multiplie par plus de 5 ou plus de 500%

et avec un intervalle de confiance compris entre 1.250 et 24.983 signifie que pour une institution impliquée, les facteurs de causes sont compris entre 1 et 25.

Etant donné que tous les dix-huit variables indépendantes de l'étude devraient faire partie de l'équation du modèle, or, seulement trois d'entre elles sont significatives après estimation du modèle, donc on n'a pas besoin d'intégrer toutes ces variables dans l'équation.

D'où l'équation du modèle « Causes de la corruption » :

$$\text{Logit}(\mathbf{CausesCo}) = \beta_0 + \beta_6 \mathbf{ExCo} + \beta_{14} \mathbf{Role\ Institut} + \beta_{19} \mathbf{Imp\ Institut}$$

$$\underline{\text{Logit}(\mathbf{CausesCorr}) = -27.252 + 1,208 * \mathbf{ExCo} + 1.494 * \mathbf{Rôle\ Institut} + 1.721 * \mathbf{Imp\ Institut}}$$

**CausesCorr** : Causes de la corruption

**ExCo** : Existence de la corruption

**RoleInstitut** : Role des institutions

**ImpInstitut** : Implication des institutions

N.B. «  $\beta_0 = -27,252$  » représente la constante de l'équation

De ces trois variables significatives, on doit préciser la variable standardisée, ce qui veut dire la variable qui contribue le plus au modèle. La variable standardisée représentée par « Bêta » ( $\beta$ ) la plus grande mais significative est celle qui contribue le plus au modèle. Donc, la variable « Institutions Impliquées » (ImpInstitut), avec une valeur ( $\beta$ ) la plus élevée est la variable standardisée pour une valeur de 1.721, suivie de la variable « Rôle des Institutions » (RoleInstitut) avec comme valeur 1.494. En d'autre terme, si l'on tient compte des données de l'enquête qui nous ont permis d'aboutir à ces résultats, on peut donc conclure que le modèle « Causes de la corruption » repose sur le fait de l'implication des institutions de l'Etat dans de

vastes opérations de corruption et du même coup le fait que les institutions de contrôle de gestion des finances publiques ne jouent pas leur rôle. En analysant les rapports produit sur la gestion du fonds petrocaribe, que ce soit les rapports du commission d'éthique et anticorruption du Sénat de la République que ceux de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, on y trouve la présence de ces deux variables. Donc les hypothèses de travail ont droit de se confirmer.

Ce travail de recherche fait l'objet d'une méthode d'analyse qu'on appelle « méthode d'analyse de politiques publiques » permettant de définir le rôle de l'Etat sur la gestion des finances publiques. La perception de la population et les rapports d'enquêtes des institutions de contrôle nous permet de comprendre le laxisme des autorités établies depuis des décennies par rapport à la limite des actions menées à l'éradication de la corruption dans la gestion des finances publiques en dépit du fait qu'il y a des actions publiques orientées dans la réglementation associée à la gestion des deniers publics. Des règles et des procédures légales intégrées dans tous les circuits de l'administration publique pouvant limiter les cas de corruption à grande échelle mais malheureusement les institutions de contrôle ont failli à leur mission, l'impunité qui y règne permet aux agents publics de prendre cette fameuse adage comme guide : « *Les règles sont faites pour être enfreinte* ».

Ce travail implique une étude de terrain et surtout des entrevues menées auprès de certaines personnalités du milieu des finances publiques haïtiennes durant les vingt dernières années concernant les causes et conséquences de la corruption dans la gestion du fonds petrocaribe, une étude basée non seulement sur la perception des enquêtés mais aussi sur leur compréhension de cet état de fait nous indique sur la complexité à l'éradication de la corruption dans la gestion des finances de l'Etat. Deux groupes d'institutions ont la prérogative de mener à



bien la gestion des choses publiques sont aussi des artisans impénitents des actes de corruption. La lutte anticorruption ne pourrait pas être effective avec des corrupteurs et corrompus qui sont endogènes à la gestion. Ce n'est sans doute pas un hasard que la corruption est prise comme la règle et pas l'exception dans la gestion des deniers publics depuis des dizaines d'années, c'est ce qu'on peut appeler « *le syndrome du pilote automatique* <sup>48</sup> ».

Tous les points de contrôle des finances publiques sont compromis, que ce soit des institutions de contrôle à priori, concomitant et à postériori. Dans un pays où il n'existe aucune institution qui peut contraindre des corrompus à agir en toute impunité, les conséquences de la corruption pourraient être même pire. Ce mode de gestion ne pourrait produire rien d'autre que le sous-développement car les fonds publics qui devraient être destinés aux projets de développement, suivent de préférence la voie de la corruption, c'est-à-dire alimenter les projets personnels des agents haut placés de la fonction publique dans le cadre de la grande corruption dite corruption institutionnelle.

Les conséquences de la corruption étant rattachées aux causes. Tenant compte des multiples théories, la plus ancienne mais optimiste considère que la corruption « engraisse la roue économique » et rend les économies plus efficaces. A l'opposé d'un tel argument, la thèse pessimiste incrimine la corruption et voit en elle un facteur de ralentissement de l'activité économique. Il est plus qu'évident que la thèse pessimiste est celle qui trouve sa place dans le cas des conséquences de la corruption dans la gestion des finances publiques Haïtiennes plus précisément dans le cas du fonds petrocaribe et c'est la thèse que la majorité des acteurs

---

<sup>48</sup> Sophie CHICHE et Mark Samuel, Petit éloge de la responsabilité. Pour prendre sa vie en main et accomplir ce qui compte vraiment pour toi. Ed. Nouveaux horizons

maintienne. On ne saurait même parler de ralentissement des activités économiques mais détruit ces dites activités.

Les rapports de la CSCCA font allusion aux irrégularités ayant causé des préjudices aux projet et à la communauté, ce qui signifie, des montants alloués à des projets sont non seulement détournés, ce qui implique la non réalisation de ces projets et du même coup causés de tort à la communauté. Ce fonds n'apporte rien en ce qui a trait aux activités de développement économique que la population devrait ressentir des retombés car en tant que contribuable, elle doit contribuer à rembourser les dettes du pays. Donc les contribuables sont endettés d'une certaine quantité d'argent, laquelle ne leur servait à rien ou presque rien.

### 7.1.3 Vérification des hypothèses

Dans le cadre de ce travail, nous avons élaboré trois hypothèses. Après avoir réalisé notre enquête de terrain, au regard des données recueillies et traitées, nous parvenons à la confirmation de ces hypothèses :

**H<sub>1</sub> : les causes résultent du fait que les institutions de contrôle ne jouent pas leur rôle ; ce qui traduit l'irresponsabilité des institutions de contrôle.**

Il est vrai que des travaux tant théoriques qu'empiriques valident l'hypothèse selon laquelle les institutions de contrôle ne jouent pas leur rôle mais, avant de conclure à la vérification de cette hypothèse, il est impératif de mettre en évidence la perception des gens afin de comprendre si les travaux reflètent la réalité.

Tableau XXIII. Causes de la corruption

|        |                                                                                                                | Effectifs | Pourcentage |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|
| Valide | Les institutions de contrôle ne jouent pas leur rôle<br>(Irresponsabilité des Acteurs de lutte anticorruption) | 70        | 53.8        |
|        | Irrégularités administratives                                                                                  | 60        | 46.2        |
|        | Total                                                                                                          | 130       | 100.0       |

Sur les 130 personnes interrogées, 70, soit 53.8% admettent que les causes de la corruption proviennent des institutions de contrôle qui ont failli à leur mission. Au regard des résultats de l'enquête et suivant le résultat de l'estimation du modèle, on doit conclure que cette hypothèse est vérifiée.

## **H<sub>2</sub> : les conséquences de la corruption sont l'absence de progrès socioéconomique**

Beaucoup d'études montrent que les conséquences de la corruption impliquent l'absence de croissance économique, il serait anormal de conclure la vérification de cette hypothèse sur cette base sans tenir compte de la perception des sondés, il faut comparer le résultat de l'enquête liée à cette question aux études déjà réalisées afin d'arriver à la vérification de l'hypothèse.

Tableau XXIV. Conséquences de la corruption

|        |                                                           | Effectifs | Pourcentage |
|--------|-----------------------------------------------------------|-----------|-------------|
| Valide | Sous développement                                        | 62        | 47.7        |
|        | Absence de progrès socioéconomique<br>(Pas de croissance) | 68        | 52.3        |
|        | Total                                                     | 130       | 100.0       |

Ce tableau est la représentation des résultats de l'enquête, 68 des 130 personnes sondées, soit un pourcentage de 52.3% sont convaincues que les conséquences de la corruption demeurent l'absence de progrès socioéconomique, ce qui signifie qu'il n'y a pas de croissance économique.

**H<sub>3</sub> : la corruption prend diverses formes dans la gestion des finances publiques**

Tableau XXV. Les formes de corruption dans la gestion des finances publiques

|        |                    | Effectifs | Pourcentage |
|--------|--------------------|-----------|-------------|
| Valide | Pots-de-vin        | 18        | 13.8        |
|        | Trafic d'influence | 26        | 20.0        |
|        | Détournement       | 13        | 10.0        |
|        | Surfacturation     | 25        | 19.2        |
|        | Concussion         | 24        | 18.5        |
|        | Autres             | 24        | 18.5        |
|        | Total              | 130       | 100.0       |

La perception des enquêtés par rapport aux diverses formes de corruption dans la gestion des finances publiques nous permet de conclure que cette hypothèse de travail est confirmée. Cela explique que les vastes opérations de corruption dans la gestion du fonds petrocaribe passent à travers plusieurs formes afin d'accroître la richesse des fonctionnaires de l'Etat.

La confirmation de ces hypothèses de travail nous permet de faire des recommandations pouvant aider à la réduction du niveau de la corruption dans la gestion des deniers publics qui impliqueront par la suite le développement socioéconomique tant souhaité de la population. Il faut bien préciser que ces recommandations ne visent pas à permettre de mettre à zéro la corruption dans la gestion des finances publiques mais surtout les contraindre au maximum afin de donner une chance à la population de vivre comme des humains. Les fonctionnaires de l'Etat ont toujours tendances à considérer le pays comme leur pays de transit, ils considèrent la caisse de l'Etat comme un compte temporaire pour alimenter leur compte personnel.

Des rapports de la CSCCA font états de 409 projets issus de 14 résolutions en conseil des ministres de 6 gouvernements différents pour un budget initial de 2,238,164,040.74 dollars américains. Après des désaffectations effectuées et révisions, le montant total décaissé s'élevait à 1,605,905,287.13 dollars américains. Malheureusement, les rapports produit par les institutions

de contrôle, c'est-à-dire les rapports de la commission éthique et anticorruption du Sénat de la République et ceux de la CSCCA ne donnent pas une estimation du montant éventuellement détourné ou en d'autre terme qui passe par la voie de corruption qui engendre des préjudices aux projets et à la communauté.

#### 7.1.4 Recommandations

- 1- Recruter des fonctionnaires aux postes qui ont plus d'affinité à la corruption sur la base non seulement de leur compétence mais aussi de leur honnêteté présumée.
- 2- Instaurer une politique de gestion des ressources humaines basée sur des mesures incitatives.
- 3- Doter l'administration publique des technologies adéquates permettant de mieux contrôler les opérations.
- 4- Entreprendre un examen des institutions publiques les plus vulnérables à la corruption et renforcer la transparence et l'efficacité des procédures administratives.
- 5- Globaliser à travers le pays des systèmes d'information permettant à tout citoyen victime ou témoin de dénoncer des cas de corruption et d'impliquer dans le travail des institutions de contrôle.
- 6- Introduire des cours d'éducation civique sur la corruption dans le curriculum éducatif et des cours d'éthique pour les fonctionnaires publiques et la sensibilisation sur les conséquences de la corruption.
- 7- Promouvoir la formation des journalistes d'investigation et la mise en place des cadres légaux en vue de protéger les journalistes et les citoyens qui dénoncent les cas dont ils en sont témoins.
- 8- Renforcer de manière drastique les dispositifs de contrôle interne existant dans tous les circuits administratifs des finances publiques.
- 9- Renforcer la justice afin de finir en tout état de cause avec l'impunité.

## 8. Conclusion

---

En dehors des causes de la corruption identifiées dans le cadre de la phase empirique du travail, il existe d'autres facteurs identifiés à partir des diverses théories évoquées, ce qui rend plus complexe la lutte contre la corruption. La littérature scientifique fait référence à diverses formes de corruption telles : la grande qui implique la corruption à grande échelle à haut niveau dans les administrations et la petite corruption qui prend en compte la corruption des agents de divers services des administrations qui font obstacles à l'atterrissage des services publics à la population. La population a subi les effets pervers de la corruption car les causes de la corruption ont des conséquences indésirables sur la vie socioéconomique de la population. Il faut souligner que chaque cause de la corruption entraîne des conséquences et qui a une forme cyclique, ce que Robert Klitgaard appelle « *le cercle vicieux de la corruption* ».

La gestion des fonds petrocaribe fait l'objet des procédures administratives en partie différentes des règles généraux de décaissement. Le circuit administratif en ce qui a trait à la gestion du fond petrocaribe fait état de quinze étapes à franchir à partir des choix d'un projet pour arriver au décaissement en passant par la signature du contrat et l'ordre de décaissement. Presqu'à chaque étape du processus, il est prévu d'effectuer des tests de contrôle avant de passer à l'étape suivante autres que les contrôles que devaient exercer les institutions de contrôle des finances publiques et les acteurs de lutte contre la corruption. Si l'on doit comprendre les verrous prévus par des textes légaux en matière de contrôle des finances publiques et malgré tout, la grande corruption a fini par s'installer et régner en maître, on a doit de se demander pourquoi l'argent des contribuables sert à payer des fonctionnaires afin qu'ils puissent mieux faire

disparaître de l'argent qui devrait fournir des services à ces mêmes contribuables ? A quoi ça sert de payer des acteurs de lutte anticorruption ?

Le contrôle parlementaire revêt d'une importance capitale dans la gestion des finances publiques car ce type de contrôle doit effectuer à priori, concomitant et à postériori mais malheureusement ce rôle fondamentale de cette dite institution est laissé au dépourvu, dans ce contexte précis on pourrait même à se questionner l'existence de l'institution parlementaire. Sur la période qu'effectue ce travail, le budget des trois plus grandes institutions de lutte contre la corruption qui sont : la CSCCA, la CNMP et le parlement consomment un budget global de plus de vingt milliards de gourdes sur toute la durée du programme et le résultat est que des centaines de milliards de gourdes ont pu être dilapidées sous leur regard passif.

Pour un parlement qui doit effectuer un contrôle en trois phases c'est-à-dire avant l'exécution du budget à travers un contrôle suivi de son approbation (vote), un contrôle durant l'exécution du budget et même à la fin. La Cour Supérieure des Comptes a aussi à peu près le même rôle mais plus précisément son avis à travers la loi des règlements qui représente l'image de l'utilisation du budget de l'exercice écoulé qui devrait permettre au parlement d'apprécier et de décider sur le vote sur le budget actuel, la cour a aussi un rôle de vérifier et de contrôler la validité des pièces, le respect des procédures dans le cadre de l'octroi d'un contrat quelconque et surtout le contrôle après l'exécution du budget ou d'un projet afin de délivrer des arrêts de quitus ou de débet et la Commission Nationale des Marchés Publics qui est là pour passer en revue tous les contrats nécessitant un appel d'offres afin de donner un certificat de non objection si tout est en ordre ou de bloquer si elle y trouve des anomalies et en faire mention.



En dehors de ces trois institutions clés dans le contrôle de la gestion des finances publiques plus précisément dans la gestion du fonds petrocaribe, il existe des autres institutions qui doivent intervenir à tout moment de la durée où le besoin se fait sentir, c'est le cas par exemple de l'Unité de Lutte Contre la Corruption, le Bureau des Affaires Financières ou encore les dispositifs de contrôle interne de chaque institution qui devrait être là pour limiter les dégâts à chacune des étapes dans les quinze étapes dans le circuit de décaissement dans l'administration publique.

Ce travail de recherche met en évidence les causes de la corruption qui sont de l'irresponsabilité non seulement des fonctionnaires publics impliqués dans la gestion du fonds petrocaribe mais spécialement l'irresponsabilité des organes de contrôle et de lutte contre la corruption sous les yeux fermés des institutions judiciaires du pays et les conséquences qui y sont liées. Un pays qui vit des moments compliqués depuis son existence, sous le poids de la corruption, le sous-développement bat son plein. C'est un pays qui donne trop de facilité d'être aisé aux politiciens au point que presque tous les jeunes y voient une opportunité de s'élever au rang des gens aisés alors que les politiciens devraient voir l'opportunité de changer le visage du pays à travers des postes de responsabilité au plus haut niveau de l'Etat.

Il n'y a aucune administration publique à travers le monde qui ne connaît pas un minimum des cas de corruption si l'on se réfère au classement de tous les ans de l'organisation Transparency International. Ce travail ne se donne pas pour mission de proposer des solutions afin de rendre nul des cas de corruption mais de travailler de manière à les réduire au profit de la population car les institutions de l'Etat doivent donner le ton, orienté vers le développement.

## **8.1 Limites du travail**

On ne saurait évoquer que cette travail de recherche ait atteint toutes ses limites considérant la portée et la complexité de la corruption dans la gestion des finances publiques haïtiennes. De ce fait, nous avons pu identifier des points considérés comme des limites qu'on ne pouvait pas atteindre compte tenu des difficultés de toutes sortes. Avoir la possibilité de trouver accès à des dossiers administratifs et financiers sensibles s'annonçait impossible du fait que la transparence n'est pas présente au sein des institutions publiques, ce qui nous empêche à cerner des données à travers les activités qui y sont liés. En plus, le programme petroc aribe était un programme mis à la disponibilité des pays de la région de la part du Venezuela, notre étude devrait nous conduire au moins dans le pays le proche de nous qu'est la République Dominicaine pour pouvoir comparer les données et les circuits administratifs mais malheureusement cela demanderait beaucoup de débours et de disponibilité que malheureusement étaient hors de nos contrôles.

## **8.2 Perspectives**

Aussi longtemps que la corruption existe, une étude sur ce terme s'avère toujours complexe. La corruption possède divers aspects à explorer car comprendre toutes les facettes de la corruption n'est pas aussi simple. Dans une perspective de comprendre, de faire comprendre à la population et de s'élever contre tous les actes de corruption dans la gestion des finances publiques, il serait important pour l'opinion publique de connaître à travers une étude minutieuse sur une période donnée le montant plus ou moins exacte en terme d'argent qui prend la route de la corruption, ce qui permet à la population d'avoir une idée précise sur l'impact positif qu'aurait eu cette somme si elle ne s'était pas détournée.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AHOUA, N'Doli Théophile. « *Manuel des Finances Publiques* », Ed. l'Harmattan
- AMUNDSEN, Inge (2000). « *Research on corruption, A policy oriented survey* », Bergen: Chr. Michelsen. Institute and Norwegian institute of international affairs.
- ATTILA, Gbewopo (2007). « *Corruption, fiscalité et croissance économique dans les pays en Développement* ». Université d'Auvergne-Clermont-Ferrand I.
- BRODEUR, Magaly (2012), « *Gouvernance et corruption en Haïti, état des lieux, impacts et Enjeux* ».
- DAMAREY, Stéphanie. « *L'Essentiel des Finances Publiques* », 8ème éd. Gualino,
- CHICHE, Sophie et Al. (2004) « *Petit éloge de la responsabilité* ». Pour prendre sa vie en main et accomplir ce qui compte vraiment pour toi. Ed. Nouveaux horizons.
- ENGUELEGUELE, Stéphane B. (2015). « *Etats, corruption et blanchiment* », l'Harmattan.
- ETIENNE, Sauveur Pierre (2007) : « *l'Enigme haïtienne ; Echech de l'Etat moderne en Haïti* », Presse de l'Université de Montréal.
- FAROUZ-CHOPIN, Frédérique : « *La lutte contre la corruption* », presses universitaire de Perpignan.
- HAURIOU, Maurice (1927) : « *Précis de droit administratif et de droit public* », 2<sup>ème</sup> éd. Sirey, Paris.
- HUNTINGTON, Samuel P. (1968). « *Modernization and corruption; in political order in changing societies* ».
- JEAN PIERRE, Olivier de Sardan (1999): « *A moral economy of corruption in Africa. Journal of modern african studies* », vol 37 No 1.
- KLITGAARD, Robert (1998). « *Fighting corruption worldwide* », un article publié sur le thème :finance et développement.
- LALEAU, Wilson (2019). « *Haiti, Petro-caribe est ses déraisons. Manifeste pour une étique de Responsabilité* ».
- LATORTUE, Youri (2018). « *Petrocaribe : Mon combat pour la reddition des comptes* ». C3 éditions.
- LEIDERER, Stefan et Al. (2007). « *Public financial management als Beitrag zu Good financial governance* ». Deutsches institute fur Entwicklungspolitik.

LOUIS, Imbeau (2019). « *Le contrôle parlementaire des finances publiques de la Francophonie* ». Presses de l'Université Laval, 1<sup>ère</sup> éd.

MATELLY, Sylvie et Al. (2018). « *Argent sale ; A qui profite le crime* », éd. Eyrolles.

MYRDAL, Gunnar (1971). « *Asian Drama; An inquiry into the poverty of nations* », Allen Lane the Penguin Press, London.

PEAN, Leslie (2016). « *Pour débusquer la corruption dans l'utilisation des fonds Petrocaribe* » (2 de 2)

ROSE-ACKERMAN, Susan (1996). « *Democracy and 'Grand' Corruption* »; International Social science Journal ; vol.48, n° 149.

SELIGSON, Mitchell A. : « *The impact of corruption on regime legitimacy ; A comparative study of four Latin American countries* », Cambridge University Press.

VENTELOU, Bruno (2003). « *La corruption dans un modèle de croissance : partis, réputation et Choc* » ; Revue d'économie publique, n° 10.

WOLF, Thomas et Al.; publication du FMI, « *Gestion des affaires publiques et lutte contre la corruption dans les Etats Baltes et les pays de la CEI* ».

### **RAPPORTS ET DOCUMENTS**

- Alberto Arenas de Mesa (2019). Document de projets. « *Finances publiques et Budget* », Renforcement institutionnel de la Direction Générale du Budget et modernisation de la gestion budgétaire en Haïti.
- Banque Mondiale (2002), « *Qualité de la croissance* », De Boeck université.
- Banque Mondiale (2007). « *The many face of corruption* ». Éd. J. Edgardo Campos
- BMPAD ; Données compilées à partir des États financiers (2008 à 2016)
- BRIDES (2007). « *Enquête diagnostic sur la gouvernance et corruption en Haïti* ». Commandée par l'ULCC, sous la supervision de l'IBM.

- Constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987. Titre III (articles 234 à 244).
- CSCCA (2019). « Audit spécifique de gestion de fond petrocaribe ». Rapport 1.
- CSCCA (2020). « Audit spécifique de gestion du fonds petrocaribe ». Gestion des projets financés par le fonds PetroCaribe, Rapport 3.
- Décret du 4 novembre 1983 relatif à la création de la CSCCA. Art. 200, 200.1, 200.2 et 200.4.
- Décret portant création de l'IGF (2006). Art. 2
- Décret portant création de l'ULCC (2004). Chapitre I, art. 1 et 2
- Le nouvelliste, article titré : « Tout le mal que nous a causé la contrebande de la République dominicaine ».
- Sénat de la République (2017). Rapport final de la CSSE sur la gestion du fonds petrocaribe.
- TI, (2002), « Combattre la corruption, enjeux et perspectives », Paris, Karthala.

## **WEBOGRAPHIE**

- [www.cairn.info](http://www.cairn.info) (2013), Art. No 66, Sur les travaux de Noel Pons : « Corruption, mode d'emploi ». Ed. Choiseul.
- [www.cairn.info](http://www.cairn.info), « La critique empirique des théories fonctionnalistes ».
- [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org), (2014). « Prévention de la corruption dans les marchés publics ».
- [www.persee.fr](http://www.persee.fr), « l'Etat "Mou" dans les pays sous-développés ».
- [www.youtube.com/](http://www.youtube.com/) Laurent S. Lamothe, conférence de presse du 14 juillet 2017.

## Tables des matières

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Remerciements.....                                                           | ii        |
| Dédicaces.....                                                               | iii       |
| Résumé du travail.....                                                       | iv        |
| Sigles et abréviations.....                                                  | v         |
| Synthèse du travail.....                                                     | vi        |
| Sommaire.....                                                                | vii       |
| Listes des tableaux et des figures.....                                      | viii      |
| Liste des annexes.....                                                       | ix        |
| 1. Introduction.....                                                         | 1         |
| 1.1 Généralités.....                                                         | 1         |
| 1.2 Justification du sujet.....                                              | 4         |
| 1.3 Problématique.....                                                       | 5         |
| 1.4 Questionnement autour de cette problématique.....                        | 8         |
| 1.4.1 Question de la recherche.....                                          | 8         |
| 1.4.2 Questions spécifiques.....                                             | 8         |
| 1.5 Les objectifs de la recherche et les théories de support.....            | 8         |
| 1.5.1 Objectif général.....                                                  | 8         |
| 1.5.2 Objectifs spécifiques.....                                             | 8         |
| 1.5.3 Les théories de support.....                                           | 9         |
| 1.6 Elaboration des hypothèses de travail.....                               | 10        |
| <b>PARTIE I. CADRE THEORIQUE ET CONSTITUTION DES FINANCES PUBLIQUES.....</b> | <b>11</b> |
| 2. Chapitre I- Cadre théorique.....                                          | 12        |
| 2.1 Section I. Cadre conceptuel.....                                         | 12        |
| 2.1.1 Corruption.....                                                        | 12        |
| 2.1.2 Le Pot de vin.....                                                     | 15        |
| 2.1.3 Le détournement de fonds.....                                          | 15        |
| 2.1.4 La fraude.....                                                         | 15        |
| 2.1.5 Le favoritisme.....                                                    | 15        |
| 2.1.6 Le népotisme.....                                                      | 15        |
| 2.1.7 La concussion.....                                                     | 16        |

|         |                                                                                                                          |           |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2.1.8   | Le trafic d'influence.....                                                                                               | 16        |
| 2.1.9   | La Surfacturation .....                                                                                                  | 16        |
| 2.1.10  | L'extorsion.....                                                                                                         | 16        |
| 2.1.11  | Le Blanchiment d'argent .....                                                                                            | 16        |
| 2.1.12  | Dépenses publiques .....                                                                                                 | 17        |
| 2.1.13  | Recettes publiques .....                                                                                                 | 17        |
| 2.1.14  | Finances publiques.....                                                                                                  | 17        |
| 2.1.15  | L'Etat .....                                                                                                             | 17        |
| 2.1.16  | Budget de l'Etat.....                                                                                                    | 17        |
| 2.1.17  | Fiscalité .....                                                                                                          | 18        |
| 2.1.18  | Impôts.....                                                                                                              | 18        |
| 2.1.19  | Taxe.....                                                                                                                | 18        |
| 2.1.20  | Développement socioéconomique.....                                                                                       | 18        |
| 2.2     | Section II. Revue de la littérature.....                                                                                 | 18        |
| 3.      | Chapitre II. Constitution des finances publiques .....                                                                   | 33        |
| 3.1     | Les recettes publiques .....                                                                                             | 34        |
| 3.1.1   | Les prélèvements obligatoires.....                                                                                       | 34        |
| 3.1.1.1 | Les impôts .....                                                                                                         | 34        |
| 3.1.1.2 | Les taxes.....                                                                                                           | 34        |
| 3.1.1.3 | Les cotisations sociales .....                                                                                           | 34        |
| 3.1.1.4 | Les recettes non fiscales .....                                                                                          | 35        |
| 3.1.1.5 | Les Fonds de concours.....                                                                                               | 35        |
| 3.1.1.6 | L'emprunt.....                                                                                                           | 35        |
| 3.2     | La structure fiscale haïtienne.....                                                                                      | 37        |
| 3.3     | Les dépenses publiques .....                                                                                             | 37        |
| 3.3.1   | Les dépenses de fonctionnement .....                                                                                     | 38        |
| 3.3.2   | Les dépenses d'investissement .....                                                                                      | 38        |
| 3.3.3   | Les dépenses de redistribution.....                                                                                      | 39        |
| 3.3.4   | Le solde budgétaire et de la dette.....                                                                                  | 39        |
| 3.4     | Procédures administratives de décaissement dans la gestion des finances publiques .....                                  | 40        |
|         | <b>PARTIE II. DETERMINANTS ET PERSISTANCE DE LA CORRUPTION ET LES STRUCTURES DE CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES.....</b> | <b>42</b> |
| 4.      | Chapitre III. Déterminants et persistance de la corruption .....                                                         | 43        |

|         |                                                                           |           |
|---------|---------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.1     | Section I. Perception de la corruption .....                              | 43        |
| 4.2     | Section II. Déterminants de la corruption et performances publiques ..... | 44        |
| 4.2.1   | L'intervention de l'Etat .....                                            | 44        |
| 4.2.2   | L'influence des structures politiques .....                               | 44        |
| 4.2.3   | Le comportement de prédateur .....                                        | 45        |
| 4.2.4   | Les prétextes légaux .....                                                | 45        |
| 4.2.5   | Indice de perception de la corruption.....                                | 47        |
| 4.3     | Typologie de la corruption.....                                           | 48        |
| 4.3.1   | Section I. La corruption liée aux recettes publiques .....                | 48        |
| 4.3.1.1 | Les pots-de-vin liés aux recettes publiques .....                         | 49        |
| 4.3.1.2 | Le trafic d'influence lié aux recettes publiques .....                    | 49        |
| 4.3.1.3 | La contrebande liée aux recettes douanières .....                         | 50        |
| 4.3.2   | Section II. Les formes de corruption liées aux dépenses publiques.....    | 51        |
| 4.3.3   | Les formes de corruption liées à la gestion du fond petrocaribe .....     | 52        |
| 4.3.3.1 | La surfacturation .....                                                   | 53        |
| 5.      | Chapitre IV. La structure de contrôle des finances publiques .....        | 55        |
| 5.1     | Textes légaux autour de la corruption en Haïti.....                       | 55        |
| 5.2     | Les organismes de contrôle de gestion des finances publiques.....         | 56        |
| 5.2.1   | Le parlement.....                                                         | 57        |
| 5.2.2   | La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif .....      | 57        |
| 5.2.3   | La Commission Nationale des Marchés Publics .....                         | 58        |
| 5.2.4   | L'Unité Centrale de Renseignement Financier .....                         | 58        |
| 5.2.5   | L'Unité de Lutte Contre la Corruption.....                                | 59        |
| 5.2.6   | L'Inspection Générale des Finances .....                                  | 59        |
|         | <b>PARTIE III. CADRE METHODOLOGIQUE ET CADRE ANALYTIQUE .....</b>         | <b>61</b> |
| 6.      | Chapitre V. Cadre méthodologique.....                                     | 62        |
| 6.1     | Section I. Présentation du cadre de l'enquête .....                       | 62        |
| 6.2     | Section II. Outils de l'enquête .....                                     | 66        |
| 6.2.1   | Opérationnalisation des variables.....                                    | 67        |
| 6.2.2   | Méthodologie.....                                                         | 68        |
| 6.2.3   | Techniques d'enquête .....                                                | 68        |
| 6.2.4   | Population .....                                                          | 69        |



|       |                                                         |     |
|-------|---------------------------------------------------------|-----|
| 6.2.5 | Echantillon.....                                        | 69  |
| 6.2.6 | Technique d'échantillonnage.....                        | 69  |
| 7.    | Chapitre VI. Cadre Analytique.....                      | 71  |
| 7.1   | Présentation et Analyse des résultats de l'enquête..... | 71  |
| 7.1.1 | Caractéristiques socioéconomiques des enquêtés.....     | 72  |
| 7.1.2 | Causes de la corruption.....                            | 84  |
| 7.1.3 | Vérification des hypothèses.....                        | 93  |
| 7.1.4 | Recommandations.....                                    | 97  |
| 8.    | Conclusion.....                                         | 98  |
| 8.1   | Limites du travail.....                                 | 101 |
| 8.2   | Perspectives.....                                       | 101 |

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

## LES ANNEXES

## **LES ANNEXES**

I. Recettes publiques comparatives, Haïti et les pays de l'Amérique Latine

Haïti et Amérique latine (19 pays) : recettes publiques, 2007-2018<sup>a</sup>

(En pourcentage du PIB)

|                 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 <sup>b</sup> |
|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------------|
| Amérique latine | 18,9 | 18,4 | 17,3 | 18,0 | 18,2 | 18,4 | 18,4 | 18,2 | 18,0 | 18,0 | 17,9 | 17,8              |
| Haïti           | 11,3 | 10,9 | 12,0 | 15,5 | 14,0 | 13,2 | 12,8 | 13,1 | 13,7 | 14,4 | 13,8 | 13,2              |

Source : Élaboré à partir de CEPAL (2019) et des chiffres actualisés du MEF (2019) pour 2018.

<sup>a</sup>Inclut les dons.

<sup>b</sup>Chiffres préliminaires élaborés à partir des informations des budgets officiels et des estimations.

**CREFIMA Université**

Travail de recherche sur les causes et conséquences de la corruption dans la gestion des finances publiques haïtiennes  
Réalisée par Amos EUGENE

II.

**CLAUSE DE CONFIDENTIALITE**

Je, soussigné Amos Eugène, identifié au NIF 004-236-845-0, étudiant finissant en finance à CREFIMA Université. Je suis en train de réaliser un travail de recherche ayant rapport avec les « Causes et conséquences de la corruption dans la gestion des finances publiques haïtiennes » plus précisément en ce qui concerne « la gestion du fonds petrocaribe ». Je tiens à vous demander votre support en répondant à quelques questions à ce sujet.

Je m'engage à vous garantir que tous ce que vous dites restera confidentiel. Les réponses vont être traitées de manière anonyme et qu'aucun indice concernant votre identité ne sera dévoilé.

Amos EUGENE  
Etudiant finissant en finance

CREFIMA Université

III. Enquête sur les causes et conséquences de la corruption dans la gestion des finances publiques haïtiennes  
Réalisée par Amos EUGENE

- Q1. Vous êtes de quel sexe ? 1- M      2- F
- Q2. Vous êtes de quel âge ?.....ans
- Q3. Vous êtes de quel groupe cible ?
- 1- Agent potentiel de la corruption
  - 2- Acteurs de lutte anticorruption
  - 3- Victime éventuelle de la corruption
- Q4. Vous êtes de quelle catégorie sociale ?
- 1- Agent MEF et MPCE
  - 2- Agent BMPAD
  - 3- Opérateurs économiques et contribuables (entrep.)
  - 4- Membre organe de lutte anticorruption
  - 5- Membre organisation société civile
  - 6- Journaliste
  - 7- Opérateurs économiques et contribuables (ménages)
- Q5. Vous êtes de quel cadre dans l'administration publique ?
- 1- Inférieur
  - 2- Intermédiaire
  - 3- Supérieur
- Q6. Croyez-vous qu'il existe de la corruption dans la gestion du fond petrocaribe ?      1- Oui      2- Non
- Q7. Selon vous, quelle est la forme de corruption la plus fréquente ?
- 1- Pots-de-vin
  - 2- trafic d'influence
  - 3-Détournement
  - 4- Surfacturation
  - 5- Concussion
  - 6- Autres, précisez .....
- Q8. A quel niveau la corruption est plus fréquente ?
- 1- Encaissements des fonds
  - 2- Marché public/Octroi de contrats
  - 3- Décaissements injustifiés
- Q9. Quel sont les causes de la corruption dans la gestion du fond petrocaribe ?
- 1- Irresponsabilité des acteurs de lutte anticorruption
  - 2-Irrégularités administratives
- Q10. Quelles sont selon vous, les conséquences de la corruption dans la gestion du fond petrocaribe ?
- 1- Sous-développement
  - 2-Pas de croissance
- Q11. Quels sont les limites de la corruption dans la gestion du fond petrocaribe ?
- 1- Limitée
  - 2- Peu limitée
  - 3- Illimitée
- Q12. Est-il nécessaire de lutter contre la corruption ?
- 1- Oui      2- Non
- Q13. Pourquoi est-il nécessaire de lutter contre la corruption ?
- 1- La lutte anti-corruption favorisera la croissance et le développement
  - 2- La lutte anti-corruption aide à la bonne marche de l'économie
  - 3- la lutte anti-corruption met en bonne santé les finances publiques
- Q14. Les institutions de contrôle, jouent-elles leur rôle ?
- 1- Oui      2- Non
- Q15. Pensez-vous qu'on peut combattre la corruption dans la gestion des finances publiques ?
- 1- Oui      2- Non
- Q16. Etes-vous prêt à collaborer dans la lutte contre la corruption ?
- 1- Oui      2- Non
- Q17. Qui est-ce qui est responsable de la corruption dans la gestion du fond petrocaribe ?
- 1- l'Etat
  - 2- Le secteur privé
  - 3- Les citoyens
  - 4- La communauté internationale
- Q18- Quel est votre perception de la gestion du fonds petrocaribe ?
- 1- Très mauvaise
  - 2- Mauvaise
  - 3- Bonne
- Q19- Quelle est selon vous, l'institution la plus impliquée ?
- 1- MEF
  - 2-MPCE
  - 3-BMPAD
  - 4- Primature
  - 5- Autres

**CREFIMA Université**

**IV. Entrevue sur les causes et conséquences de la corruption dans la gestion des finances publiques haïtiennes**  
Réalisée par Amos EUGENE

- Q1. A quel niveau étiez-vous dans l'administration publique haïtienne ?
- Q2. Vous y avez travaillé pendant combien de temps ?
- Q3. Pouvez-vous nous parler du programme petrocaribe ?
- Q5. Qu'est-ce que vous pouvez dire de son mode de gestion ?
- Q6. Parlez-nous de la corruption caractérisant la gestion de ce dit fonds ?
- Q7. Quelles sont selon vous les causes et les conséquences de la corruption ?
- Q8. Que pensez-vous de la structure de contrôle des finances publiques ?
- Q9. Qu'est ce qui doit être fait pour réduire la corruption dans la gestion des finances publiques ?

### V. Résultats globaux du dépouillement pour chacune des variables

|                                |                                                                          | Effectif | N % total par colonne de strate |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------|---------------------------------|
| Votre sexe?                    | Homme                                                                    | 69       |                                 |
|                                | Femme                                                                    | 61       |                                 |
|                                | Total                                                                    | 130      | 100.0%                          |
| Votre groupe d'Age?            |                                                                          | 130      |                                 |
| Votre groupe cible?            | Agent potentiel de la corruption                                         | 46       |                                 |
|                                | Acteurs de lutte anticorruption                                          | 35       |                                 |
|                                | victime eventuelle                                                       | 49       |                                 |
| Votre catégorie sociale?       | Agent MEF et MPCE                                                        | 30       |                                 |
|                                | Agent BMPAD                                                              | 10       |                                 |
|                                | Opérateur économique et contribuable(enr.)                               | 10       |                                 |
|                                | Membre Inst. Etat. de lutte anticorrupt.                                 | 15       |                                 |
|                                | membre org. soc. civile                                                  | 20       |                                 |
|                                | Journaliste                                                              | 5        |                                 |
|                                | Simple citoyen                                                           | 40       |                                 |
| Niveau dans l'Adm. publique?   |                                                                          | 76       |                                 |
|                                | Inferieur                                                                | 26       |                                 |
|                                | Intermediaire                                                            | 19       |                                 |
|                                | Superieur                                                                | 9        |                                 |
| Existence de la corruption?    | Oui                                                                      | 85       |                                 |
|                                | Non                                                                      | 45       |                                 |
| Forme de Corruption?           | Pots-de-vin                                                              | 18       |                                 |
|                                | Trafic d'influence                                                       | 26       |                                 |
|                                | Détournement                                                             | 13       |                                 |
|                                | Surfacturation                                                           | 25       |                                 |
|                                | Concussion                                                               | 24       |                                 |
|                                | Autres                                                                   | 24       |                                 |
| Niveau plus frequent?          | Encaissement de fonds                                                    | 12       |                                 |
|                                | Marche public/Octroi de contrat                                          | 61       |                                 |
|                                | Decaissement de fonds                                                    | 57       |                                 |
| Causes de la corruption.?      | Les institutions de contrôle ne jouent pas leur rôle. (Irresponsabilité) | 70       |                                 |
|                                | Irrégularités administratives                                            | 60       |                                 |
| Conséquences de la corruption? | Sous développement                                                       | 62       |                                 |
|                                | Absence de progrès socioéconomique (Pas de croissance)                   | 68       |                                 |

**Résultats globaux du dépouillement pour chacune des variables(Suite)**

|                                                        |                                    |    |  |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------|----|--|
| Limites de la corruption?                              | très limitée                       | 33 |  |
|                                                        | Limitée                            | 51 |  |
|                                                        | Illimitée                          | 46 |  |
| Necessite de lutter?                                   | Oui                                | 80 |  |
|                                                        | Non                                | 50 |  |
| Pourquoi necessaire?                                   | Favorise la croissance et le dev . | 65 |  |
|                                                        | Bonne marche de l'economie         | 40 |  |
|                                                        | Sante des finances publiques       | 25 |  |
| Est-ce que les inst. de controle jouent leur role?     | Oui                                | 65 |  |
|                                                        | Non                                | 65 |  |
| Possibilite de combattre?                              | Oui                                | 65 |  |
|                                                        | Non                                | 65 |  |
| Pret à collaborer pour combattre?                      | Oui                                | 56 |  |
|                                                        | Non                                | 74 |  |
| Qui est-ce qui est resp. de la corrupt.                | L'Etat                             | 76 |  |
|                                                        | Le secteur privé                   | 40 |  |
|                                                        | Les citoyens                       | 3  |  |
|                                                        | La communauté internationale       | 11 |  |
| Votre perception de la gestion du fond petrocaribe?    | Très mauvaise                      | 39 |  |
|                                                        | Mauvaise                           | 47 |  |
|                                                        | Bonne                              | 44 |  |
| Quelle est selon vous l'institution la plus impliquée? | MEF                                | 40 |  |
|                                                        | MPCE                               | 28 |  |
|                                                        | BMPAD                              | 28 |  |
|                                                        | Primature                          | 23 |  |
|                                                        | Autres                             | 11 |  |



VI. Evolution des montants engagés et dépensés selon les résolutions (en \$US)

| Numéro | dates des résolutions | Montant Budgetisé       | Montant décaissé        | Montant décaissé en % par résolution | Montant décaissé en cumul par administration | montant décaissé gouv.Privert/In-Charles |
|--------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------|
| 1      | 8 février 2008        | 197 560 000.00          | 197 560 000.00          | 100.0                                | 197 560 000.00                               |                                          |
| 2      | 11 février 2010       | 163 103 048.00          | 157 719 896.18          | 96.7                                 | 355 279 896.18                               |                                          |
| 3      | 24 août 2010          | 102 924 241.13          | 94 357 661.45           | 91.7                                 | 449 637 557.63                               |                                          |
| 4      | 12 Mai 2011           | 99 716 511.44           | 96 923 836.14           | 97.2                                 | 546 561 393.77                               |                                          |
| 5      | 28 février 2012       | 230 139 271.71          | 210 303 222.68          | 91.4                                 | 756 864 616.45                               |                                          |
| 6      | 18 Juillet 2012       | 117 163 457.43          | 96 195 625.80           | 82.1                                 | 853 060 242.25                               |                                          |
| 7      | 21 décembre 2012      | 376 500 000.00          | 329 386 735.05          | 87.5                                 | 1 182 446 977.30                             |                                          |
| 8      | 11 décembre 2013      | 210 967 318.33          | 164 517 228.97          | 78.0                                 | 1 346 964 206.27                             |                                          |
| 9      | 23 Juillet 2014       | 141 778 568.00          | 71 215 839.38           | 50.2                                 | 1 418 180 045.65                             |                                          |
| 10     | 10 Septembre 2014     | 29 697 201.29           | 7 000 000.00            | 23.6                                 | 1 425 180 045.65                             |                                          |
| 11     | 15 Avril 2015         | 254 423 560.00          | 47 525 624.19           | 18.7                                 | 1 472 705 669.84                             |                                          |
| 12     | 22 Juillet 2015       | 193 055 824.56          | 101 010 358.99          | 52.3                                 | 1 573 716 028.83                             |                                          |
| 13     | 6 Janvier 2016        | 58 169 108.56           | 16 204 383.67           | 27.9                                 | 1 589 920 412.50                             | 12 263 028.60                            |
| 14     | 28 septembre 2016     | 33 268 729.00           | 15 984 874.63           |                                      | 1 605 905 287.13                             | 15 984 874.63                            |
|        | <b>Total</b>          | <b>2 208 466 839</b>    | <b>1 589 920 412.50</b> | <b>72.0</b>                          |                                              |                                          |
|        | <b>TOTAL*</b>         | <b>1 605 905 287.13</b> |                         |                                      |                                              |                                          |